



32 CARTES

POUR DÉCOUVRIR
L'AIRE D'ATTRACTION
DE BESANÇON

L'AUDAB, L'AGENCE D'URBANISME BESANÇON CENTRE FRANCHE-COMTÉ

présente

32 CARTES

POUR DÉCOUVRIR
L'AIRE D'ATTRACTION
DE BESANÇON





Vue aérienne de Besançon, la boucle du Doubs.



Édito

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Au carrefour de la connaissance et de la prospective, l'agence d'urbanisme Besançon centre franche-comté (AUDAB) dispose d'une situation privilégiée pour anticiper les évolutions de la société et de nos espaces de vie et d'activités. L'AUDAB, au cœur de cet exercice, accompagne la dynamique ou l'émergence des territoires. Elle inscrit son action dans les réalités spatiales et le développement des stratégies de ses membres adhérents. Actuellement en pleine dynamique de développement et d'appui, l'agence d'urbanisme dessine tout naturellement de nouveaux contours géographiques qui définissent ses nouveaux périmètres d'actions, que ce soit avec des limites de projets ou administratives.

À l'occasion du 20^e anniversaire de l'AUDAB en 2020, j'ai souhaité produire un Atlas de l'aire urbaine de Besançon devenue entre-temps aire d'attraction et ce, dans un contexte de crise sanitaire et économique exceptionnel qui réinterroge subitement la capacité de résilience de nos territoires.

Ce recueil cartographique n'a pas

vocation à traiter l'exhaustivité des informations qui composent la nouvelle aire d'attraction de Besançon récemment définie par l'INSEE, mais plutôt d'en donner une représentation à la fois pertinente originale et innovante. J'ai souhaité, par ce geste, apporter également matière à voir une géographie multiple, variée, propice à l'interrogation de nos nouvelles compositions territoriales que nous aurons à partager efficacement pour les années à venir.

Par conséquent, cet Atlas se veut synthétique et original dans son coup de crayon par l'équipe, tout en représentant une déclinaison des nouveaux enjeux qui nous attendent et des réflexions que nous traitons dans nos instances.

Je vous en souhaite une bonne lecture,

Catherine BARTHELET
Présidente de l'AUDAB.





LE SOMMAIRE

- 1 L'AIRE D'ATTRACTION DE BESANÇON**
Une aire située au cœur de l'espace franc-comtois **11**
- 2 LES HABITANTS**
L'un des moteurs démographiques de la Bourgogne-Franche-Comté **27**
- 3 L'HABITAT**
Un rythme de production de logements corrélé à la dynamique démographique **43**
- 4 LE CONTEXTE SOCIOÉCONOMIQUE**
Des espaces contrastés et organisés en couronnes **57**
- 5 LE NIVEAU ET LE CADRE DE VIE**
Un reflet de la diversité des structures socioéconomiques **71**
- 6 LES TRANSITIONS NUMÉRIQUE ET ÉNERGÉTIQUE**
Deux transformations majeures et interreliées en cours **85**
- ANNEXES** **101**

• 1.1 De l'aire urbaine à l'aire d'attraction	16
• 1.2 Localisation	18
• 1.3 Réseaux de communication	20
• 1.4 Milieu physique et paysager	22
• 1.5 Armature des territoires de planification et de projet	24
• 2.1 Population municipale	30
• 2.2 Densité de population	32
• 2.3 Variation annuelle de la population	34
• 2.4 Variation du solde migratoire	36
• 2.5 Indice de vieillesse	38
• 2.6 Dynamique de vieillissement de la population	40
• 3.1 Évolution de la tache urbaine	46
• 3.2 Structure et dynamique du logement	48
• 3.3 Rythme des constructions neuves	50
• 3.4 Parc locatif social	52
• 3.5 Migrations résidentielles	54
• 4.1 Une typologie spatiale de la socio-activité	60
• 4.2 Structure et dynamique de l'emploi	62
• 4.3 Flux pendulaires domicile-travail	64
• 4.4 Zoom sur l'ensemble des trajets en covoiturage	66
• 4.5 Sites économiques	68
• 5.1 Revenu disponible médian des ménages	74
• 5.2 Accessibilité potentielle aux médecins généralistes	76
• 5.3 Centres d'équipements et de services	78
• 5.4 Niveaux d'équipements sportifs et culturels	80
• 5.5 Espaces de qualité et remarquables	82
• 6.1 Localisation des îlots de chaleur urbains	88
• 6.2 Qualité de l'air	90
• 6.3 Trame verte et bleue	92
• 6.4 Consommations des énergies	94
• 6.5 Production électrique d'origine renouvelable	96
• 6.6 Déploiement de la fibre optique	98
• Liste des communes et des abréviations correspondantes	104

A topographic map of a region, likely around Besançon, rendered in shades of orange and brown. The map shows intricate contour lines and a network of rivers and streams. The map is positioned on the left side of the page, with the text overlaid on it.

“ Le territoire ne précède plus la carte, ni
ne lui survit. C’est désormais la carte qui
précède le territoire...

Jean BAUDRILLARD



Introduction

LE PARI DE MONTRER L'AIRE D'ATTRACTION DE BESANÇON

Parce que bien (se) connaître est essentiel

Grâce aux données territoriales collectées depuis 20 ans maintenant par l'AUDAB, l'objectif de cet atlas est de mettre en exergue, de façon originale, des territoires à enjeux au sein même de cette nouvelle aire d'attraction récemment redessinée par l'INSEE ; une première en somme permettant de découvrir et d'explorer ce nouveau territoire fonctionnel bisontin.

La carte et le territoire

Qu'elle soit plane, en 3D, animée, fixe ou interactive, la carte en tant qu'outil de représentation et d'aide à la décision, bénéficie d'un statut particulier dans l'observation et l'analyse des territoires. Elle en devient dans la pratique et au sein de l'agence d'urbanisme son instrument privilégié et l'élément générique et central de cet atlas...

Montarlot-Lès-Rioz,
vue depuis l'église.



Vue aérienne du centre
historique de Besançon.



Vue aérienne de
la vallée de la Loue.





Vue aérienne de Besançon depuis la Citadelle.



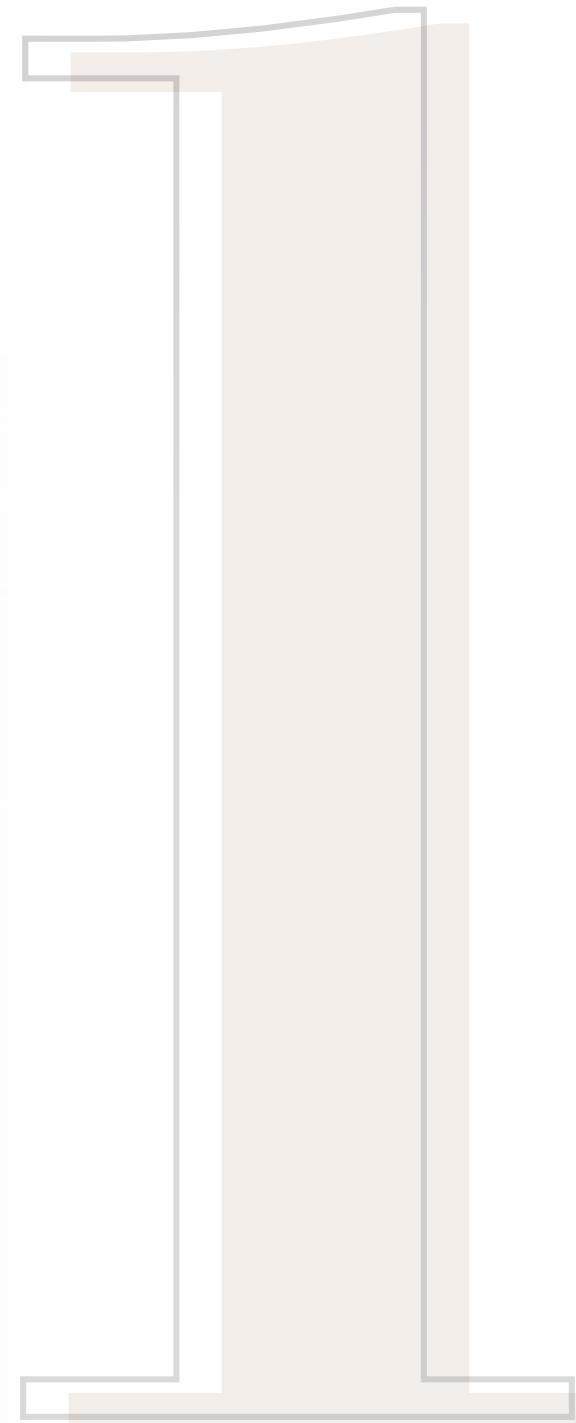
L'AIRE D'ATTRACTION DE BESANÇON₃

Une aire située au cœur de l'espace franc-comtois



Une civilisation s'écrit ou se lit dans la trame de ses découpages et distributions.

François Dagognet



Présentation

UNE AIRE SITUÉE AU CŒUR DE L'ESPACE FRANC-COMTOIS

Située à l'ouest de la Bourgogne-Franche-Comté et forte de 312 communes, l'aire d'attraction de Besançon s'étend entre les départements du Doubs, de la Haute-Saône et du Jura...



Vue de la Loue,
Ornans (Doubs).



Vue du village de
Rioz (Haute-Saône).



Vue du canal Rhin-Rhône,
Orchamps (Jura).

Présentation

S'IL FALLAIT RETENIR QUELQUES CHIFFRES

Les chiffres-clés illustrés ci-contre offrent un aperçu synoptique du poids et des qualités intrinsèques de l'aire d'attraction de Besançon.

Les thématiques abordées reprennent le déroulement du plan de l'Atlas : la présentation générale via les données de cadrage, les habitants, l'habitat, le contexte socioéconomiques, le niveau et le cadre de vie ainsi que les transitions numérique et énergétique.



Sources : INSEE RP2017, IGN 2020, OSM 2020, DGCL, DREAL, DRAC, CORINE Land Cover - CGDD-SDES, ARCEP, ATMO BFC, ENEDIS et GRDF.

L'AIRE D'ATTRACTION DE BESANÇON

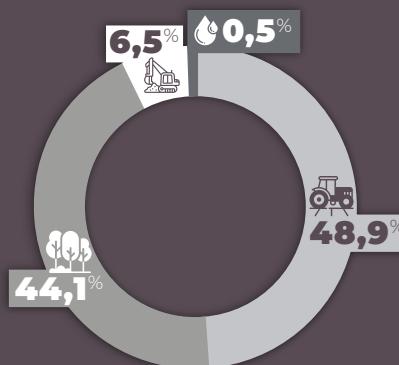
Données de cadrage



allant de
8 habitants
à Châtillon-sur-Lison



Occupation du sol

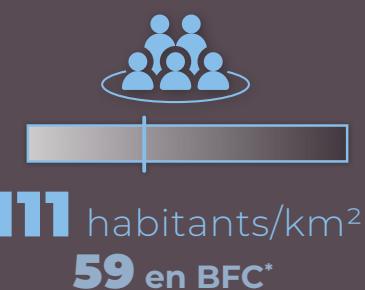


■ Espaces agricoles
■ Forêts et milieux semi-naturels
■ Espaces artificialisés
■ Zones humides et surfaces en eau

Maillage territorial



LES HABITANTS



* : Bourgogne-Franche-Comté



L'HABITAT



144 829
logements



89 %
de résidences
principales



82 % en BFC

15 %
de logements
sociaux

15 % en BFC

Migrations résidentielles



LE CONTEXTE SOCIOÉCONOMIQUE

113 795
emplois

128 355
actifs



15 255 chômeurs
soit **11,8 %**
12,5 % en BFC



77 cadres
pour **100** ouvriers
42 % en BFC



2 564 entreprises
dont
62 %
n'ont pas de salarié

Les mobilités



99 827
flux pendulaires
domicile-travail quotidiens
au sein de l'aire d'attraction



environ **50 000**
déplacements quotidiens
en voiture évités grâce au
télétravail*

* : issu du sondage Harris Interactive, 30% de télétravailleurs à 100% estimés en janvier 2021



9 %
des déplacements en
transports en commun
6 % en BFC

NIVEAU ET CADRE DE VIE



Revenu médian*
21 850 €

* : Zone d'emploi

51 %
des ménages fiscaux
sont imposés*

* : Zone d'emploi



13 % des habitants
vivent sous le seuil
de pauvreté*

* : vivent avec moins de 1 040€/mois pour une personne seule.

Culture et patrimoine



2 sites UNESCO
Les fortifications
de Vauban et la Saline royale
d'Arc-et-Senans
8 en BFC



1 inscription
au patrimoine culturel
immatériel de l'humanité
"savoir-faire en mécanique
horlogère et mécanique"



373
monuments historiques
soit **10 %** des MH de BFC



55
sites naturels
22 classés
et **33** inscrits

soit **12 %** des sites de BFC

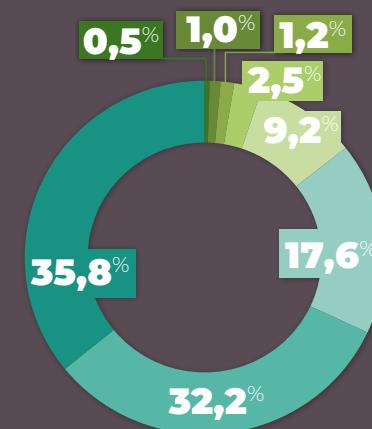
LES TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUE ET NUMÉRIQUE

Concentration annuelle
moyenne de PM10*
dans l'air

13 µm/m³

* : particules en suspension dans l'air dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres.

Consommation d'énergie par secteur d'activité



■ Transports non routiers
■ Traitement des déchets
■ Agriculture
■ Industrie de la production et de la distribution d'énergie
■ Tertiaire
■ Résidentiel
■ Industrie manufacturière
■ Transports routiers



102 727 locaux
raccordables
à la fibre optique

soit **60,9 %** des locaux
de l'aire d'attraction

1.1 DE L'AIRE URBAINE À L'AIRE D'ATTRACTION

En 2020, le zonage en aires d'attraction des villes s'est substitué au zonage en aires urbaines 2010. L'aire d'influence de Besançon entre dans une nouvelle phase d'observation...

Un nouveau zonage d'étude pour une connaissance plus large

En passant des aires urbaines aux aires d'attraction, l'INSEE redéfinit les périmètres d'influence des villes et métropoles françaises, et inscrit ainsi l'observation territoriale dans une logique européenne. Selon l'INSEE, une aire d'attraction se compose d'un pôle, défini principalement à partir de critères de densité et de population, ainsi que d'une couronne constituée des communes environnantes dont au moins 15% des actifs travaillent dans le pôle. Un seuil d'emplois (1 500 emplois au minimum) a été ajouté de façon à éviter de considérer comme pôles des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois. Il est à noter que les communes anciennement catégorisées « multipolarisées » (où les actifs partaient

chaque matin travailler dans plusieurs pôles et non un seul) ont disparu du classement pour se répartir entre communes rurales ou sous influence d'un pôle. Bien que dichotomique, cette approche fonctionnelle de la ville permet d'étudier les disparités territoriales selon deux dimensions : la taille de l'aire et la distinction entre centre et périphérie.

Composition de l'aire d'attraction de Besançon

L'aire d'attraction de Besançon regroupe 312 communes (contre 251 pour l'aire urbaine) réparties sur une superficie totale de 2 525 km² entre trois départements francs-comtois : 199 communes sont situées dans le Doubs, 87 en Haute-Saône et 26 dans le Jura.

Vue plongeante sur la vallée du Doubs, faubourg Tarragnoz et passerelle de Mazagran, depuis la Citadelle de Besançon.



@F.RUNGE - 2017



312 communes



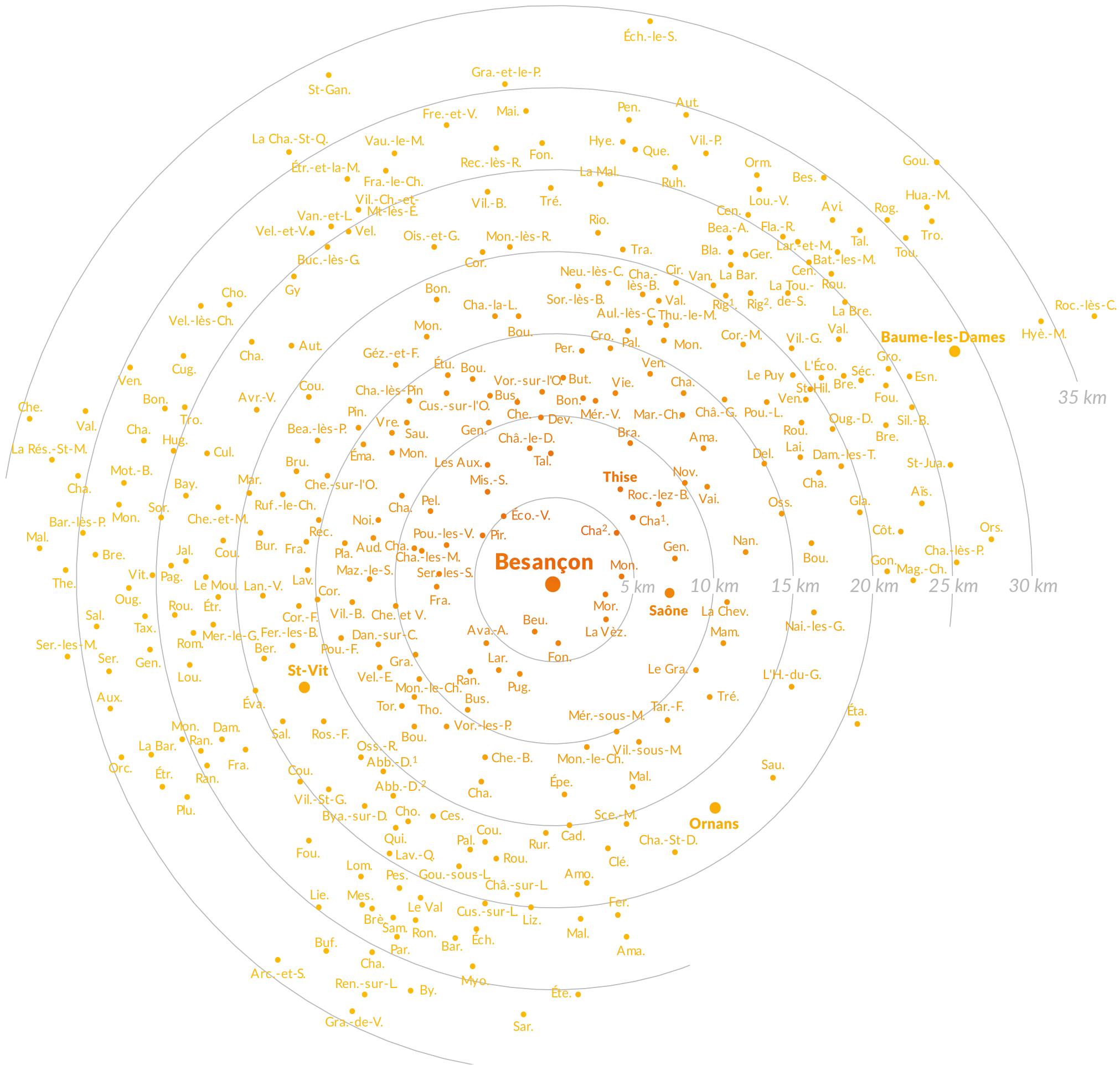
Commune la plus proche de Besançon
Morre



Commune la plus éloignée de Besançon
Roche-lès-Clerval



Clé de lecture
A été prise en compte la position géographique des chefs-lieux de commune (mairie).





1.2

LOCALISATION DE L'AIRE D'ATTRACTION



Coordonnées
géographiques
**place Granvelle,
kiosque à musique**
N47°14'6" | E6°01'33"

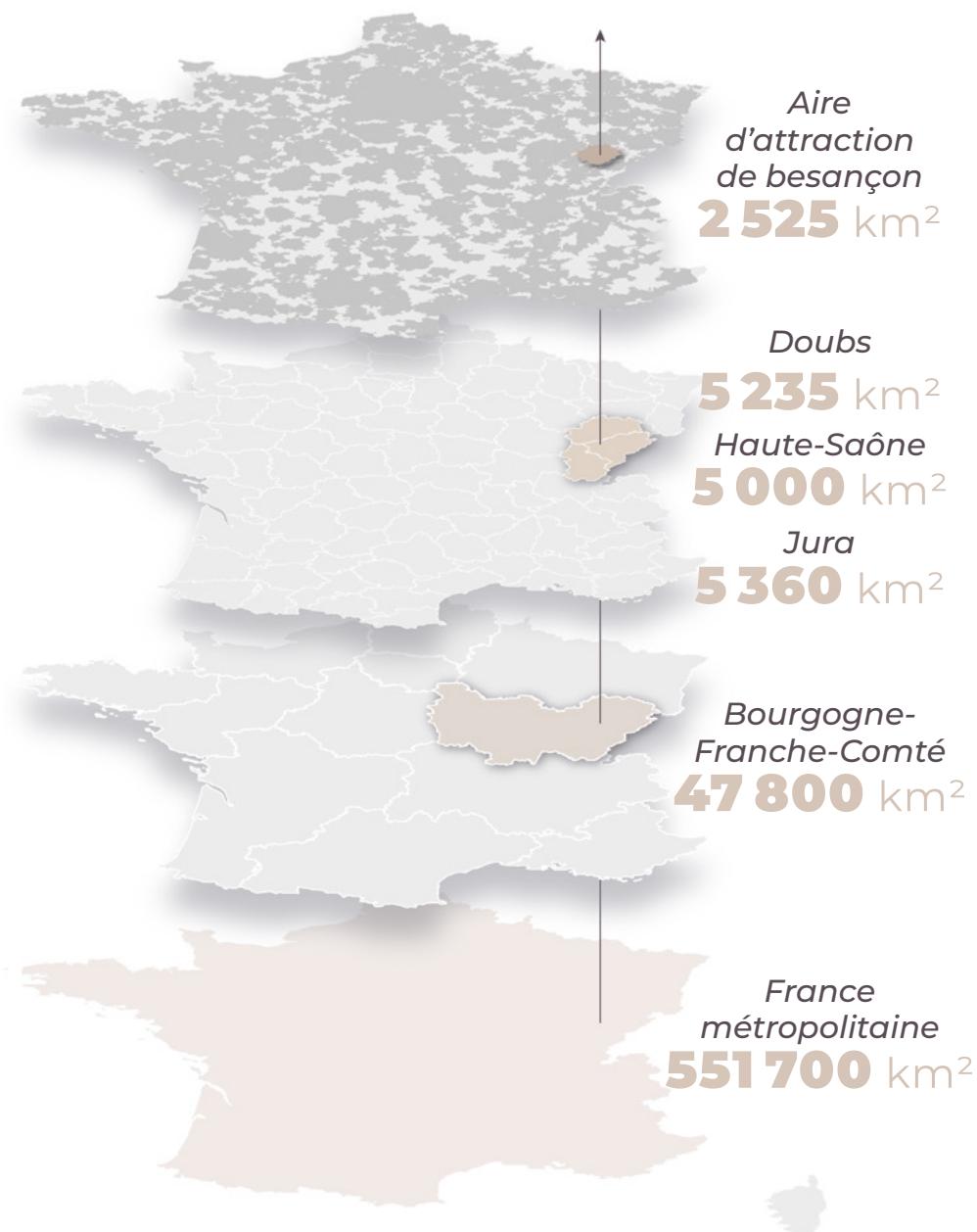
Située dans la partie orientale de la Bourgogne-Franche-Comté sur l'axe Rhin-Rhône, l'aire d'attraction de Besançon se trouve, à vol d'oiseau, à près de 300 km de Paris, 150 km de Lyon et Strasbourg, 100 km de Berne et Genève, et 40 km de Dijon.

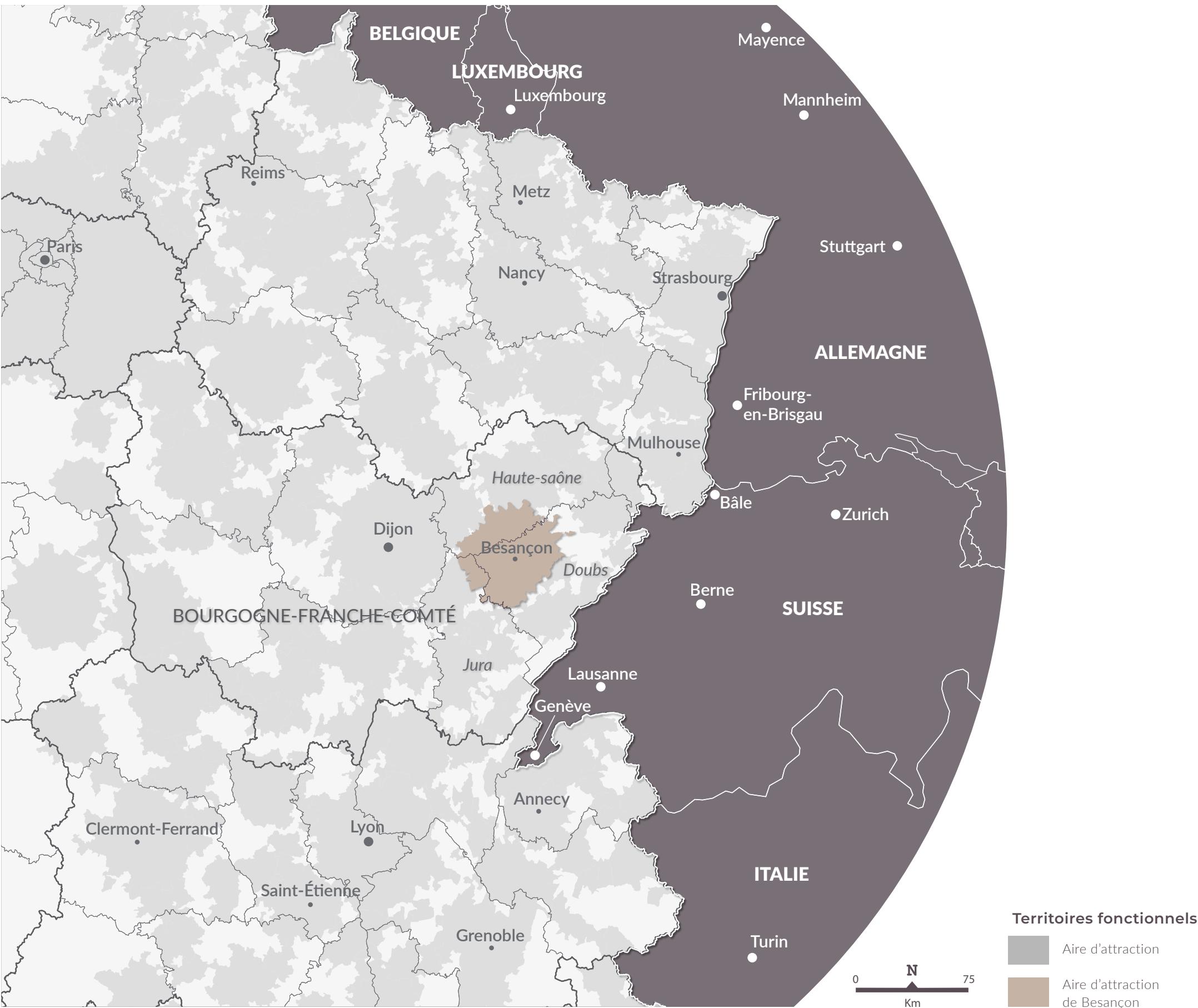
**Située au cœur de l'espace centre franche-comté
en région Bourgogne-Franche-Comté**



 **Clé de lecture**

Les distances ont été calculées à vol d'oiseau à partir des limites de l'aire d'attraction.





1.3 RÉSEAUX DE COMMUNICATION

Tissée par 5 000 km de routes nationales, départementales ou communales, 60 km d'autoroutes (dont 4 échangeurs autoroutiers), 202 km de voies ferrées, 62 km de lignes à grande vitesse (LGV) et accueillant 25 gares et haltes ferroviaires (dont une gare TGV implantée dans la commune des Auxons à 10 km au nord-ouest de Besançon), l'aire d'attraction est structurée par un réseau de communication essentiellement orienté nord-est/sud-ouest

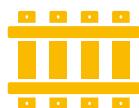
Un autre axe de communication, moins dense, orienté nord-sud, se dessine également et vient croiser l'axe Rhin-Rhône au niveau de Besançon (Route européenne 23 reliant Metz à Lausanne et ligne ferroviaire des Horlogers reliant Besançon au Locle-Col-des-Roches en Suisse). L'aire d'attraction de Besançon est traversée par des voies de communication structurantes et d'envergure européenne reliant de part et d'autre la mer du Nord à la Méditerranée.

“ Un réseau de communication essentiellement orienté nord-est/sud-ouest. ”



5 000 km de routes principales et secondaires

60 km d'autoroutes

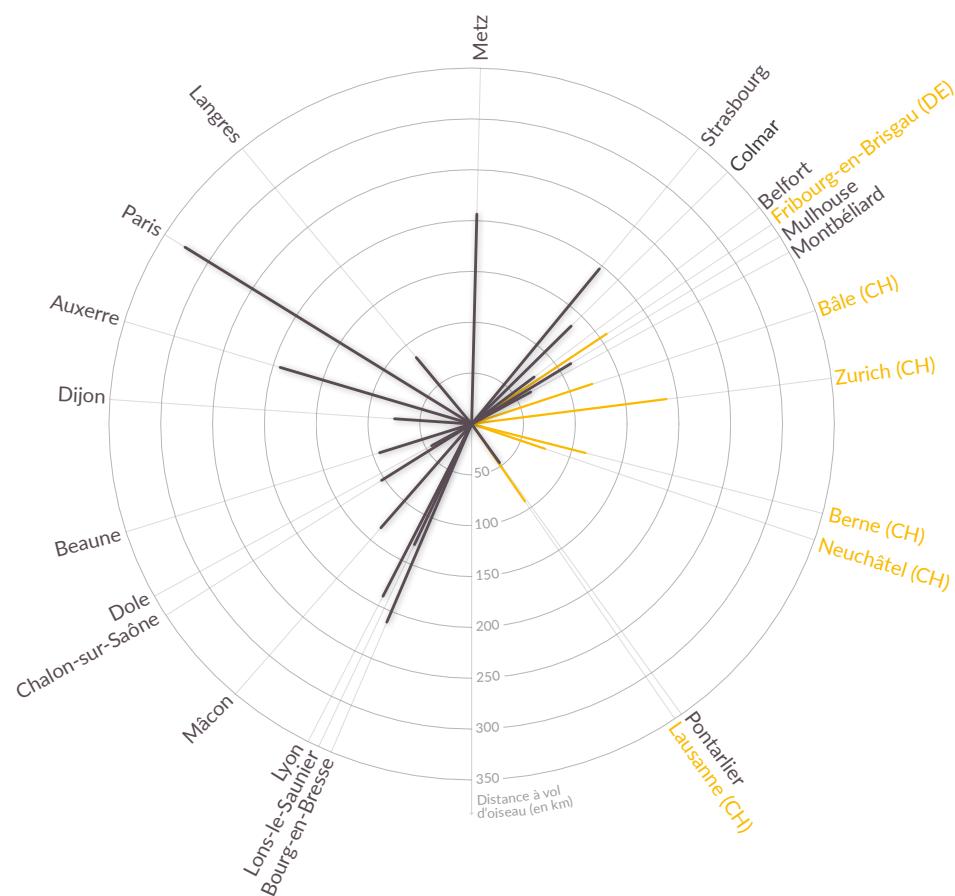


202 km de voies ferrées

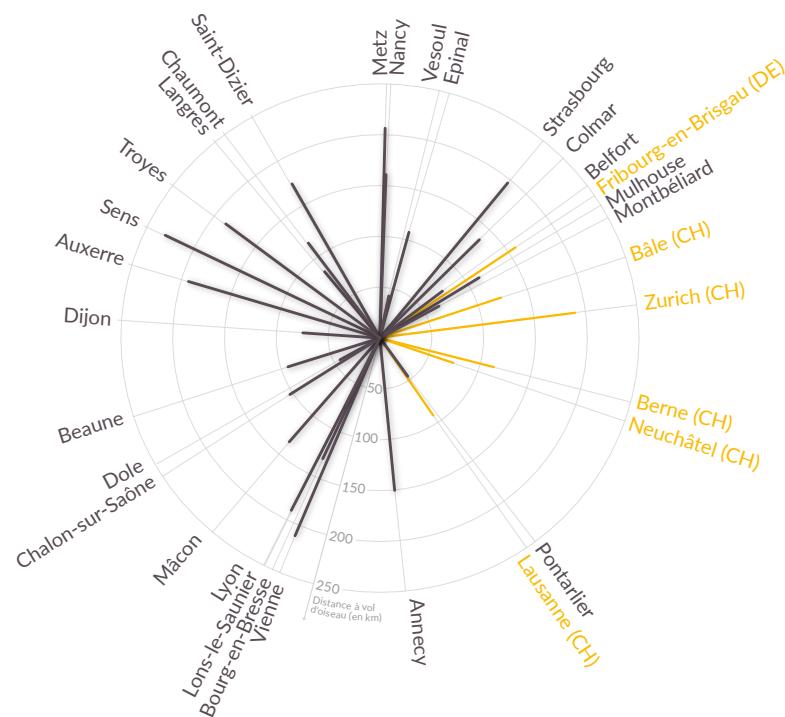
62 km de lignes à grande vitesse

25 gares ou haltes ferroviaires dont **1 gare TGV**

Destinations au départ de la gare Besançon Franche-Comté TGV à moins de 3h en train

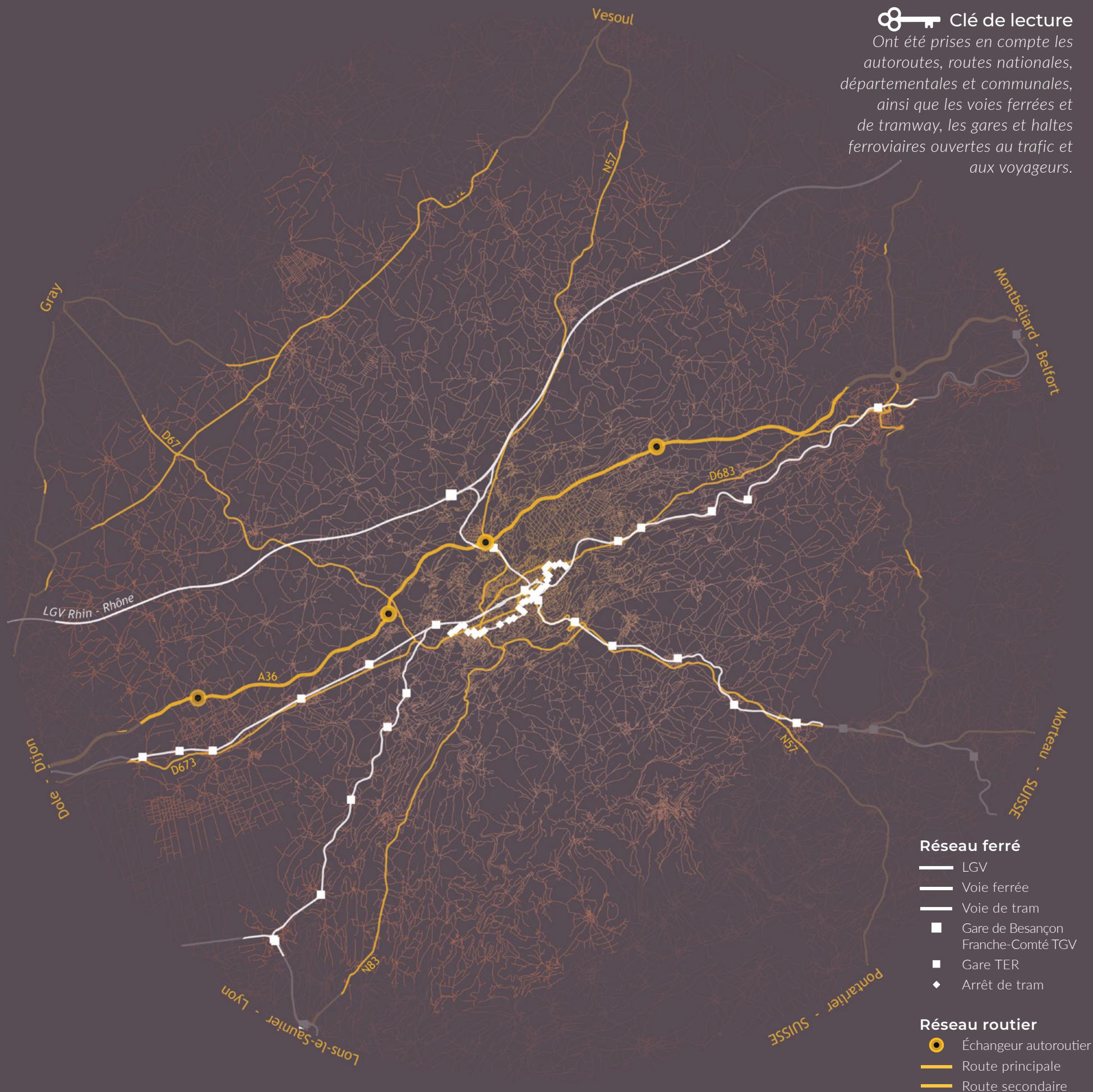


Destinations au départ de la gare Besançon Franche-Comté TGV à moins de 3h en voiture



Clé de lecture

Ont été prises en compte les autoroutes, routes nationales, départementales et communales, ainsi que les voies ferrées et de tramway, les gares et haltes ferroviaires ouvertes au trafic et aux voyageurs.





1.4

MILIEU PHYSIQUE ET PAYSAGER

Située entre 192 m et 734 m d'altitude, l'aire d'attraction se compose de sept grands ensembles paysagers hétérogènes orientés nord-est/sud-ouest.

Au Sud de l'aire d'attraction, le premier plateau jurassien appelé aussi "replat jurassien" correspond à la partie haute du territoire. Formé de roches calcaires datant du Jurassique moyen et supérieur, il varie entre 400 et 500 m d'altitude en moyenne avec un point culminant à 734 m (Mont de Naisey). Plus à l'ouest et offrant un profil encaissé, la vallée du Doubs recoupe les axes du relief de la bordure jurassienne, appelée également « faisceau bisontin », qui, large de 4 km en

moyenne, offre de nombreuses parties accidentées. La zone comprise entre les rivières de Doubs et de l'Ognon (tous deux affluents de la Saône) est constituée dans sa partie nord par le faisceau des Avants-Monts (dont l'anticlinal déversé de la Dame Blanche culmine à plus de 600 m) et plus au sud par les Avants-Plateaux, vaste plaine aux collines en pente douce comprise entre 200 m et 250 m d'altitude. Cet ensemble de collines est bordé dans sa limite septentrionale par

la vallée de l'Ognon qui dessine d'amples méandres entre les départements du Doubs et de la Haute-Saône.

Tandis qu'à l'ouest de l'aire d'attraction s'étend la plaine doloise et le massif de la Serre (seule partie granitique comprise entre Dole et Saligney), la partie nord se compose de plateaux calcaires relativement élevés (entre 300 m et 400 m d'altitude) qui viennent border une partie de la haute vallée de la Saône. Traversée par le Doubs et l'Ognon, l'aire d'attraction de Besançon n'englobe toutefois pas le lit de la Saône qui sinue environ 5 km plus au nord du périmètre.

7 grands ensembles paysagers

(voir schéma ci-contre)

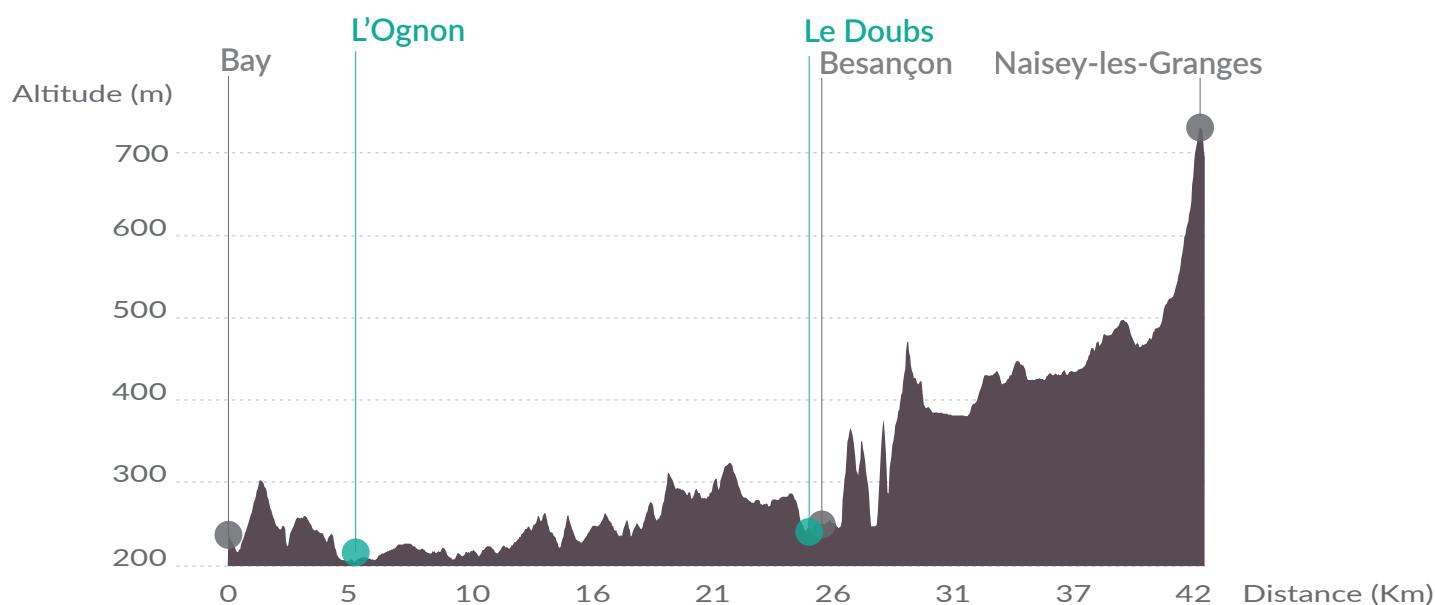
2 affluents de la Saône

le Doubs et l'Ognon



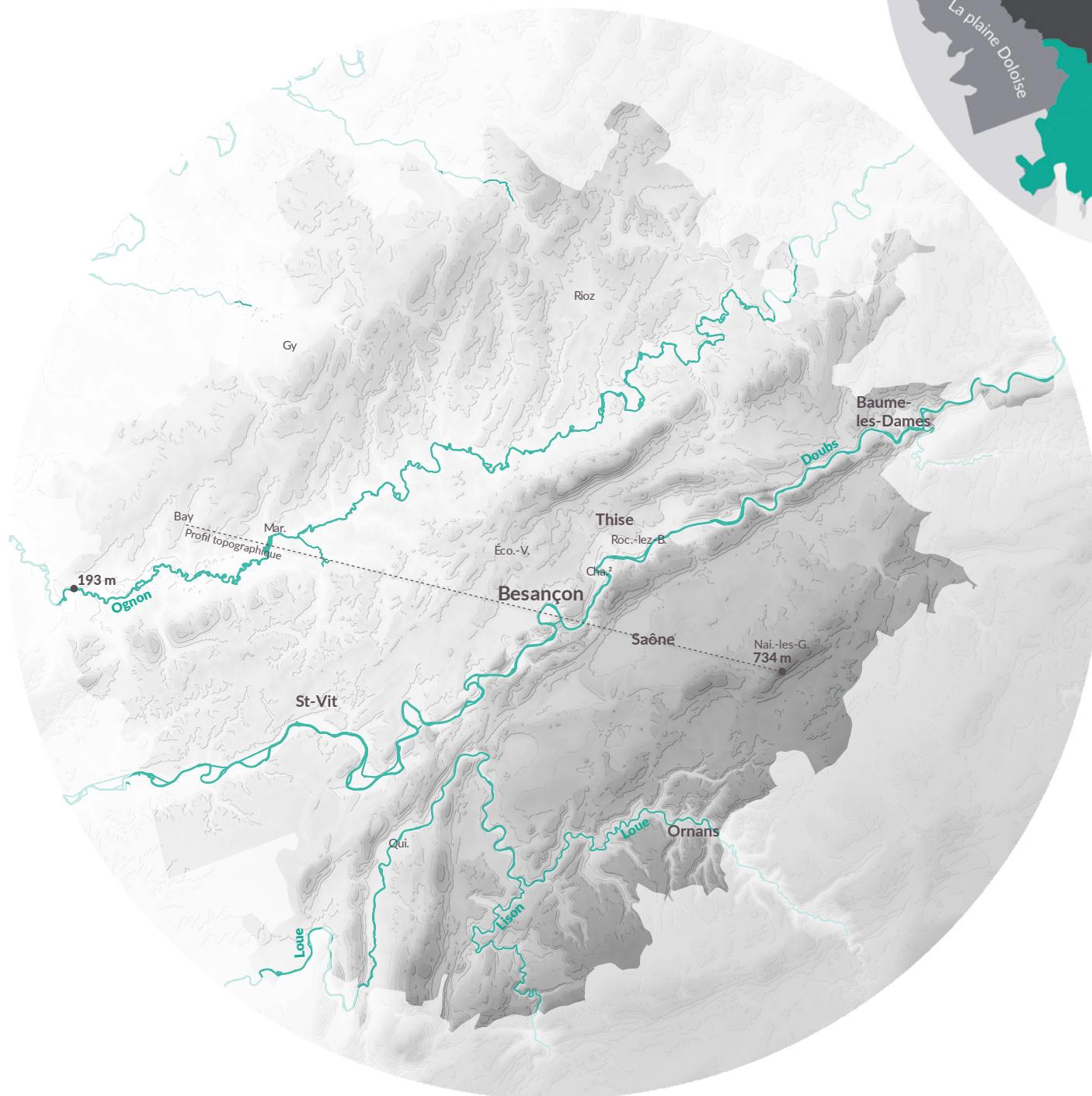
734 m d'altitude pour le point culminant le Mont de Naisey

Profil topographique - Direction nord-ouest/sud-est

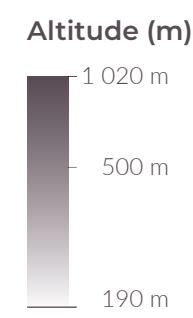


 Clé de lecture

Ensembles paysagers issus de l'étude de la DREAL sur la caractérisation de la charpente paysagère de Bourgogne-Franche-Comté portant sur les paysages de la nouvelle entité régionale de juin 2019.



Les sept grands ensembles paysagers



1.5 ARMATURE DES TERRITOIRES DE PLANIFICATION ET DE PROJET

L'aire d'attraction de Besançon comprend **312 communes** puis, en tout ou partie :

- **3 départements** (Doubs, Haute-Saône, Jura) ;
- **13 intercommunalités** (CA* du Grand Dole, CC** des Deux Vallées Vertes, CC des Monts de Gy, CC des Portes du Haut-Doubs, CC du Doubs Baumoises, CC du Pays de Montbozon et du Chanois, CC du Pays Riolois, CC du Val d'Amour, CC du Val Marnaysien, CC Jura Nord, CC Loue-Lison, CC Val de Gray, CU*** Grand Besançon Métropole) ;
- **4 SCoT**** et un PLUi***** valant SCoT** (SCoT de l'Agglomération

Bisontine (en révision), SCoT Graylois (en élaboration), SCoT du Doubs central (en révision), PLUi de la CC des Portes du Haut-Doubs valant SCoT (en élaboration), SCoT Loue-Lison (en élaboration)) ;

- **6 PLUi******* (PLUi du Grand Besançon Métropole (en élaboration), PLUi Jura Nord (en élaboration), PLUi du Pays Riolois (en élaboration), PLUi du Pays de Montbozon et du Chanois (en élaboration), PLUi des Monts de Gy (approuvé), PLUi du Val de Gray (approuvé sur 8 communes)).



* : Communauté d'agglomération

** : Communauté de communes

*** : Communauté urbaine

**** : Schéma de cohérence territoriale

***** : Plan local d'urbanisme intercommunal

🔑 Clé de lecture

1- **Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** est un document d'urbanisme institué par la loi Solidarité Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000. Cet outil de conception et de mise en œuvre d'une planification à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire d'attraction, a pour objet de définir une stratégie globale d'aménagement du territoire.

2- **Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un groupement de communes (EPCI), étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet de développement durable, et le formalise dans des règles d'utilisation du sol.

3- **Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)** à fiscalité propre ont la forme de communautés de communes, de communautés d'agglomération, de communautés urbaines et de métropoles. Ils permettent de mettre en place et de gérer des services liés au développement économique, social et culturel.

1 Région
Bourgogne-Franche-Comté

3 départements
le Doubs, la Haute-Saône et le Jura

12 EPCI³

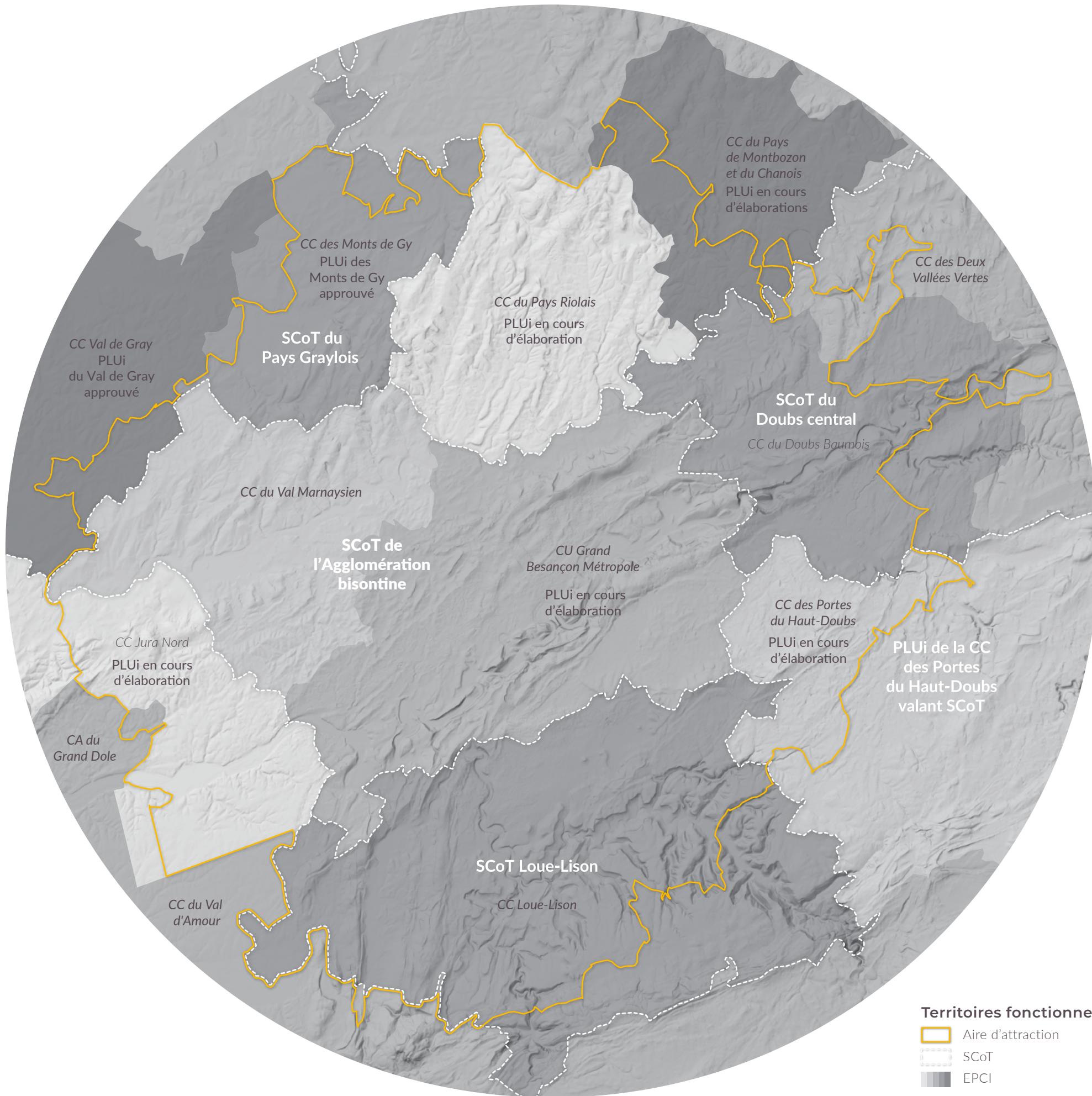
4 SCoT¹

**5 PLUi² dont
1 valant SCoT**

Vue aérienne du cœur de Grand Besançon Métropole.



@Google earth - 2018.





2+7



2 LES HABITANTS

L'un des moteurs démographiques de la Bourgogne-Franche-Comté





“ Les cartes de répartition de la population
sont les meilleures voies d’approche vers
les problèmes centraux de la géographie.

Pierre Gourou

Les habitants

L'UN DES MOTEURS DÉMOGRAPHIQUES DE LA BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ

Accueillant près de 280 000 habitants, l'aire d'attraction de Besançon gagne plus de 1 000 habitants chaque année...

Quai Vieil Picard,
centre-ville de
Besançon.



Rue Bersot en été,
Besançon.



Balade paysagère,
Chalèze.





2.1

LA POPULATION MUNICIPALE 2018

“ **71 % des communes de l'aire (soit 220) accueillent moins de 500 habitants.** ”

Accueillant 279 191 habitants au dernier recensement connu de 2018, l'aire d'attraction se compose d'une mosaïque de petites et moyennes communes sous l'influence plus ou moins forte de Besançon qui compte 116 775 habitants en 2018 soit 42 % de la population totale. Avec 4 977 habitants, la commune de Baume-les-Dames est la deuxième commune la plus peuplée de l'aire. Viennent ensuite celles de Saint-Vit (4 874 hab.), Ornans (4 426 hab.), Saône (3 297 hab.), Thise (3 028 hab.), École-Valentin (2 631 hab.), Miserey-Salines (2 538 hab.) et Les Auxons (2 524 hab.). Alors que seulement 5 % des communes de l'aire (soit 16 communes) ont plus de 2 000 habitants, 71 % d'entre elles (soit 220) accueillent moins de 500 habitants. Avec seulement 8 habitants, la commune de Châtillon-sur-Lison, située au bord de la Loue et du Lison, est la commune la moins peuplée de l'aire d'attraction de Besançon et de la région Bourgogne-Franche-Comté (avec la commune de Mérona située dans le sud du Jura).



Population totale 2018
279 191 hab.



312 communes comprises entre
8 hab.
(Châtillon-sur-Lison) **et**
116 775 hab.
(Besançon)

296 communes de moins de 2000 hab.
et 16 communes de plus de 2000 hab.

2,6 liaisons en moyenne par commune avec une commune directement voisine

 **Clé de lecture**

Sont représentés ici en carrés proportionnels les poids démographiques des communes de l'aire d'attraction. Chaque trait correspond quant à lui à une limite en commun avec une commune voisine (connectivité directe).

2.2 DENSITÉ DE POPULATION 2018

“ 93 % des communes de l'aire (soit 296) sont considérées comme rurales.



Centre historique de Besançon qui accueille la plus forte densité démographique.

La typologie urbain/rural élaborée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires a été construite à partir de la grille communale française des densités en carreaux de 1 kilomètre de côté. Alors que les espaces « denses » et « de densité intermédiaire » sont considérés comme urbains*, les espaces « peu denses » et « très peu denses » servent quant à eux à la définition de l'espace rural. Selon cette récente typologie, 93 % des communes de l'aire d'attraction de Besançon (soit 291 communes) sont

considérées comme des communes rurales alors que 21 communes sont considérées à dominante urbaine : Besançon, École-Valentin, Miserey-Salines, Devecey, Dannemarie-sur-Crête, Beure, Châtillon-le-Duc, Chalezeule, Franois, Serre-les-Sapins, Pirey, Grandfontaine, Montferrand-le-Château, Les Auxons, Avanne-Aveney, Morre, Montfaucon, Pouilley-les-Vignes, Boussières, Torpes, Pouilley-Français.

Aire d'attraction
110 hab/km²

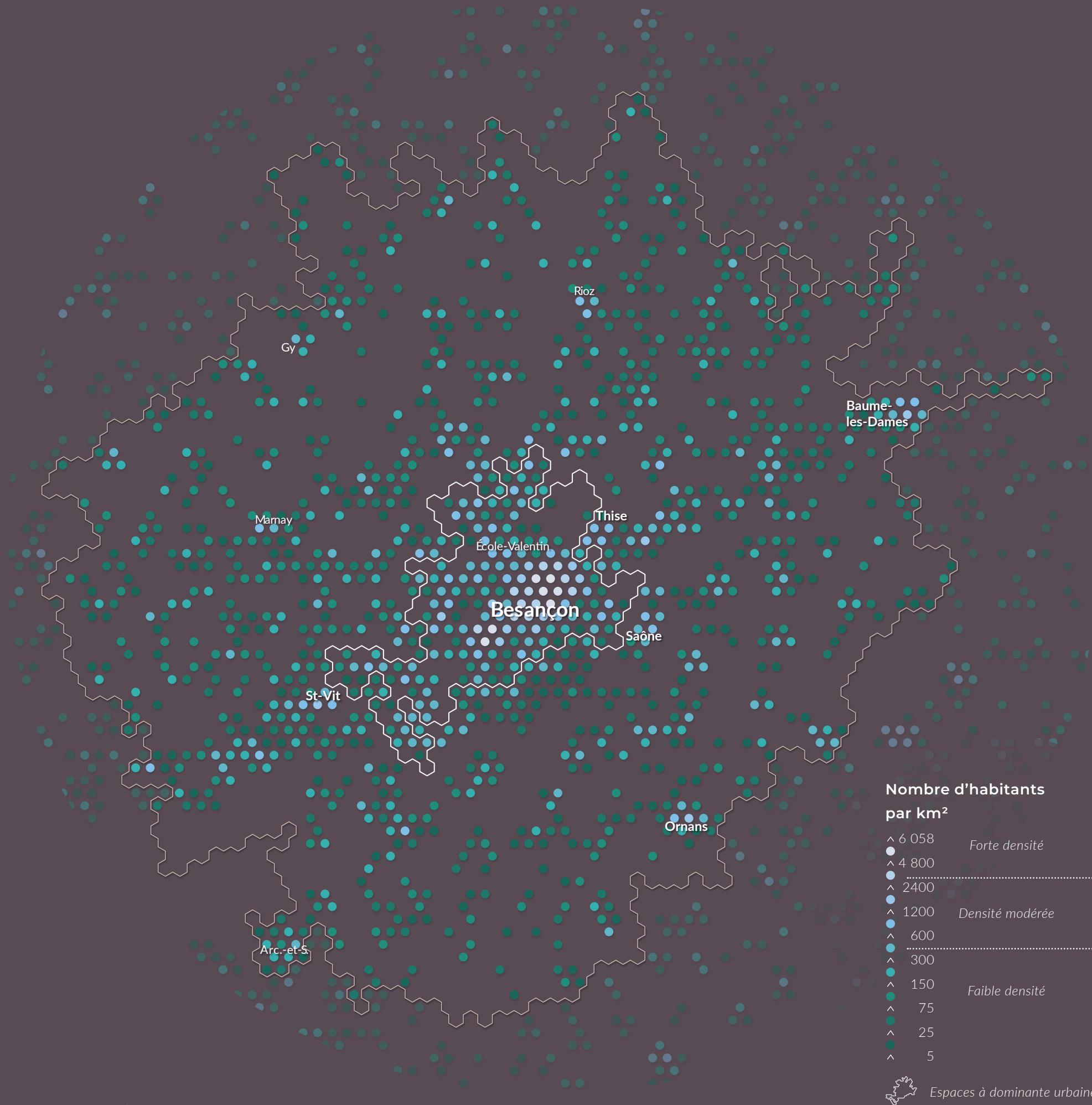
SCoT de l'agglomération
bisontine
250 hab/km²

Grand Besançon
Métropole
366 hab/km²

Besançon
1782 hab/km²

* : Densité de population d'au moins 300 habitants par km² et un minimum de 5 000 habitants par commune.

🗝️ **Clé de lecture**
Issue des données carroyées à 1 km de l'INSEE, la **densité de population** est définie par le nombre d'individus par carreau rapporté à la superficie du carreau : habitants au km²



2.3 VARIATION ANNUELLE DE LA POPULATION 2008 - 2018

“ **La croissance démographique reste plus dynamique dans la périphérie proche de Besançon.** ”

Au premier janvier 2018, l'aire d'attraction de Besançon comptait 279 191 habitants, soit 10 000 habitants de plus qu'en 2008, représentant ainsi un rythme de croissance de plus de 1 000 habitants supplémentaires chaque année (+0,4 % par an). Parmi les communes et les quartiers qui ont vu leur population croître, le quartier de Saint-Claude Torcols a enregistré une augmentation significative de plus de 51 habitants par an ainsi que les communes de Rioz (+50 hab./an), Miserey-Salines (+42 hab./an), Franois (+42 hab./an) et École-Valentin (+32 hab./an). *A contrario*, les baisses démographiques les plus significatives ont été enregistrées dans les quartiers de Planoise-Châteaufarine (-158 hab./an), Butte-Grette (-100 hab./an), Centre Chapelle des Buis (-71 hab./an),

Palente Orchamps Saragosse (-34 hab./an) et les communes de Baume-les-Dames (-34 hab./an) et Thise (-20 hab./an). Les importantes diminutions de population observées dans les quartiers de Planoise-Châteaufarine et Butte-Grette s'expliquent essentiellement par la mise en place de programmes de rénovation urbaine qui ont entraîné de nombreuses démolitions de logements. La croissance démographique de l'aire d'attraction de Besançon est répartie uniformément sur son territoire mais reste plus dynamique dans la périphérie proche de Besançon (à l'ouest et au nord-ouest). La première couronne bisontine (Grand Besançon Métropole hors commune de Besançon) reste la zone la plus attractive. En effet, en gagnant près de 600 habitants par an depuis 10 ans, elle concentre plus de la moitié (53%) de la dynamique démographique de l'aire d'attraction pour un taux de variation annuel deux fois supérieur (+0,8% par an).



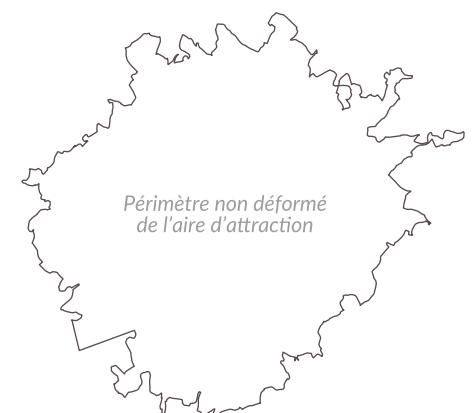
Aire d'attraction
+1 070 hab./an

SCoT de l'agglomération bisontine
+606 hab./an

Grand Besançon Métropole
+484 hab./an

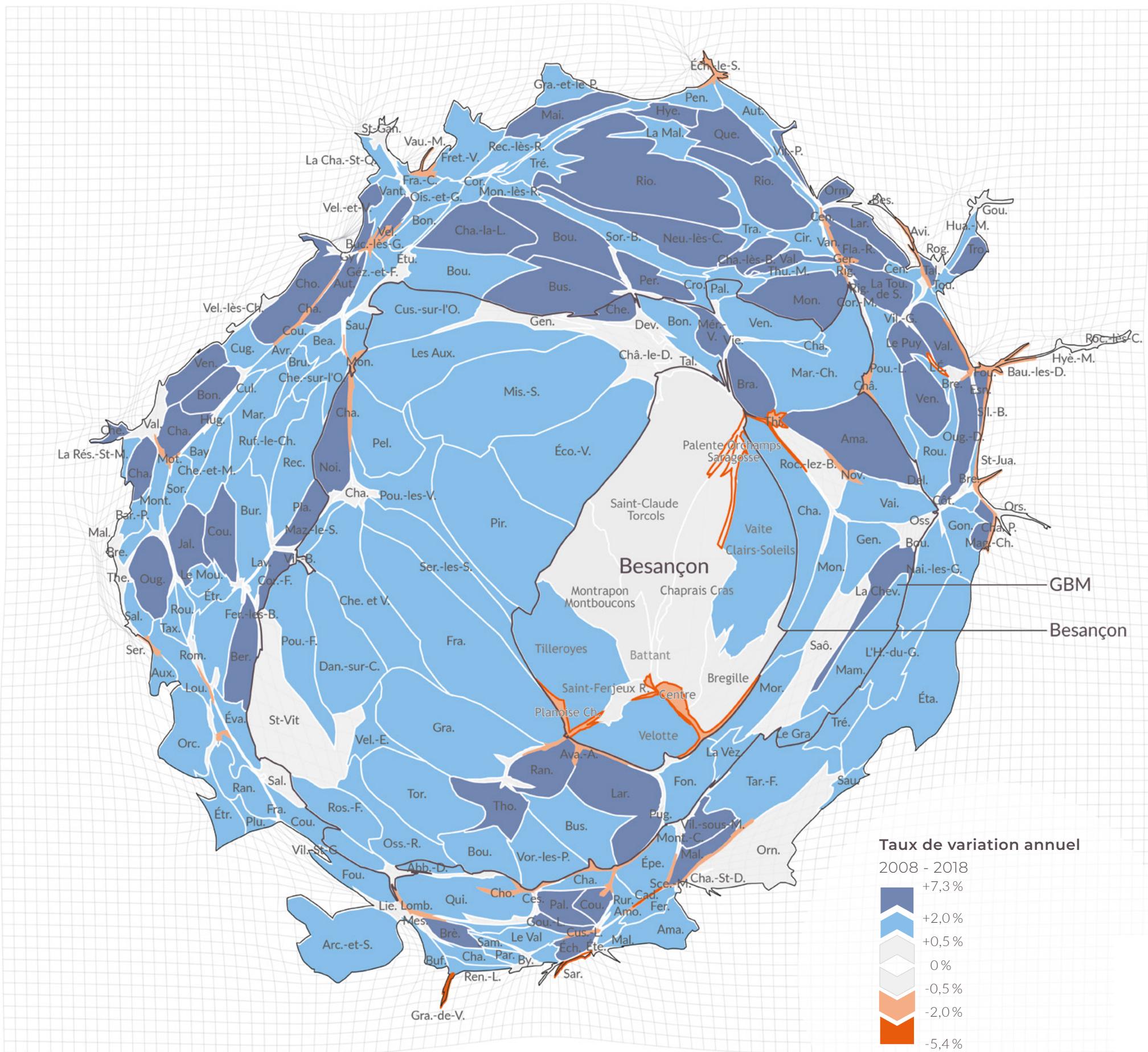
Besançon
-122 hab./an

🗝️ Clé de lecture



Périmètre non déformé de l'aire d'attraction

Dynamique de la population municipale anamorphosée : déformation proportionnelle des mailles de la grille communale et des grands quartiers bisontins en fonction de l'évolution absolue de la démographie communale. Les variations positives font augmenter les granularités territoriales de manière proportionnée alors que celles négatives les font se contracter jusqu'à quasiment disparaître. Sont mis en exergue ici, les communes et les quartiers qui ont vu leur population significativement augmenter (en valeurs absolues). Les aplats de couleurs correspondent quant à eux aux taux de variation annuels. Ont été enfin surlignés en rouge les contours de quartiers ou communes qui perdent entre 20 et 160 habitants par an.



Sources : IGN, INSEE | Réalisation : AUDAB, 2021



VARIATION DU SOLDE NATUREL

2012 - 2017

“ Avec un excédent naturel de 620 habitants par an, la commune de Besançon contribue pour plus de la moitié à la dynamique du solde naturel de son aire.

La croissance démographique de l'aire d'attraction est portée par un solde naturel (naissances - décès) excédentaire et supérieur à 1 200 habitants supplémentaires par an.

Entre 2012 et 2017, seules 25 communes ont enregistré un solde naturel négatif, 63 communes ont connu un solde équilibré et 224 un solde positif. Avec un excédent naturel de 620 habitants par an, la commune de Besançon contribue pour plus de la moitié à la dynamique du solde naturel de l'ensemble de son aire. Dans une moindre mesure, d'autres communes telles que Rioz, Beure, Miserey-Salines, École-Valentin ou Tarcenay-Foucherans ont également enregistré des soldes excédentaires relativement soutenus, compris entre 15 et 25 habitants supplémentaires chaque année.

Avec un solde naturel déficitaire proche de -50 habitants par an, la commune d'Avanne-Aveney est celle qui a enregistré le solde le plus bas. Viennent ensuite les communes de Baume-les-Dames, Montferrand-le-Château, Montagney, Quingey et Thise dont les soldes naturels annuels ont été compris entre -15 et -30 habitants.

Cette diminution naturelle résulte d'un vieillissement démographique de la génération des premiers baby-boomers, mais aussi de la baisse du nombre de naissances parmi les nouvelles générations. De plus, la présence d'un ou plusieurs EHPAD parmi ces communes (hormis Montagney) peut venir expliquer en partie le déficit naturel constaté.

Variation annuelle de la population due au solde naturel

Aire d'attraction
+1 203 hab./an

SCoT de l'agglomération bisontine

+958 hab./an

Grand Besançon Métropole

+875 hab./an

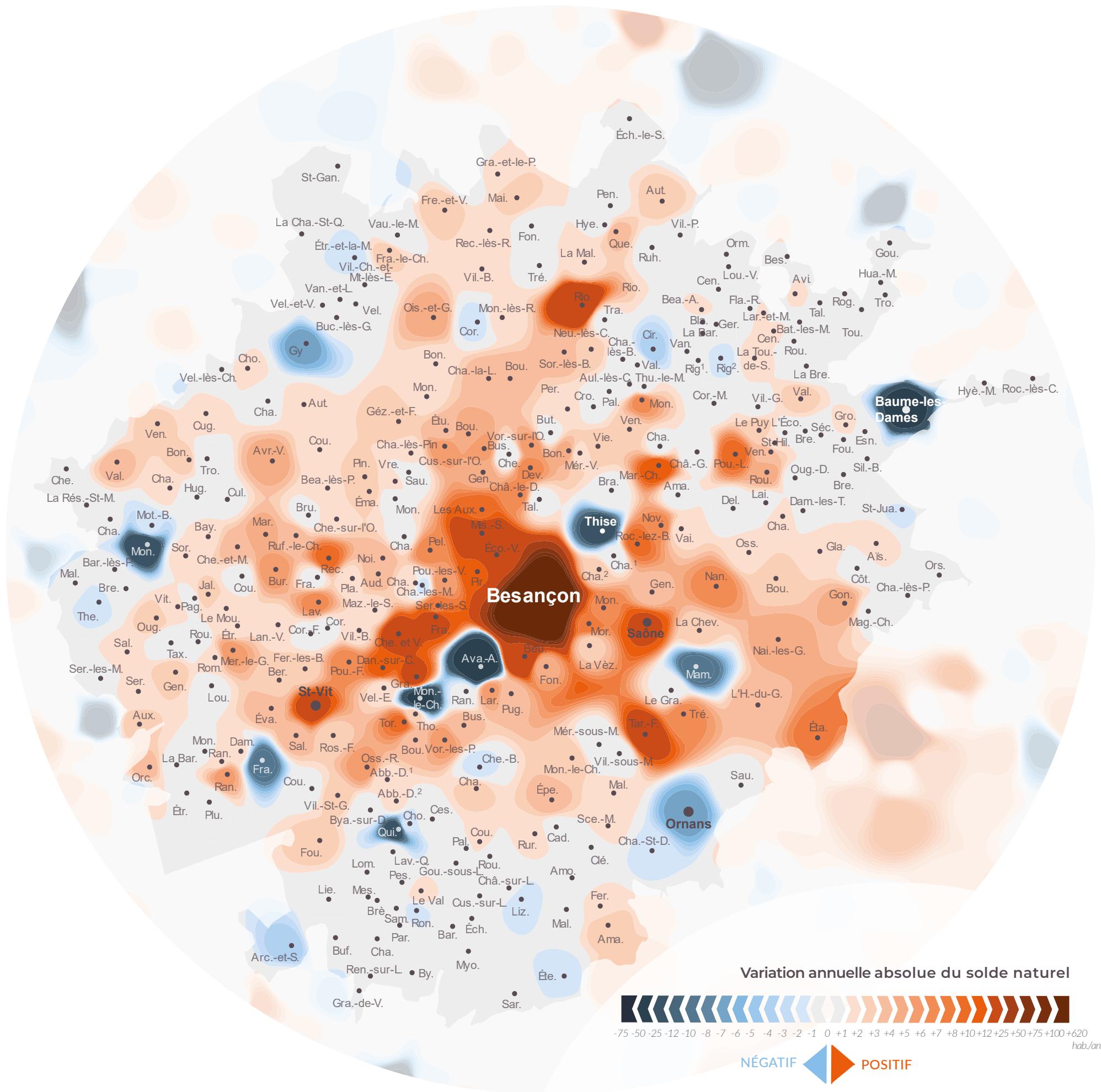
Besançon

+620 hab./an

Clé de lecture

Le solde naturel est la différence entre les naissances et les décès domiciliés qui sont enregistrés au cours d'une période intercensitaire. Il est exprimé en valeur annuelle pour permettre les comparaisons entre périodes dont les pas de temps sont différents.

La méthode de lissage est un processus statistique permettant d'estimer des valeurs intermédiaires entre les communes. La méthode qui a été choisie ici correspond à une pondération inverse à la distance qui confère davantage de poids aux lieux les plus proches qu'à ceux les plus éloignés.



Sources : IGN, INSEE | Réalisation : AUDAB, 2021

2.5 INDICE DE VIEILLESSE 2017

L'aire d'attraction compte 74 personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans (soit un ratio de 0,74). Ce rapport représente une structure démographique plus jeune que la moyenne régionale (0,97) et nationale (0,80). Grâce à sa fonction universitaire, la ville de Besançon offre un rapport de vieillesse faible (0,76) et proche de la moyenne de son aire d'attraction. Avec des ratios inférieurs à 0,50 les communes de Pelousey, Cussey-sur-l'Ognon, Dannemarie-sur-Crète, Tarcenay-Foucherans, Rioz, Torpes, Étalans, comptent parmi les communes les plus jeunes de l'aire. *A contrario*, les communes d'Avanne-Aveney*, Thise*, Baume-les-Dames* et Montferrand-le-Château* enregistrent des indices de vieillesse élevés qui dépassent 1,25 c'est-à-dire, supérieur à 125 personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans. Si l'aire d'attraction de Besançon reste jeune, elle n'échappe cependant pas au phénomène de vieillissement structurel de sa population...

* : Présence d'un ou plusieurs EPHAD.



Aire d'attraction
74 personnes
de plus de 65 ans
pour 100 jeunes
de moins de 20 ans

SCoT de l'agglomération
bisontine
74

Grand Besançon
Métropole
75

Besançon
76

Si l'aire d'attraction comptait **100 habitants**



18 auraient
de 15 ans



20 auraient
entre 15 et 29 ans



18 auraient
entre 30 et 44 ans



19 auraient
entre 45 et 59 ans



16 auraient
entre 60 et 74 ans



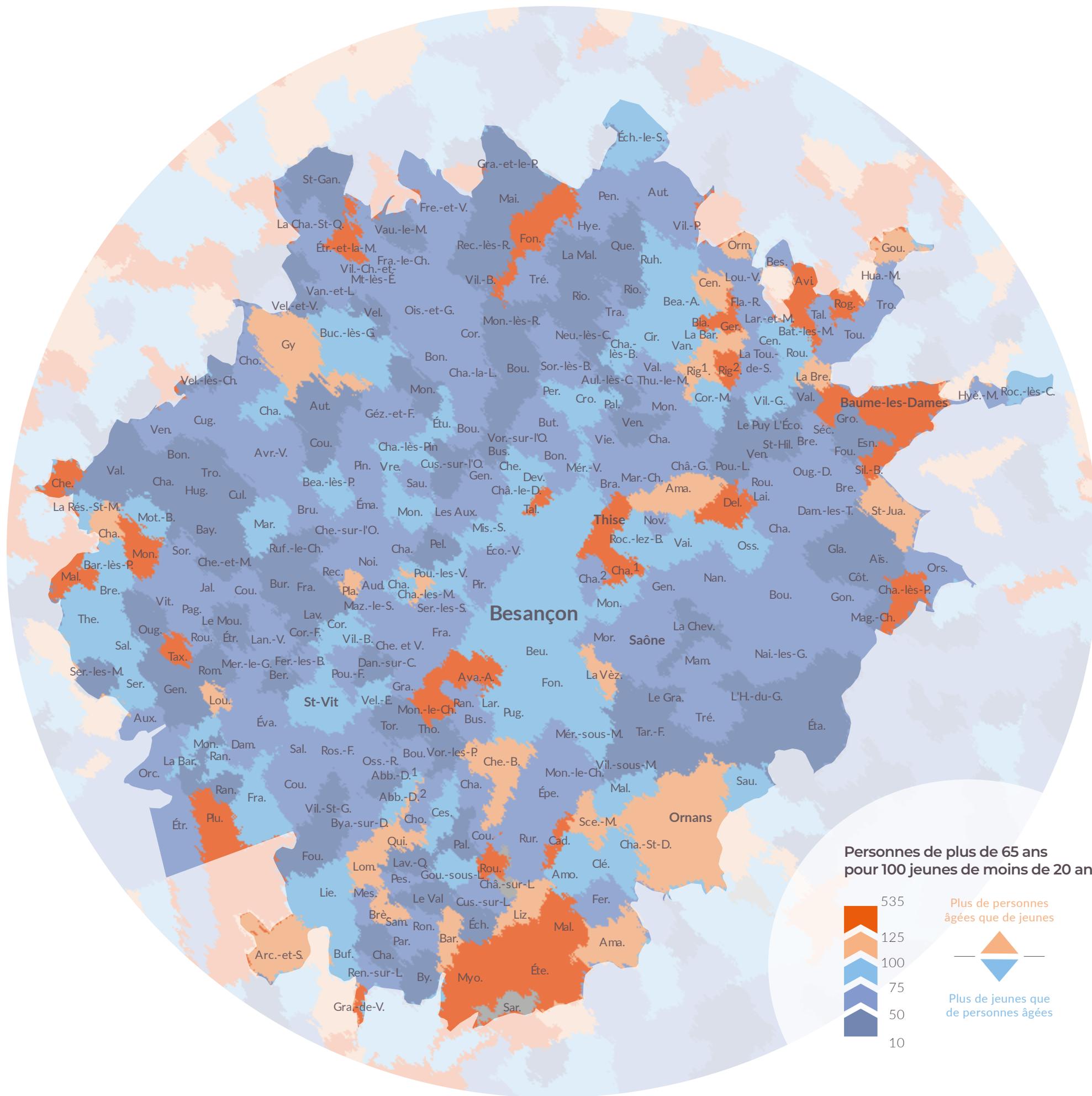
9 auraient
de 75 ans

Marché, place de la Révolution, Besançon.



Clé de lecture

L'indice de vieillesse est le ratio de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans x 100. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans les mêmes proportions sur le territoire ; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées. Il correspond à une photographie d'un état démographique structurel.



Sources : IGN, INSEE | Réalisation : AUDAB, 2021

2.6 DYNAMIQUE DE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION 2012 - 2017

“ **Le vieillissement est supérieur au résultat national (+0,09) mais toutefois moins marqué qu'en Bourgogne-Franche-Comté (+0,13).**

Entre 2012 et 2017, le phénomène de vieillissement démographique se poursuit inéluctablement dans l'aire d'attraction de Besançon où l'indice de vieillesse a augmenté de +0,11 soit 11 personnes supplémentaires de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans. Le vieillissement est supérieur au résultat national (+0,09) mais toutefois moins marqué qu'en Bourgogne-Franche-Comté (+0,13). Il concerne l'ensemble de l'aire d'attraction (communes d'Avanne-Aveney, Thise, Nancray, Fraisans, Baume-les-Dames, Montferrand-le-Château, Pouilley-les-Vignes notamment) à l'exception de certaines communes périurbaines telles que Byans-sur-Doubs, Amagney, ou Orchamps qui ont vu leur structure démographique significativement rajeunir. Le vieillissement de la population est un phénomène connu et identifié depuis longtemps en Bourgogne-Franche-Comté et dans l'aire d'attraction de Besançon. Il reflète avant tout l'amélioration de l'espérance de vie et l'avancée en âge des générations nées dans l'entre-deux-guerres face à une natalité qui recule structurellement.

Ce vieillissement démographique observé depuis plusieurs décennies pose essentiellement la question de l'adaptation et de l'accessibilité des logements, de l'offre en services et de l'équipement des territoires, ou encore des emplois à développer.

Variation de l'indice de vieillesse 2012 - 2017

Aire d'attraction

+11 personnes
de plus de 65 ans
pour 100 jeunes
de moins de 20 ans

SCoT de l'agglomération bisontine

+10 personnes

Grand Besançon Métropole

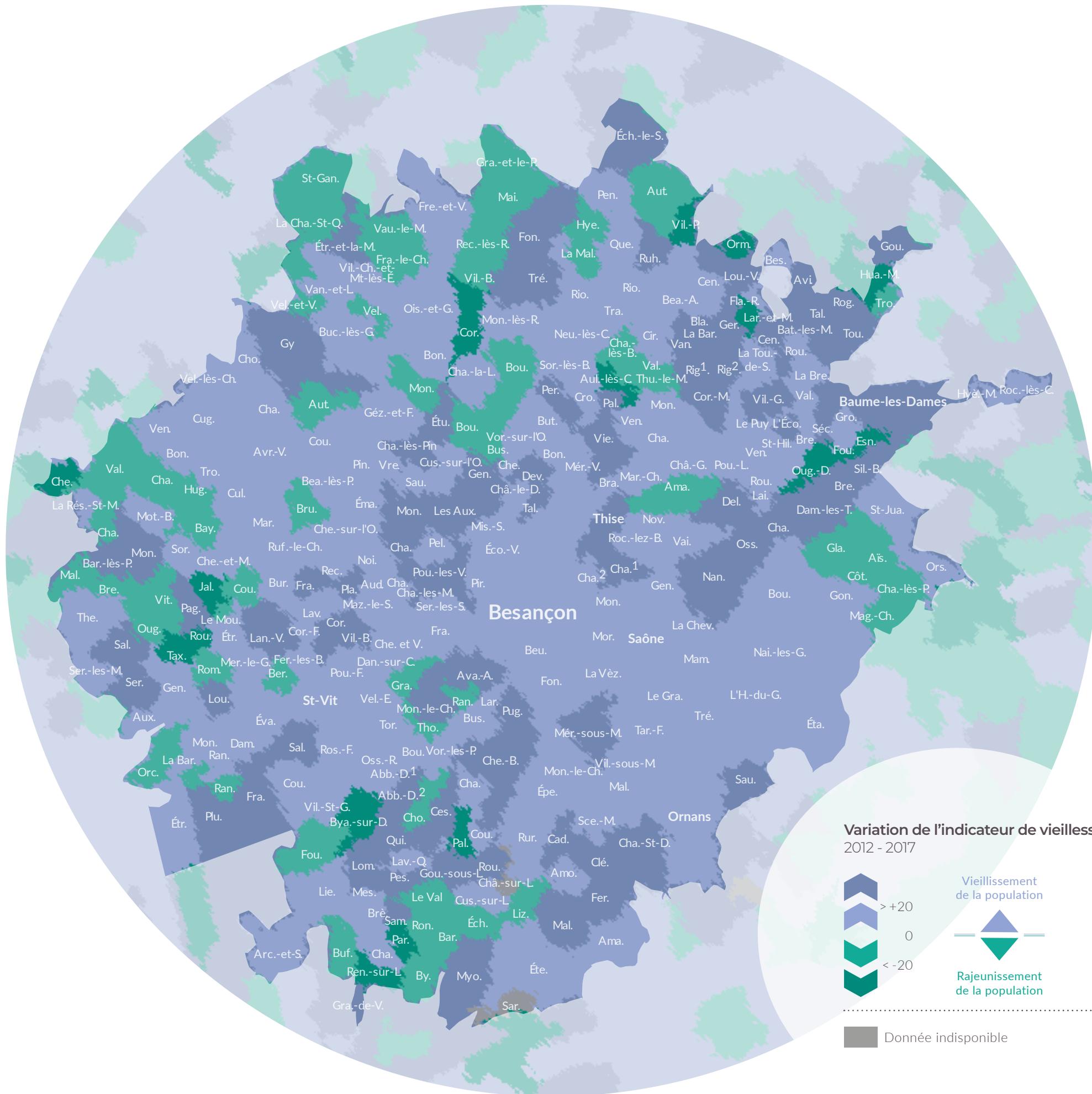
+11 personnes

Besançon

+9 personnes

Clé de lecture

La dynamique de vieillissement de la population se calcule en comparant l'indice vieillesse de deux années différentes. Une augmentation indique un vieillissement global de la population tandis qu'une diminution indique un rajeunissement. Une variation nulle signifie que la structure démographique n'a pas changé.



Sources : IGN, INSEE | Réalisation : AUDAB, 2021



3+3



3 L'HABITAT

*Un rythme de production de logements
corrélé à la dynamique démographique*





“La maison est notre coin du monde.
C’est notre premier univers et
un véritable cosmos.

Gaston Bachelard

L'habitat

UN RYTHME DE PRODUCTION DE LOGEMENTS CORRÉLÉ À LA DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE

Avec plus de 144 800 logements dont 128 305 résidences principales, l'aire d'attraction de Besançon accueille chaque année plus de 1 450 nouveaux logements.

*Les Hauts-du-Chazal,
Besançon.*



*Construction récente,
commune de Pirey.*



3.1 ÉVOLUTION DE LA TACHE URBAINE 2011 - 2019

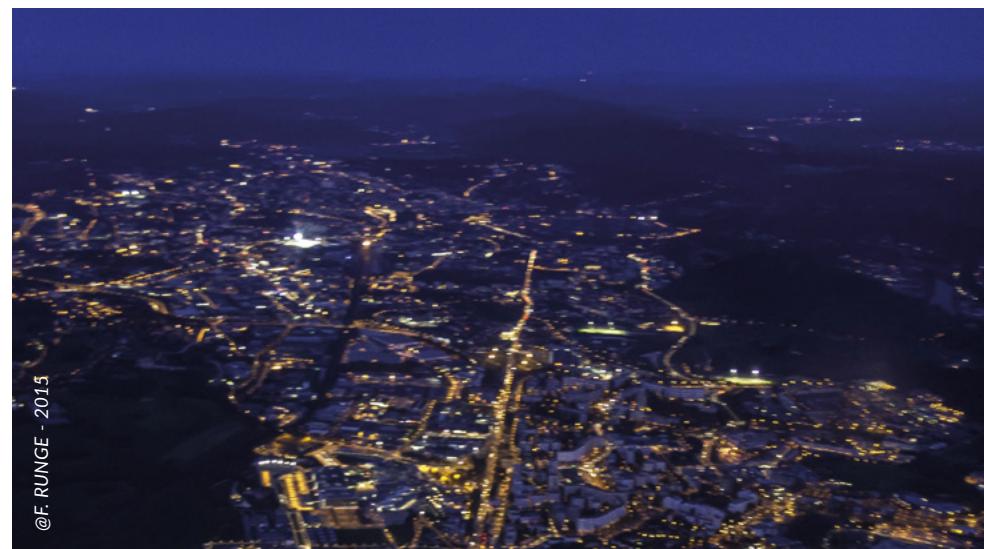
“ **Entre 2011 et 2019, les surfaces bâties ont augmenté de 290 ha par an, l'équivalent de 405 terrains de football chaque année.** ”

Entre 2011 et 2019, les surfaces bâties issues des habitations et autres bâtiments (industriels, commerciaux, administratifs, agricoles, sportifs, etc.) ont augmenté dans l'aire d'attraction de Besançon à un rythme soutenu de +2,2% par an soit 290 hectares (ha) par an, l'équivalent de 405 terrains de football supplémentaires chaque année. Cette dynamique de croissance des surfaces bâties s'est essentiellement concentrée dans la commune de Besançon (+25 ha/an) et dans une moindre mesure, dans les communes-centres (pôles

intermédiaires ou locaux) de Saint-Vit (+7 ha/an), Ornans (+5 ha/an), Baume-les-Dames (+5 ha/an), Franois (+5 ha/an), Chemaudin et Vaux (+4,5 ha/an), Étalans (+4,5 ha/an), Pirey (+4 ha/an), Rioz (+4 ha/an), Arc-et-Senans (+3,5 ha/an)...

La croissance continue des surfaces bâties et par extension des autres surfaces urbanisées (parkings, emprise des réseaux de communication, squares urbains...) renvoie directement à la question actuelle de l'artificialisation des sols et de ses effets dommageables sur la biodiversité locale. Dans l'aire d'attraction de Besançon, c'est l'habitat notamment pavillonnaire qui représente le secteur le plus actif dans ce processus d'artificialisation, suivi des implantations de zones d'activité, des infrastructures de communication et des équipements et services à la population.

Vue aérienne nocturne de Besançon, axe de la rue de Dole.



@F. RUNGE - 2015

Évolution de la tache urbaine 2011 - 2019

Aire d'attraction
+290 ha/an

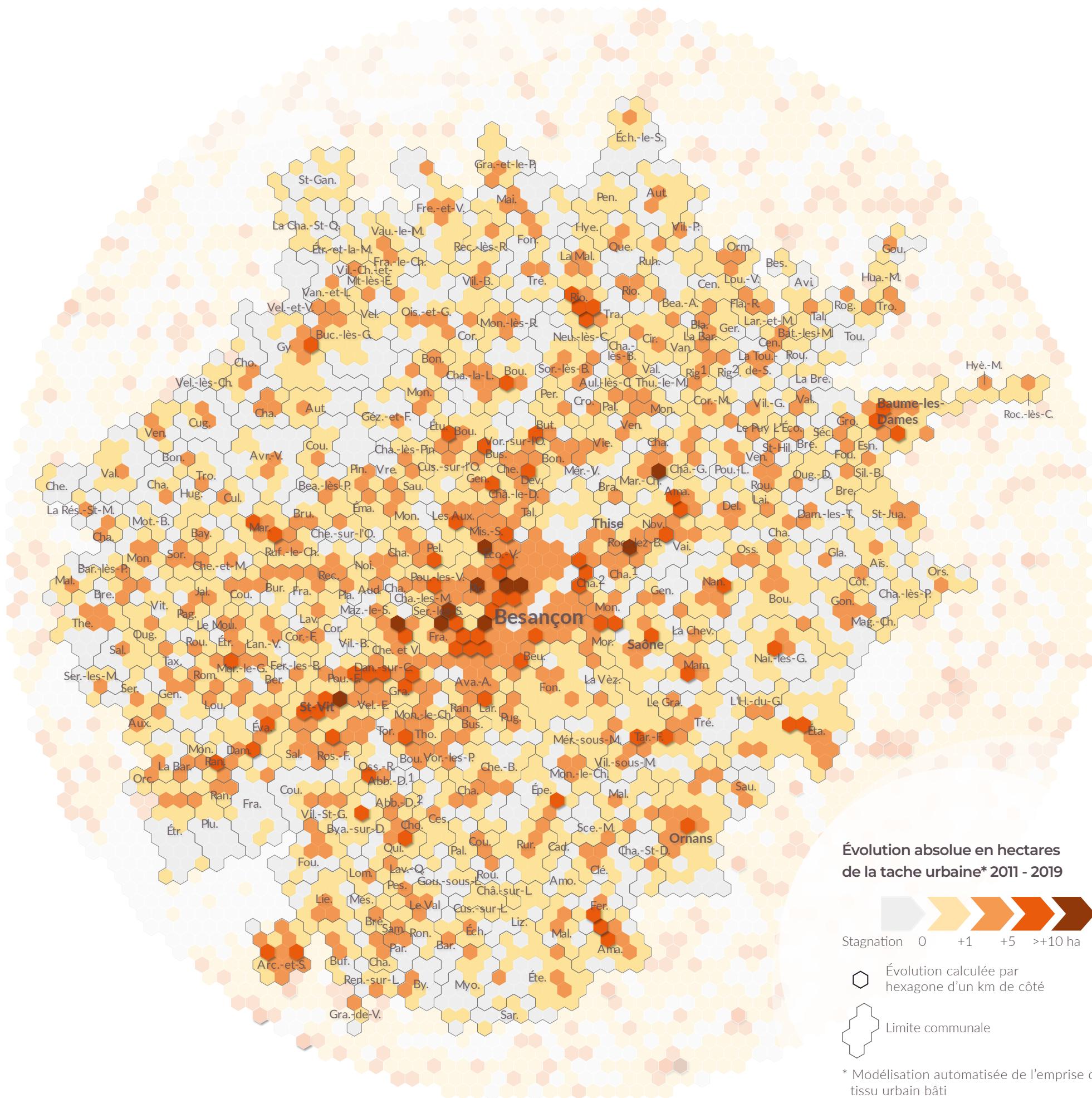
SCoT de l'agglomération bisontine
+150 ha/an

Grand Besançon Métropole
+125 ha/an

Besançon
+25 ha/an

Clé de lecture

La tache urbaine a été construite à partir des éléments bâtis (de type habitations, bâtiments industriels, administratifs, commerciaux, agricoles, sportifs... hors parkings, parcs urbains, réseaux de communication, aérodromes etc.) de la BD TOPO de l'IGN (éditions 2011 et 2019). Le processus de réalisation de la tache urbaine consiste à créer une zone tampon de 50 mètres autour de chaque bâtiment puis à éroder le résultat de 40 mètres. Ce procédé permet de représenter une enveloppe urbaine bâtie homogène et continue. Les résultats ont ensuite été insérés dans une grille hexagonale de 1 km de côté.



3.2 STRUCTURE ET DYNAMIQUE DU LOGEMENT 2012 - 2017

“ **La dynamique du logement se concentre principalement dans le territoire de Grand Besançon Métropole.** ”

Nombre de logements en 2017

Aire d'attraction

144 829 log.

SCoT de l'agglomération bisontine

110 768 log.

Grand Besançon Métropole

104 003 log.

Besançon

70 249 log.

Comprenant près de 144 830 logements en 2017, l'aire d'attraction a connu entre 2012 et 2017 un rythme de croissance de +1 % par an représentant chaque année plus de 1 450 logements supplémentaires englobant les constructions neuves ainsi que les rénovations et les réhabilitations.

La dynamique du logement se concentre principalement sur le territoire de Grand Besançon Métropole (communes de Besançon, École-Valentin, Franois, Miserey-Salines et Saint-Vit), et d'autres communes plus éloignées telles que Rioz, Marnay ou Arc-et-Senans.

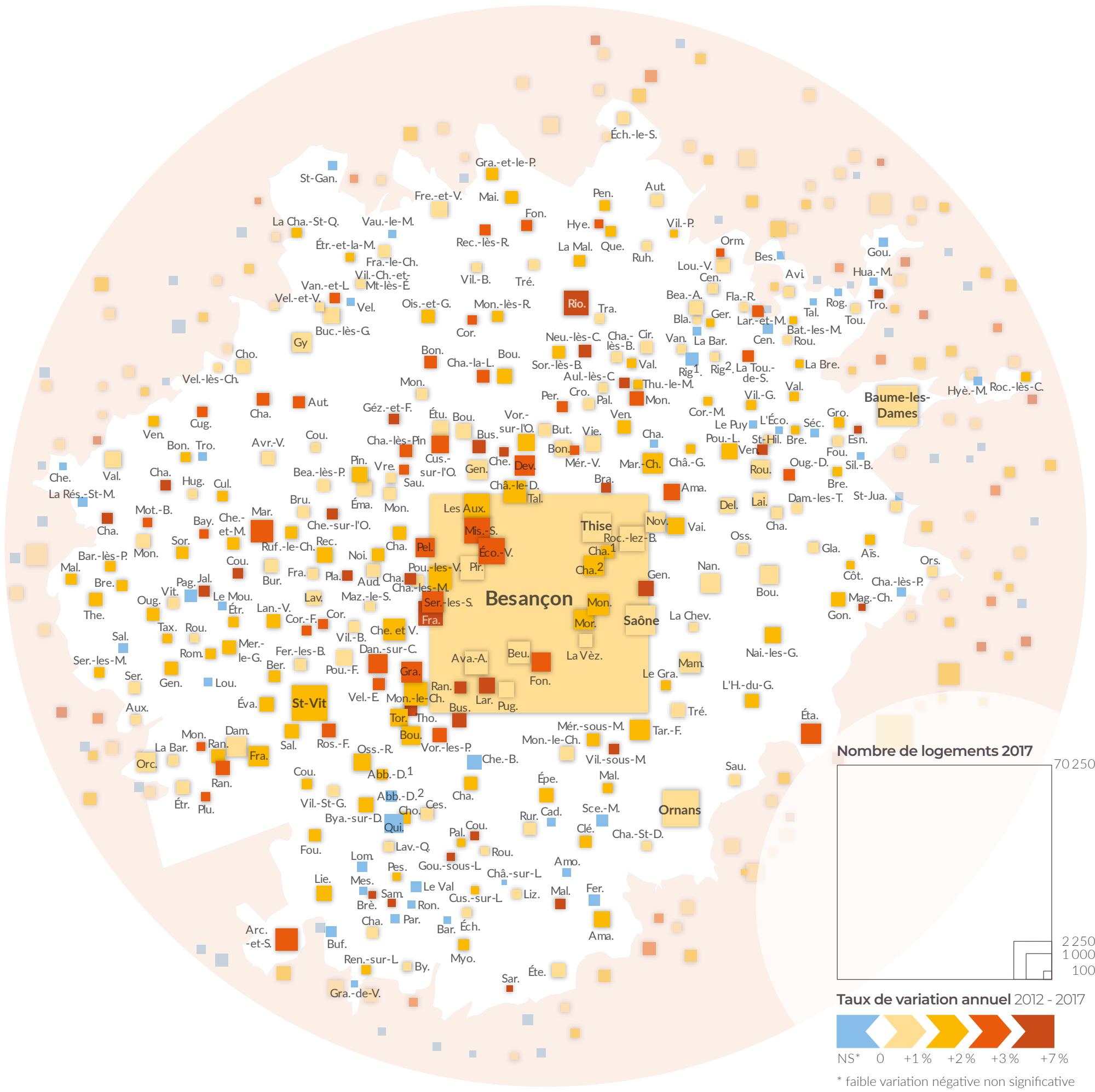
A contrario, un petit nombre de communes moins peuplées voient leur nombre de logements stagner voire très faiblement diminuer. Il s'agit essentiellement de petites communes situées en deuxième couronne périurbaine (hors GBM) comprenant de faibles volumes de logements (Hyèvre-Magny, Rigney, Lombard...).

 **Clé de lecture**

Un logement est défini par l'INSEE du point de vue de son utilisation : c'est un local séparé et indépendant exclusivement utilisé pour l'habitation. Les logements sont répartis en quatre catégories : résidences principales, résidences secondaires, logements vacants et logements occasionnels. Les habitations mobiles et les locaux utilisés pour l'habitation au sein des communautés (maisons de retraite, foyers, communautés religieuses...) ne sont pas considérés comme des logements. Les logements de fonction sont, quant à eux, considérés comme des logements.

Lotissement récent, chemin des Montarmots à Besançon.





Sources : IGN, INSEE | Réalisation : AUDAB, 2021

3.3 RYTHME DES CONSTRUCTIONS NEUVES

2008 - 2012 | 2013 - 2017



À elle seule, la commune de Besançon concentre près de la moitié de la dynamique des constructions neuves de logements (49%).

Entre 2008 et 2017, 1 165 mises en chantier annuelles ont été enregistrées dans l'ensemble de l'aire d'attraction. Ce rythme soutenu des constructions neuves a toutefois été moins important lors de la dernière période 2012 - 2017 (995 constructions neuves par an) que lors de la période 2008 - 2012 (1 330 constructions neuves par an). À elle seule, la commune de Besançon concentre près de la moitié de la dynamique des constructions neuves de logements (49%) et l'ensemble du territoire de Grand Besançon Métropole plus de 80%. Entre 2008 et 2017, les communes qui ont connu un rythme de construction soutenu sont des communes-centres ou des pôles locaux dont le rythme des mises en chantier a cependant fléchi entre 2012 et 2017 : Besançon, Saint-Vit, Rioz, Miserey-Salines, Franois, Pirey, Pouilley-les-Vignes, Saône, Baume-les-Dames et Les Auxons.

À l'inverse, d'autres communes ont connu une accélération de leur rythme de constructions neuves lors de la dernière période 2012 - 2017 : Serre-les-Sapins, Amagney, Montferrand-le-Château, Boussières, Chemaudin et Vaux, École-Valentin ou Byans-sur-Doubs.

À ce jour, le rythme de construction des logements neufs marque le pas mais devrait toutefois bénéficier d'un effet rebond post-Covid où les habitations pourvues d'un espace extérieur (balcon, terrasse ou jardin) seront probablement très prisées. Au sortir des confinements successifs, de nombreux ménages vont encore plus aspirer à vivre dans un logement avec jardin et aménités naturelles, ce qui représente un réel défi pour l'aménagement du territoire de demain.

Clé de lecture

Le nombre annuel moyen des logements commencés a été appréhendé par le prisme du nombre de logements mis en chantier, ce qui permet d'approcher directement la dynamique de la construction neuve sur un territoire. Les constructions considérées ici prennent uniquement en compte les logements individuels, individuels groupés, collectifs et logements en résidence. Une construction est considérée comme commencée et enregistrée comme telle dans le registre Sit@del (système d'informations recensant les données statistiques concernant les constructions) qu'après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire.

Aire d'attraction

+1 165 logements
par an

SCoT de l'agglomération
bisontine

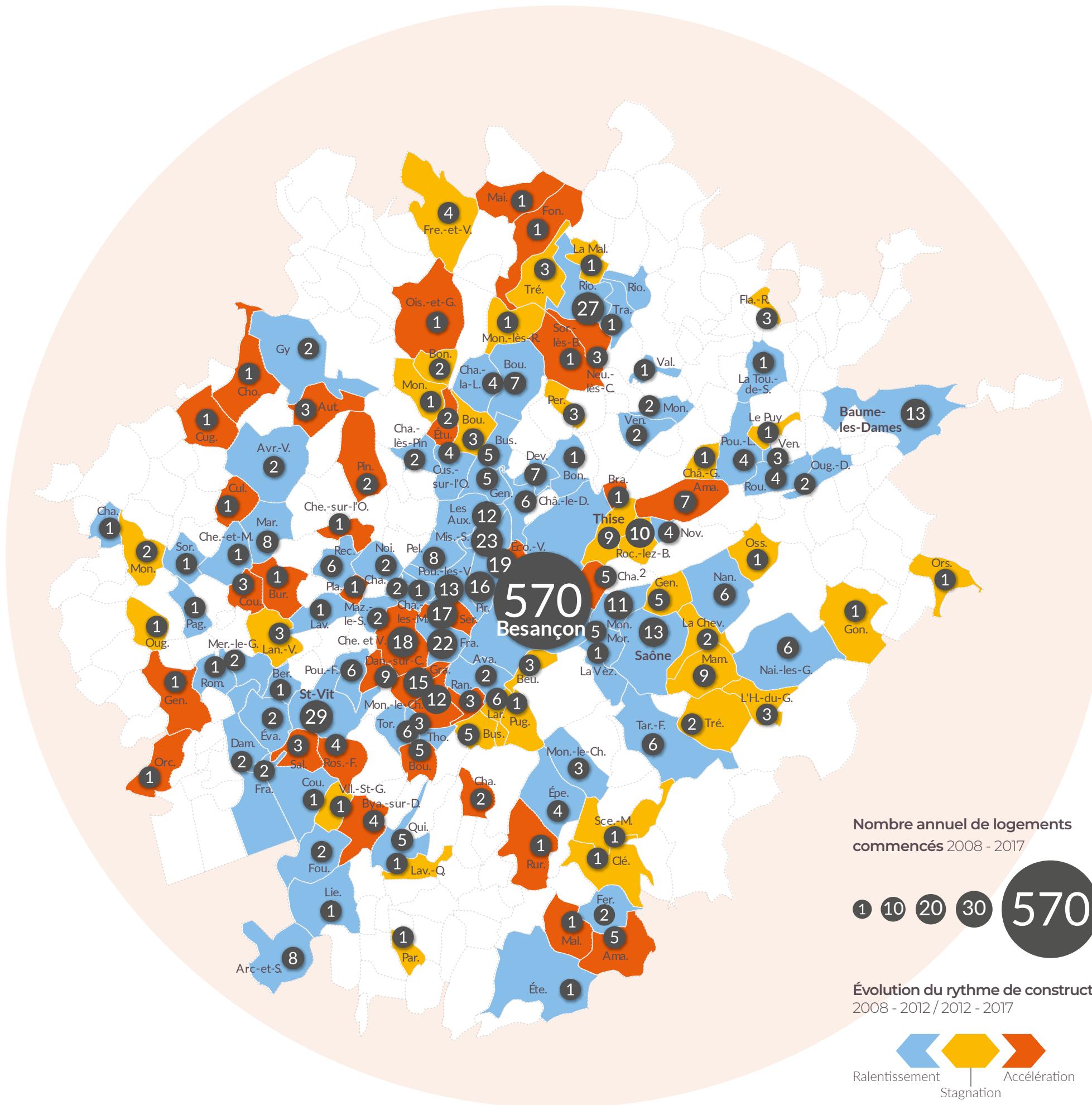
+985 log.
par an

Grand Besançon
Métropole

+950 log.
par an

Besançon

+570 log.
par an



Sources : IGN, Commissariat général au développement durable, Sit@del 2 | Réalisation : AUDAB, 2021

3.4 PARC LOCATIF SOCIAL 2017

“ En 2016, 71% des demandes d'attribution de logements sociaux à Besançon provenaient de ménages aux revenus inférieurs aux plafonds du logement dit "très social".

Nombre de logements sociaux en 2017

Aire d'attraction

19 816 log.

SCoT de l'agglomération bisontine

18 323 log.

Grand Besançon Métropole

18 217 log.

Besançon

16 546 log.

Avec plus de 19 800 logements sociaux en 2017, soit 15,4% des résidences principales, l'aire d'attraction offre un parc locatif important et proportionnellement plus élevé que la part régionale (14,6%). Avec près de 16 550 logements sociaux, la commune de Besançon concentre à elle seule plus de 80% des logements sociaux de son aire. D'un point de vue proportionnel, c'est toutefois la commune de Novillars qui accueille la plus grande part de logements sociaux par rapport à ses résidences principales (38,2%) suivie de Besançon (27,0%), Laissey (19,1%), Rioz (18,3%), Dannemarie-sur-Crète (18,0%), Baume-les-Dames (16,0%), Saint-Vit (15,8%)... À l'intérieur de Besançon, près de 40% des logements sociaux de la commune sont regroupés dans le seul quartier de Planoise où elles y représentent plus de 80% des résidences principales. Dans une

moindre mesure, d'autres quartiers bisontins accueillent plus de 20% de logements sociaux, il s'agit des quartiers de Palente (38%), St-Ferjeux (38%), Clairs-Soleils (28%), Montrapon (27%), Bregille (22%) et Battant (21%).

En 2016, 71% des demandes d'attribution de logements sociaux à Besançon provenaient de ménages aux revenus inférieurs aux plafonds du logement dit "très social" de type PLAI, Prêt Locatif Aidé d'Intégration (source : Banque des Territoires). Ce phénomène croissant de paupérisation des habitants des logements sociaux encourage à réinventer la mixité sociale que ce soit à l'échelle de l'aire d'attraction, d'une inter-communalité, d'une commune, d'un quartier voire d'un immeuble.

Vue aérienne du quartier de Planoise et de la rue de Dole, Besançon.

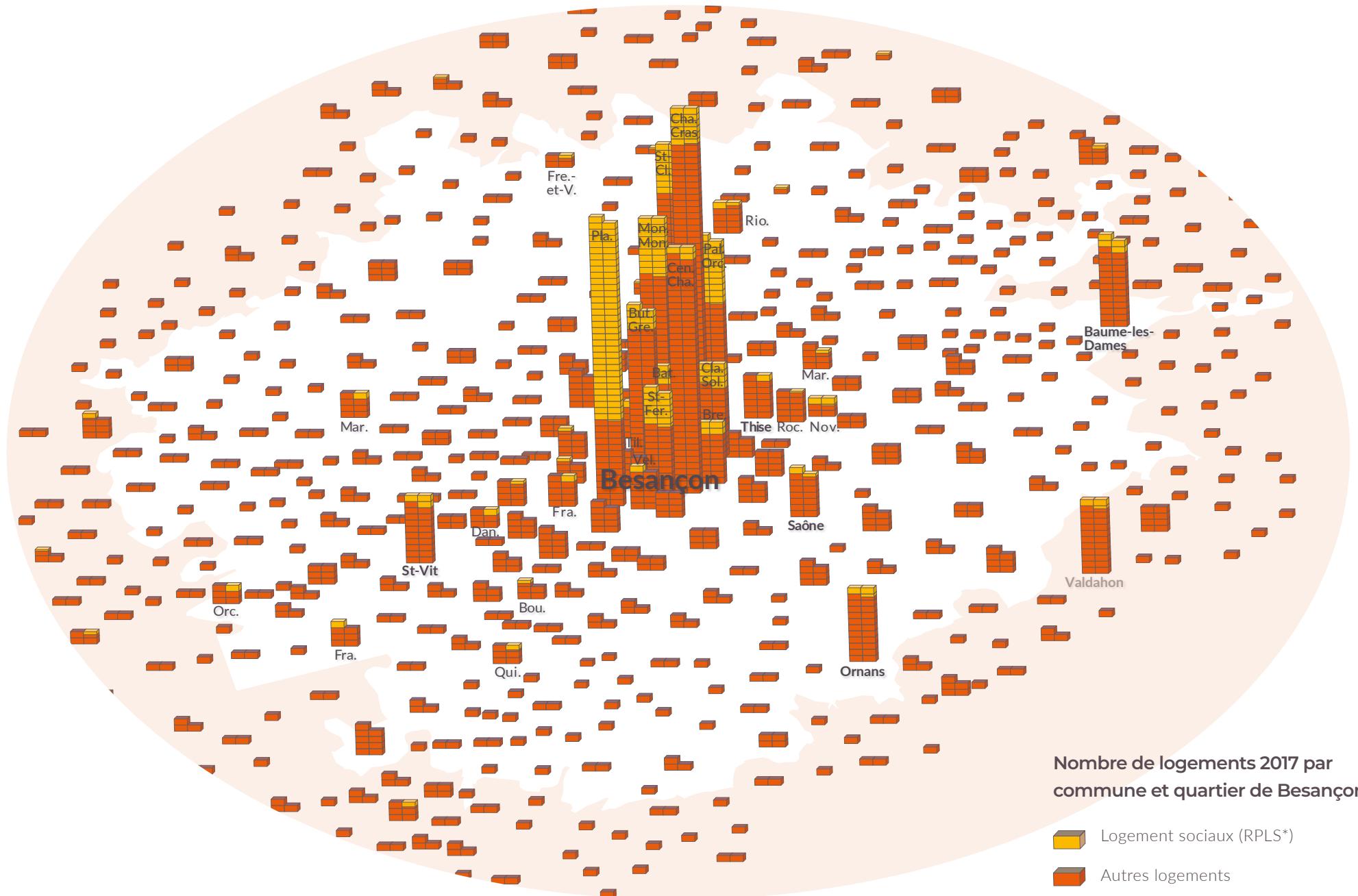


Clé de lecture

Sont définis comme **logements sociaux** tous les logements dont les bailleurs sont soumis à la déclaration dite RPLS et qui sont soit occupés soit offerts à la location. Le répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) a été créé au 1er janvier 2011 en lieu et place de l'enquête sur le parc locatif social (EPLS) réalisée entre 1987 et 2010 par le Service des données et études statistiques (SDES) auprès des bailleurs sociaux. Il concerne les organismes d'habitations à loyer modéré, les sociétés d'économie mixte, l'établissement public de gestion immobilière du Nord-Pas-de-Calais et la société anonyme Sainte Barbe, l'association foncière logement et les sociétés civiles immobilières, dont les parts sont détenues pour au moins 99% par cette association, ainsi que les organismes bénéficiant de l'agrément prévu à l'article L. 365-2 du Code de la construction et de l'habitation (CCH).

Quartiers de Besançon concernés

- Bat. : Battant
- Bre. : Bregille
- But. Gre. : La Butte / La Grette
- Cent. Cha. : Centre / Les Chaprais
- Cl. Sol. : Les Clairs-Soleils
- Mon. Mon. : Montrapon / Les Montboucons
- Pal. Orc. : Palente / Orchamps
- Pla. : Planoise
- St-Cl. : Saint-Claude
- St-Fer. : Saint-Ferjeux
- Til. : Les Tilleroyes
- Vel. : Velotte



Nombre de logements 2017 par commune et quartier de Besançon

- Logement sociaux (RPLS*)
- Autres logements

Une case représente 100 logements

* Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux avec seuil d'apparition à partir de 50.

3.5 MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES 2012 - 2017

“**À l'échelle franc-comtoise l'aire d'attraction de Besançon reste cependant excédentaire dans ses échanges migratoires.**

Entre 2012 et 2017, l'aire d'attraction de Besançon affiche un solde migratoire légèrement négatif (-139 habitants par an). Les ménages venus s'installer dans l'aire d'attraction entre 2012 et 2017 sont principalement originaires de Franche-Comté : aires d'attraction de Montbéliard (805 ménages), Vesoul (574 mén.), Gray (485 mén.), Dole (417 mén.), Pontarlier (405 mén.), Belfort (404 mén.) ou Valdahon (315 mén.). En dehors de la Franche-Comté, plus de 5 600 ménages viennent du reste de la France dont 565 issus de l'aire d'attraction de Paris. Dans l'autre sens, les destinations principales des ménages ayant quitté l'aire de Besançon incluent un périmètre plus vaste

avec de nombreux départs vers les aires d'attraction de Paris (753 mén.), Dijon (557 mén.) ou Lyon (500 mén.) notamment. Les personnes qui partent de l'aire d'attraction sont majoritairement âgées de 25 à 40 ans. Une fois les études terminées, ces jeunes actifs obéissent essentiellement à des logiques de mobilité professionnelle où il est d'autant plus facile de se déplacer vite et loin lorsque l'on est diplômé.

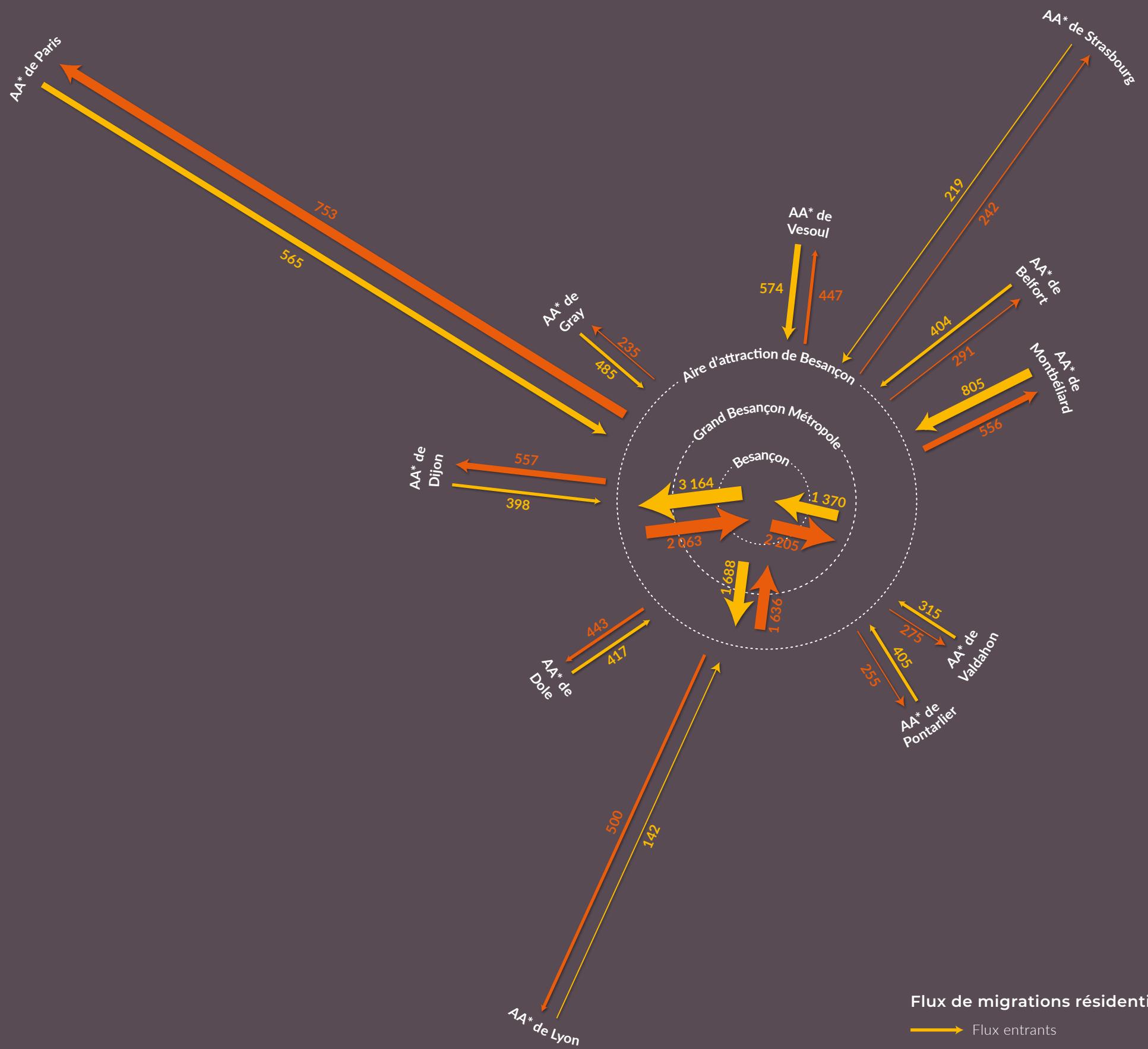
Cependant, à l'échelle franc-comtoise l'aire d'attraction de Besançon reste excédentaire dans ses échanges migratoires et ce, en raison notamment de son offre de formation universitaire qui rayonne toujours dans l'ancienne région. La forte proportion des jeunes de moins de 20 ans parmi les nouveaux arrivants montre l'importance des études dans les déplacements résidentiels et conforte Besançon comme pôle universitaire et éducatif régional.

Résidence du
Pré Saint-Martin
à Pelousey.



 **Clé de lecture**
Les migrations résidentielles
correspondent au nombre de
personnes de 1 an ou plus ayant
déménagé d'un territoire vers
un autre.



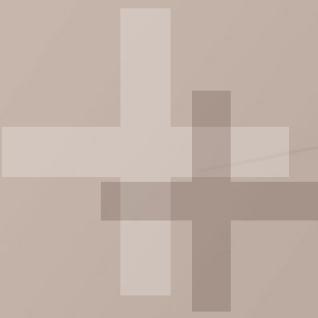


* : Aire d'attraction



4
+

4
+



LE CONTEXTE SOCIO- ÉCONOMIQUE

Des espaces contrastés et organisés en couronnes



4





“À mesure que la société s’étend et se concentre, elle enveloppe de moins près l’individu et, par conséquent, peut moins bien contenir les tendances divergentes qui se font jour.

Émile Durkheim

Le contexte
socioéconomique

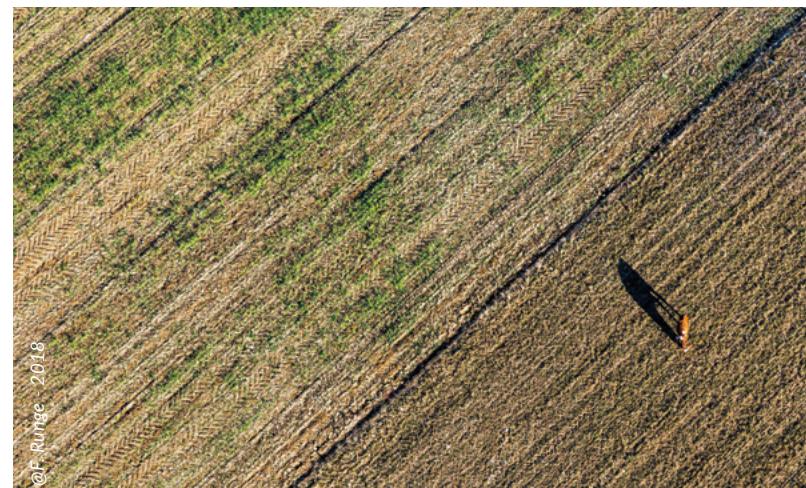
DES ESPACES CONTRASTÉS ET ORGANISÉS EN COURONNES

Le paysage socioprofessionnel de
l'aire d'attraction dévoile un modèle
radioconcentrique axé autour de
Besançon, principal pôle d'activité,
de services et d'emplois...



*Vue aérienne de la zone
industrielle de la gare,
commune de Saône.*

@F. Runge - 2017



*Vue aérienne d'un pâturage,
commune de Fontain.*

@F. Runge - 2018

4.1 UNE TYPOLOGIE SPATIALE DE LA SOCIO-ACTIVITÉ 2017

L'aire d'attraction de Besançon offre des profils démographiques et socioprofessionnels contrastés. Issus d'une analyse statistique multivariée, six grands types d'espaces ont été mis en exergue :

- **Les principaux pôles d'activité et d'emplois** (Besançon, Baumeles-Dames, Saint-Vit, Ornans, École-Valentin) accueillant une forte concentration d'emplois et d'actifs, de cadres, de jeunes et personnes sans activité, de ménages de petite taille ainsi qu'une faible part d'ouvriers et d'agriculteurs. Ces pôles d'activité et de services enregistrent des revenus médians contrastés et accueillent autant voire plus d'emplois que d'actifs.
- **Des espaces mixtes** -résidentiels et d'activité- relativement aisés (Saône, Thise, Les Auxons...) accueillant des cadres, une faible part d'ouvriers, des revenus médians élevés, un profil familial dans la moyenne du panel ainsi qu'une part importante d'actifs et d'emplois sur place.
- **Des espaces résidentiels** attractifs (Torpes, Osselle-Routelle,

Pouligney-Lusans...) comprenant une part importante de professions intermédiaires, un profil familial jeune avec un nombre de personnes par ménage élevé, des actifs en croissance et des revenus intermédiaires.

- **Des espaces résidentiels très peu denses** comprenant une part prépondérante de retraités (Tallenay, Plumont, Étrelles-et-la-Montbleuse...) ayant un âge moyen élevé, des ménages de petites tailles, connaissant une diminution structurelle du nombre de jeunes adultes et des parts très faibles d'actifs et d'emplois.
- **Des espaces résidentiels modestes** (Voray-sur-l'Ognon, Fretigney-et-Velloreille, Pin...) à majorité d'employés et d'ouvriers, avec un profil familial et enregistrant des revenus médians parmi les plus faibles de l'aire d'attraction.
- **Des espaces résidentiels à l'activité mixte** (Fraisans, Orchamps, Éternoz...) enregistrant une part relativement plus importante d'agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise et ouvriers, de familles peu nombreuses

et relativement âgées, accueillant des revenus situés dans la moyenne du panel et des faibles parts d'actifs et d'emplois sur place.

Le paysage socioprofessionnel de l'aire d'attraction dévoile une esquisse de modèle radioconcentrique axé sur Besançon, principal pôle d'activité, de services et d'emplois. De taille plus modeste, d'autres pôles tels que Baumeles-Dames, Saint-Vit, Ornans ou École-Valentin offrent un profil socioprofessionnel proche de Besançon. Hormis quelques rares exceptions, la première couronne de Besançon regroupe essentiellement des espaces mixtes (résidentiels et d'activité) relativement aisés ; la deuxième couronne, des espaces intermédiaires résidentiels attractifs ; la troisième et dernière couronne, des espaces résidentiels très peu denses, modestes, et à vocation agricole ou à majorité d'employés et d'ouvriers (partie haut-Saônoise).

Clé de lecture

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), plus communément appelée CSP, sert à la codification du recensement et des enquêtes que l'INSEE réalise auprès des ménages. Elle comprend 8 groupes distincts : les agriculteurs exploitants, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise, les professions intermédiaires, les employés, les ouvriers, les retraités, les autres personnes sans activité professionnelle.

La typologie proposée ci-contre est issue d'un traitement statistique multivarié (analyse en composantes principales (ACP) et classification ascendante hiérarchique (CAH)) à l'échelle communale et croisant les variables des PCS, revenus médians, âges moyens, tailles des ménages, évolutions des actifs 2012-2017, parts des actifs (au lieu de résidence) et des emplois (au lieu de travail) et ratios des emplois par rapport aux actifs. Le choix de procéder à une analyse statistique multivariée de type ACP a permis dans un premier temps de révéler les interactions existantes entre les 15 variables retenues et les 312 communes qui composent l'aire d'attraction. Dans un second temps, une technique complémentaire de classification (CAH) a permis de hiérarchiser les informations de l'ACP et de regrouper les communes en 6 classes distinctes. Le résultat obtenu dépend intrinsèquement du choix des variables et du panel de communes. Par conséquent, il demeure relatif à ces éléments.

Aire d'attraction

77 cadres
pour 100 ouvriers

SCoT de l'agglomération
bisontine

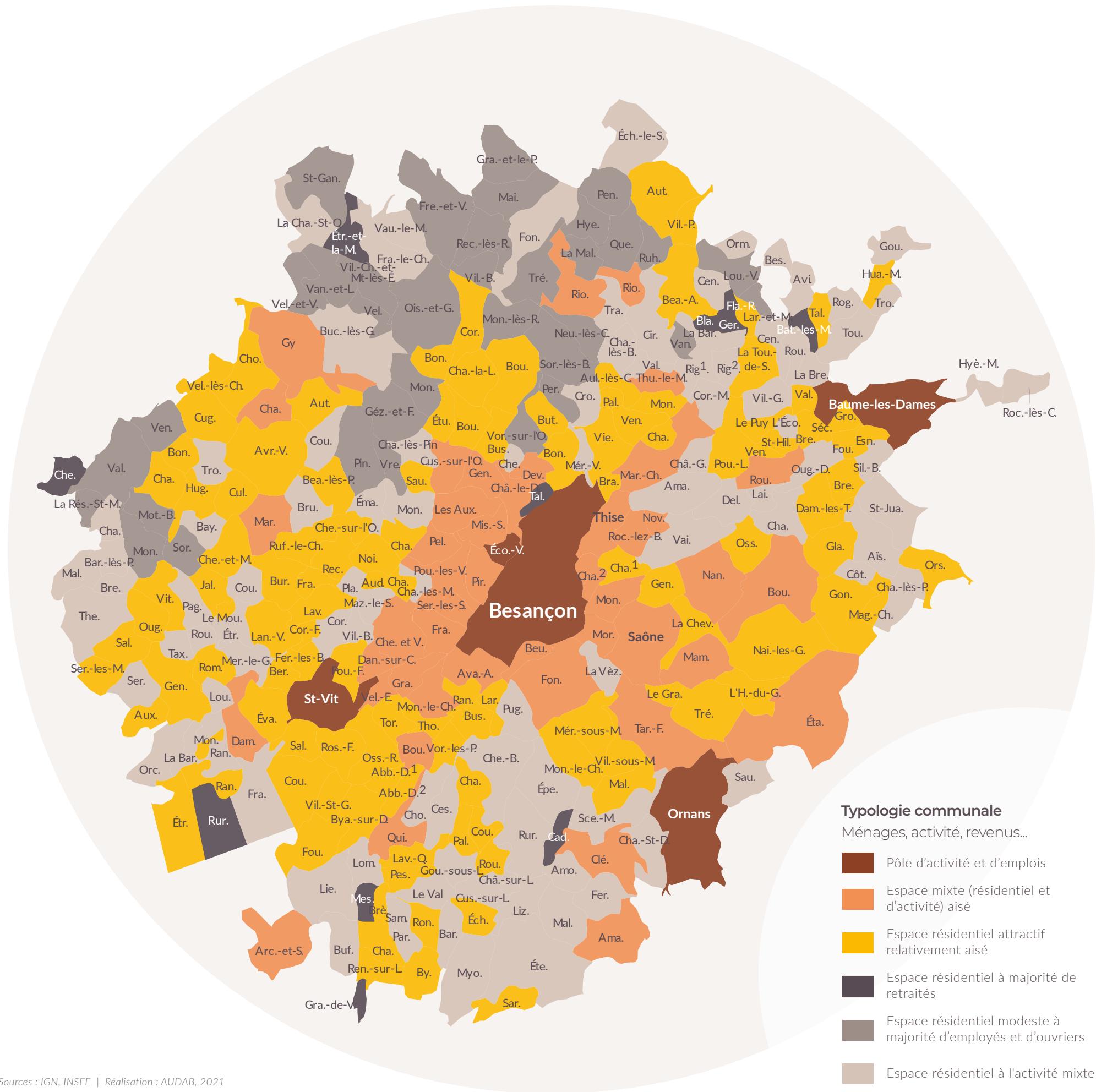
95 cadres
pour 100 ouvriers

Grand Besançon
Métropole

106 cadres
pour 100 ouvriers

Besançon

103 cadres
pour 100 ouvriers



Typologie communale

Ménages, activité, revenus...

- Pôle d'activité et d'emplois
- Espace mixte (résidentiel et d'activité) aisé
- Espace résidentiel attractif relativement aisé
- Espace résidentiel à majorité de retraités
- Espace résidentiel modeste à majorité d'employés et d'ouvriers
- Espace résidentiel à l'activité mixte

Sources : IGN, INSEE | Réalisation : AUDAB, 2021



STRUCTURE ET DYNAMIQUE DE L'EMPLOI 2012 - 2017

“ **La part relativement élevée des emplois non marchands, notamment publics et agricoles, sera un facteur indéniable d'atténuation des impacts socioéconomiques de la crise sanitaire actuelle.** ”

Regroupant près de 113 800 emplois en 2017, l'aire d'attraction se distingue par sa forte part d'activités tertiaires et notamment non marchandes : 40 % des emplois sont compris dans l'administration publique, l'éducation, la santé et l'action sociale. Avec près de 6 000 employés, le Centre hospitalier régional universitaire de Besançon est le principal employeur de l'aire de Besançon. Les activités tertiaires marchandes (commerces, transports, services, hébergement-restauration) occupent, quant à elles, 39 % des emplois, suivies

par l'industrie (14 %), la construction (5 %) et l'agriculture (2 %). Entre 2012 et 2017, l'aire d'attraction a vu son volume d'emplois légèrement diminuer de 175 emplois chaque année, selon un taux de variation de -0,15 % par an. Alors que 149 communes ont vu leur nombre d'emplois diminuer, 144 l'ont vu augmenter et 19 stagner. Avec une baisse de 225 emplois par an et un taux de variation annuel de -0,3 %, la commune de Besançon reste la zone la plus impactée par les diminutions de postes. Dans une moindre mesure, d'autres pôles d'emplois ont également connu des baisses relativement soutenues : Thise (-44 emp./an) et Baume-les-Dames (-32 emp./an). *A contrario*, les communes les plus dynamiques sont celles périurbaines de Châtillon-le-Duc (+36 emp./an) et de Chemaudin et Vaux (+27 emp./an) ainsi que Rioz située au nord de l'aire (+24 emp./an). Dans l'aire d'attraction, les emplois qui ont progressé sont ceux des secteurs non marchands (+350 emp./an soit +0,8%/an) et agricoles (+65 emp./an soit +2,9%/an).

Les autres secteurs d'activité ont connu des baisses, surtout dans les services marchands (-295 emp./an soit -0,6%/an) et la construction (-220 emp./an soit -3,4%/an) qui ont été les plus touchés lors de cette période. Enfin, les emplois industriels ont connu une diminution plus modérée (-75 emp./an soit -0,5%/an) correspondant à une tendance baissière observée depuis les années 1990.

La part relativement élevée des emplois non marchands notamment publics et agricoles sera un facteur indéniable d'atténuation des impacts socioéconomiques de la crise sanitaire actuelle dans l'aire d'attraction de Besançon.

Nombre d'emplois au lieu de travail 2017

Aire d'attraction

113 795 emplois

SCoT de l'agglomération bisontine

96 346 emplois

Grand Besançon Métropole

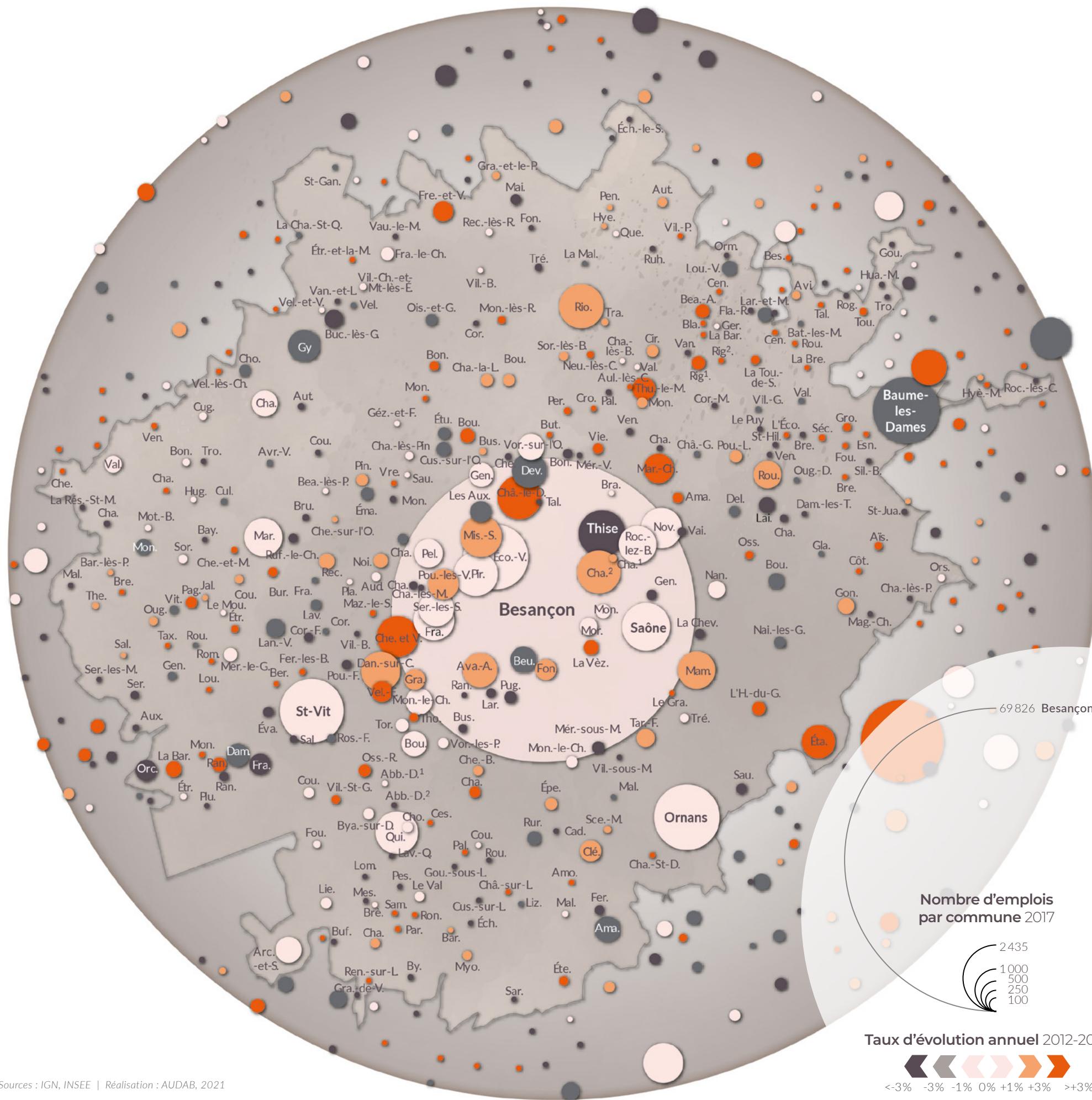
94 003 emplois

Besançon

69 826 emplois

 **Clé de lecture**

Les personnes employées au sens du recensement de la population sont celles ayant déclaré avoir un emploi dans le formulaire du recensement. Cet emploi est comptabilisé dans la commune de « lieu de travail »



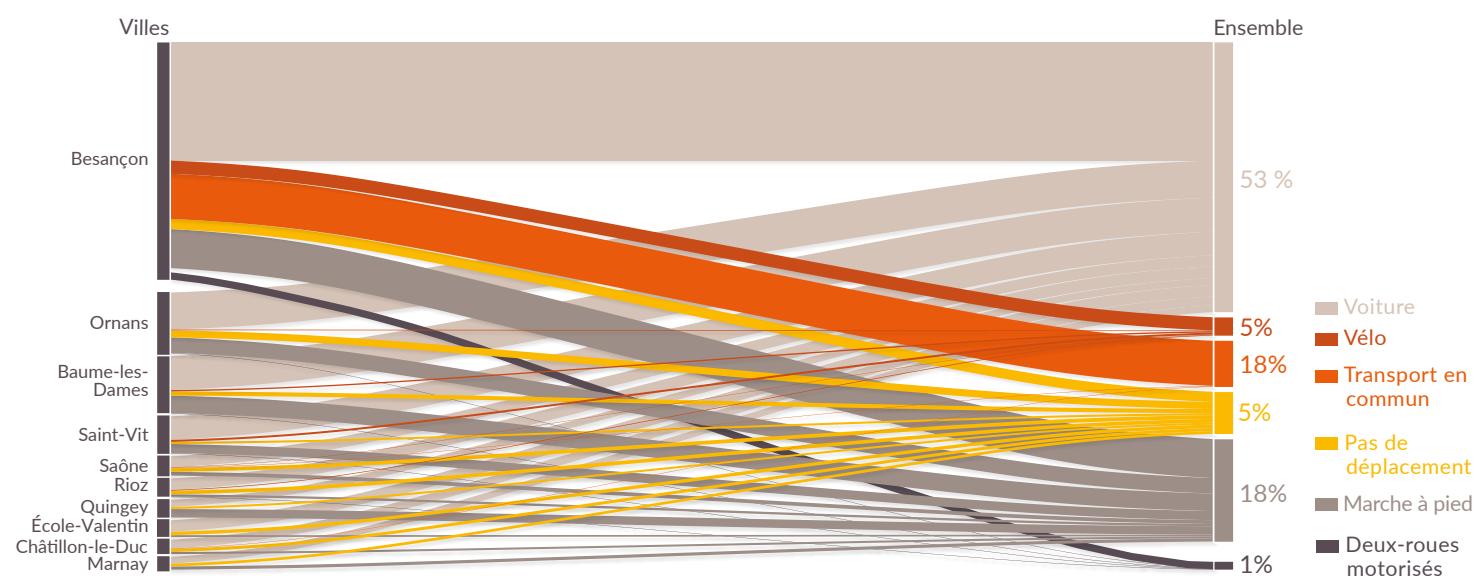
Sources : IGN, INSEE | Réalisation : AUDAB, 2021

4.3 FLUX PENDULAIRES DOMICILE-TRAVAIL 2017

Les flux pendulaires domicile-travail représentent les trajets quotidiens ou réguliers des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi, et qui se déplacent entre un lieu de résidence et un lieu de travail. En 2017, près de 100 000 flux domicile-travail quotidiens ont été enregistrés au sein de l'aire d'attraction dont 63 000 étaient à destination de Besançon (flux internes compris). Les principaux flux intercommunaux se polarisent tous vers Besançon : depuis Saint-Vit (840 navetteurs), Thise (686 nav.), École-Valentin (645 nav.), Pirey (590 nav.)... Les autres flux importants qui ne convergent pas vers Besançon sont ceux qui, inversement, en partent vers sa périphérie proche : en direction d'École-Valentin (582 nav.), Chalezeule (311 nav.), Franois (232 nav.), Pirey (203 nav.), lieux des principales zones d'activités, notamment commerciales, situées hors de Besançon. À elles seules, les communes de Besançon et d'École-Valentin échangent plus de 1 200 flux bidirectionnels réguliers.

En 2017 et dans l'ensemble de l'aire d'attraction, 75% des actifs occupés qui déclaraient se déplacer pour rejoindre leur lieu de travail utilisaient leur voiture, 9% prenaient les transports en commun et 10% avaient recours aux modes de transport doux (8% à la marche et 2% au vélo). Ces parts modales sont similaires à la moyenne française. Avec un recours important aux transports en commun (20%) et aux modes doux (23% dont 17% à la marche et 6% au vélo), la ville

Part des flux domicile-travail internes selon le mode de déplacement (en %) Zoom sur les 10 villes enregistrant le plus grand nombre de navetteurs internes



de Besançon présente un mode général de déplacement propre aux grandes villes françaises. En effet, l'utilisation de la voiture y chute à 59% voire 52% pour les déplacements internes alors qu'elle dépasse souvent 90% dans les communes périphériques proches. De plus, l'enquête mobilité récente de Grand Besançon Métropole (2018) fait apparaître que la part modale générale de la voiture a baissé de 3 points entre 2005 et 2018 et même de 4 points pour les actifs à temps plein et de 5 points pour les actifs à temps partiel. Lors de la même période, il a été également observé que les habitants de Besançon et de Grand Besançon Métropole ont effectué de plus en plus de déplacements en modes actifs, soit +17,5% de la pratique de la marche et du vélo en 13 ans.

100 000 déplacements domicile-travail enregistrés au sein de l'aire d'attraction dont **63 000** à destination de **Besançon**

75% des déplacements s'effectuent **en voiture**

9% en transports en commun

8% à pied

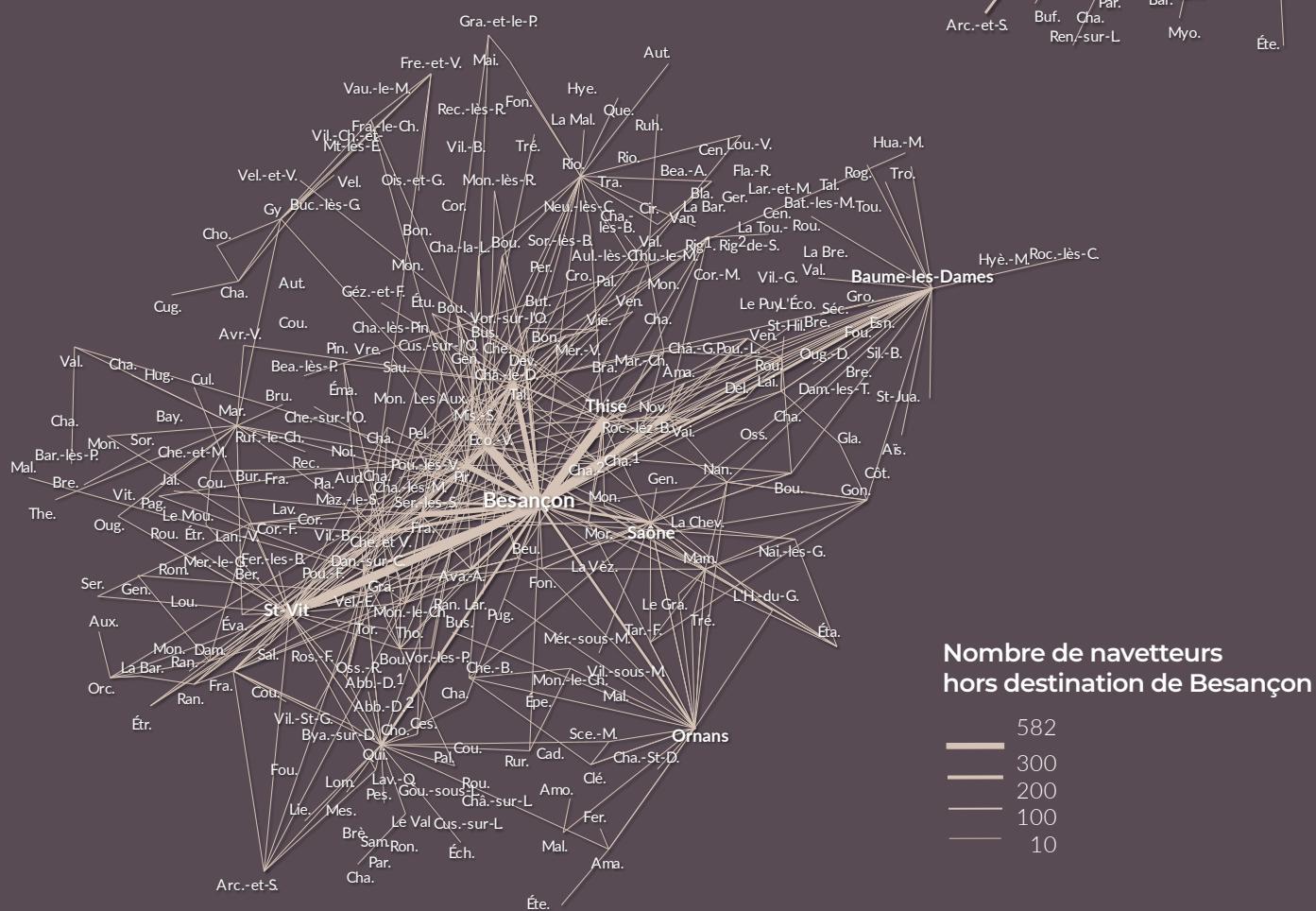
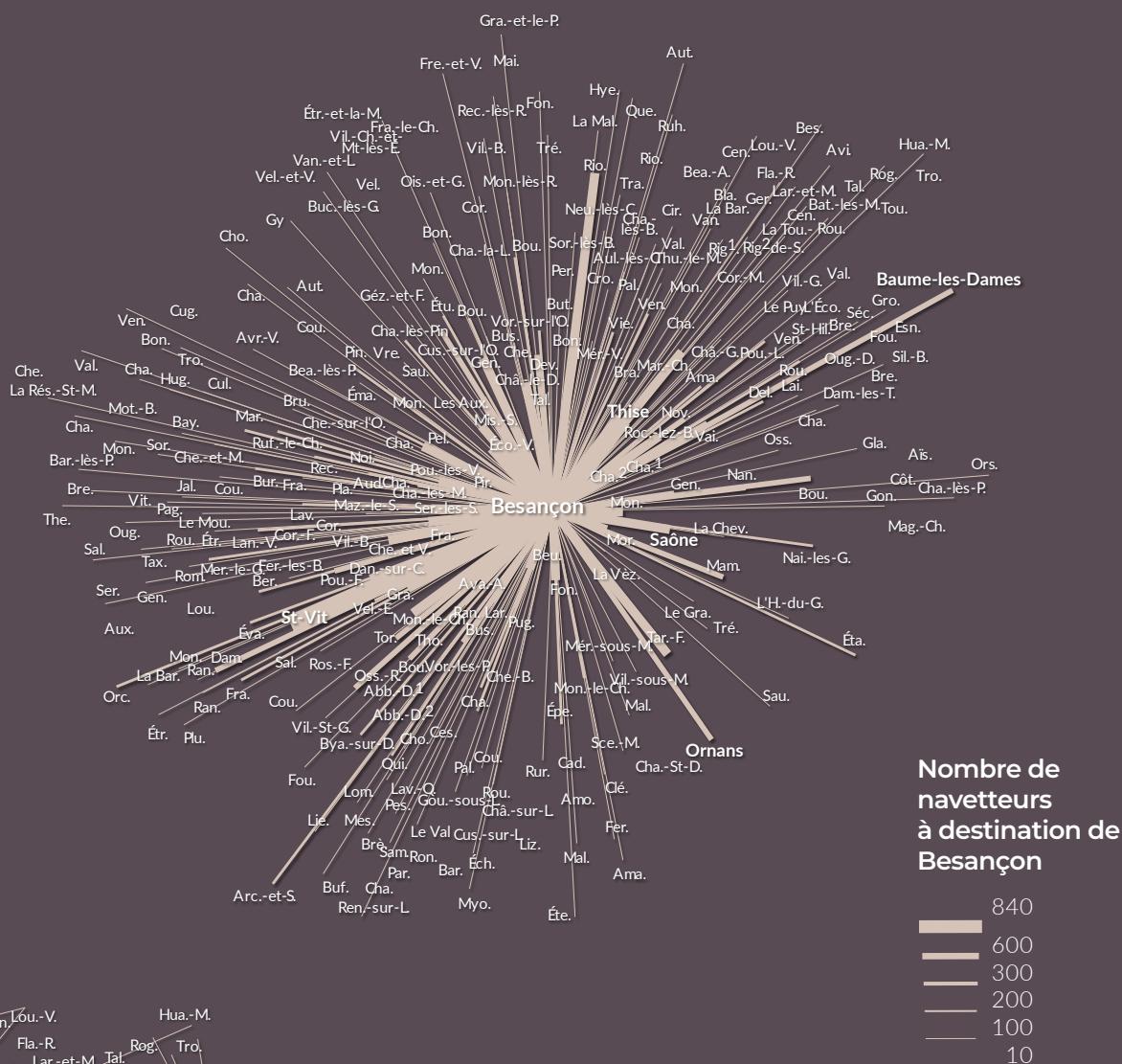
5% des actifs n'effectuent **pas de déplacements**

2% à vélo

1% en deux-roues motorisés

Clé de lecture

Issue de l'exploitation complémentaire du recensement de la population (INSEE), la base des mobilités professionnelles fournit le nombre de personnes/navetteurs qui effectuent des déplacements entre leur lieu de résidence et leur lieu de travail. Les personnes qui résident et travaillent dans une même commune sont comptabilisées dans les effectifs des navetteurs internes.





4.4

ZOOM SUR L'ENSEMBLE DES FLUX EN COVOITURAGE 2019 - 2020

Entre 2000 et début 2020, la pratique du covoiturage a été en constante augmentation dans l'aire d'attraction. Dès 2006, un service de covoiturage destiné aux employés administratifs (ville de Besançon, agglomération, Département du Doubs, région Franche-Comté) mais également ouvert au grand public a permis de démocratiser et de développer cette pratique dans et autour de Besançon. À ce jour, l'aire d'attraction accueille 35 aires de covoiturage signalées par les usagers dont une dizaine se trouve dans la commune de Besançon. Lors de la période précédant le confinement (novembre 2019 à février 2020), il a été recensé 430 trajets (de type aller simple) par mois en moyenne, contre 100 trajets après confinement (juin à octobre 2020). Seules les données datant d'avant la crise sanitaire restent significatives à ce jour. Les déplacements professionnels ou personnels les plus fréquents en covoiturage ont tout d'abord concerné les trajets internes (au sein même de l'aire d'attraction) puis régionaux entre Besançon <-> Vesoul ; Besançon <-> Dijon ; Besançon <-> Montbéliard et Besançon <-> Dole.

À l'intérieur de l'aire d'attraction de Besançon, les flux les plus nombreux ont concerné les trajets internes bisontins puis ceux entre Besançon <-> Riaz ; Besançon <-> Saint-Vit ; Besançon <-> Arc-et-Senans et Besançon <-> Mamirolle. Enfin, 95 % des principaux trajets enregistrés en covoiturage dans l'aire d'attraction sont à destination de Besançon. Ce constat confirme l'effet fortement attractif et polarisant de Besançon sur l'ensemble des communes de son aire.

Porté par le Ministère chargé des Transports, le Registre de preuve de covoiturage aide actuellement les autorités organisatrices de la mobilité à inciter le covoiturage courte distance sur leurs territoires. Ce registre de preuve de covoiturage est une boîte à outils destinée in fine à accompagner les collectivités territoriales et les employeurs pour inciter la pratique du covoiturage. Localement, seul Grand Besançon Métropole y est pour l'instant inscrit.

Nombre total de trajets en covoiturage
(nov. 2019 à oct. 2020)

Dans l'aire d'attraction

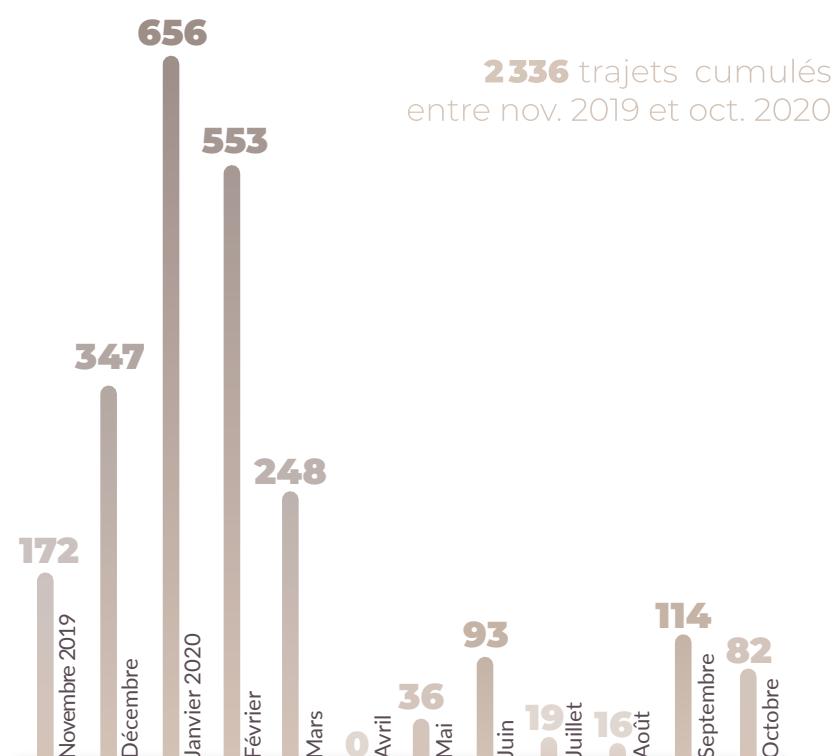
736 trajets

dont **118** au sein de la ville de **Besançon**

Entre l'aire d'attraction de Besançon
et les autres aires de BFC

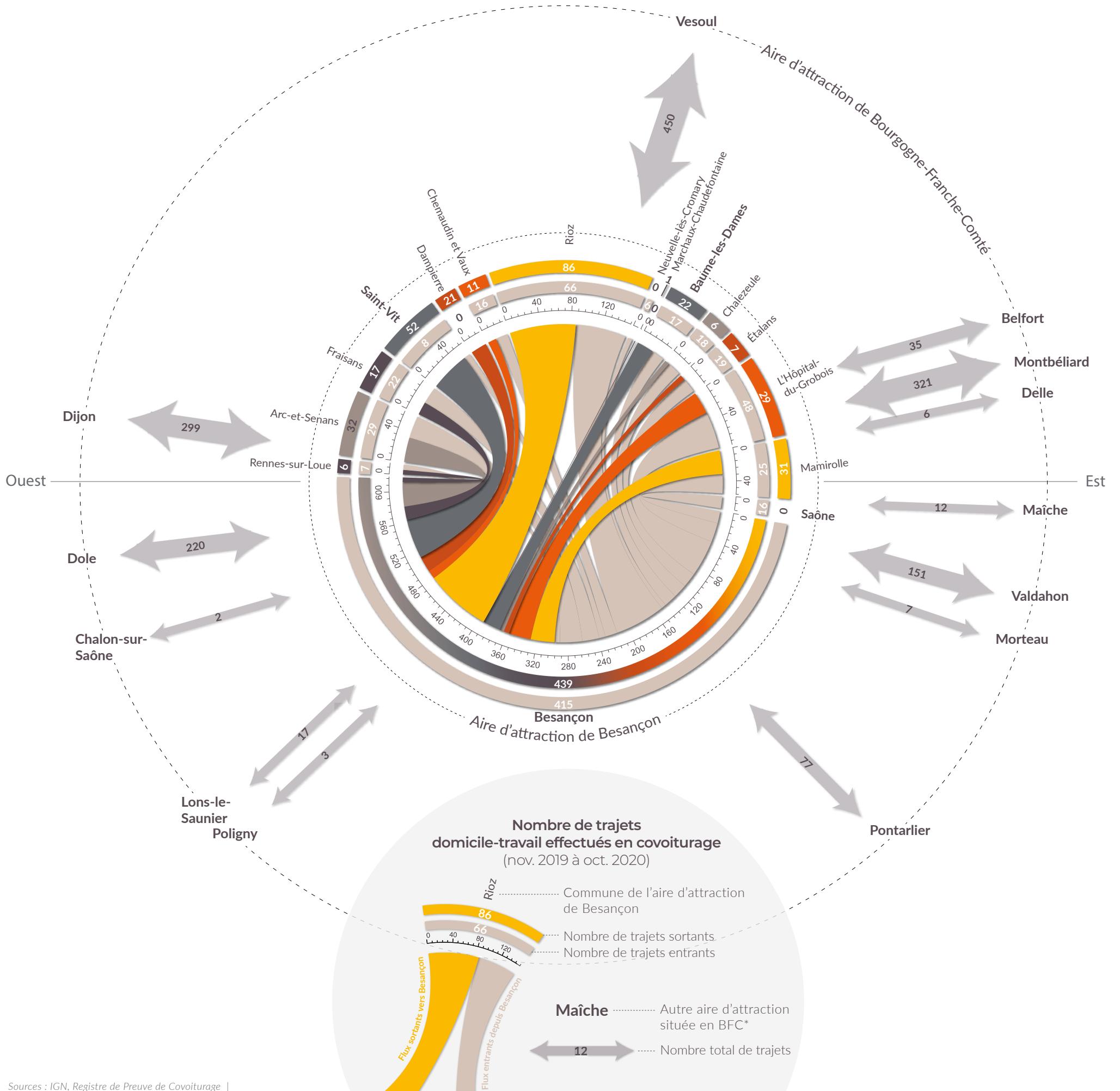
1 600 trajets

Nombre de trajets mensuels effectués
en covoiturage



 **Clé de lecture**

Le Registre de preuve de covoiturage fournit, pour chaque mois, le nombre de trajets effectués en covoiturage. Un trajet correspond à un aller ou un retour entre le lieu de résidence et le lieu de travail. Sur ce graphique, un trajet entrant dans une commune va obligatoirement être comptabilisé comme un trajet sortant dans une autre commune. À titre d'exemple, Riaz enregistre 66 trajets entrants qui proviennent de Besançon, ces 66 trajets sont donc comptabilisés dans les 415 trajets sortants de Besançon. Le total du nombre de trajets au sein de l'aire d'attraction s'obtient donc en faisant la somme de tous les trajets entrants ou sortants. Enfin, si le nom d'une commune de départ ou d'arrivée apparaît moins de 6 fois sur le jeu de données, le trajet est supprimé (liaison non significative).



Sources : IGN, Registre de Preuve de Covoiturage | Réalisation : AUDAB, 2021

4.5 SITES ÉCONOMIQUES 2020

“ Sur les 170 sites existants, plus de la moitié (88 sites) ont une surface bâtie totale inférieure à 5 ha, soit l'équivalent de 7 terrains de foot.

L'aire d'attraction accueille près de 200 sites économiques dont une trentaine sont encore à l'état de projet. Cela représente actuellement un total de 1 750 hectares (ha) d'emprise bâtie au sol pour un potentiel total de 2 495 ha, soit un taux d'occupation global actuel de 70%. Sur les 170 sites existants, plus de

la moitié (88 sites) ont une surface bâtie totale inférieure à 5 ha, soit l'équivalent de 7 terrains de foot ; 33 sites ont une surface comprise entre 5 ha et 10 ha ; 26 sites entre 10 ha et 20 ha ; 15 sites entre 20 ha et 30 ha ; 3 sites entre 30 ha et 50 ha ; 4 sites entre 50 ha et 70 ha (Témis, Besançon-Thise-Chalezeule, Espace Valentin, Châteaufarine) et enfin un site de 220 ha (zone industrielle de Trépillot-Tilleroyes). Si les plus importants sites économiques se situent dans et autour de Besançon, tous obéissent à une logique d'implantation essentiellement routière, c'est-à-dire le long ou à côté des principaux axes de communication (route, rocade, échangeur autoroutier) ou ferroviaire (parc d'activité Nouvelle Ère

aux Auxons, Pôle Viotte, ZI de Saône...).

80 % des sites économiques existants ont une vocation unique et 40 % une vocation mixte. Parmi les catégories fonctionnelles identifiées, 40 % ont une vocation a minima artisanale, 25 % industrielle, 15 % commerciale, 15 % tertiaire et de bureaux et 5 % logistique.

Clé de lecture

Un site économique est défini comme un espace cohérent en termes d'aménagement et de tissu urbain. Délimité géographiquement, il accueille, ou est à destination, d'activités de production ou de services (dont commerces).

La zone d'activité est généralement à l'initiative de la puissance publique (EPCI ou commune) qui l'aménage et la gère. Elle englobe les terrains bâtis et non bâtis occupés par des activités, les terrains non bâtis, les terrains aménagés ou non aménagés destinés à l'accueil de ces activités à court, moyen ou long terme, les voiries internes, les espaces verts et surfaces techniques nécessaires à son fonctionnement. Les sites économiques englobent également les zones d'activités économiques (ZAE), entretenues et gérées par les EPCI.

Aire d'attraction

200 périmètres dédiés à l'activité économique

SCoT de l'agglomération bisontine

124 périmètres

Grand Besançon Métropole

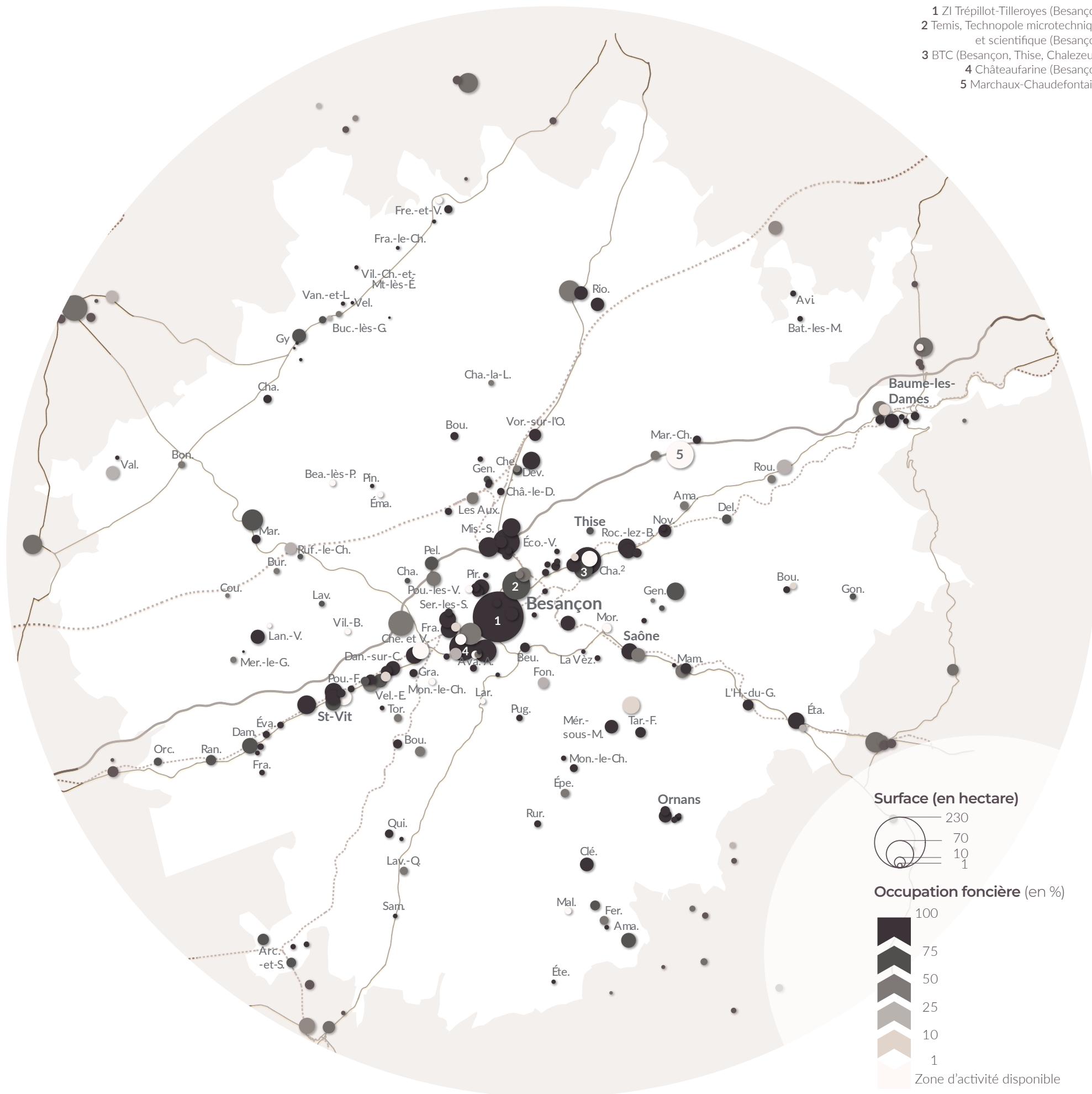
108 périmètres

Besançon

19 périmètres

Ces périmètres s'étendent sur + de **2 495** hectares dont **755** hectares disponibles

- 1 ZI Trépillot-Tilleroies (Besançon)
- 2 Temis, Technopole microtechnique et scientifique (Besançon)
- 3 BTC (Besançon, Thise, Chalezeule)
- 4 Châteaufarine (Besançon)
- 5 Marchaux-Chaufontaine



Sources : IGN, AER BFC | Réalisation : AUDAB, 2021

A large, stylized number '5' in a light orange color with a white outline, positioned on the left side of the page. It has a thick, rounded top bar and a curved bottom.

LE NIVEAU ET LE CADRE DE VIE

*Un reflet de la diversité
des structures socioéconomiques*





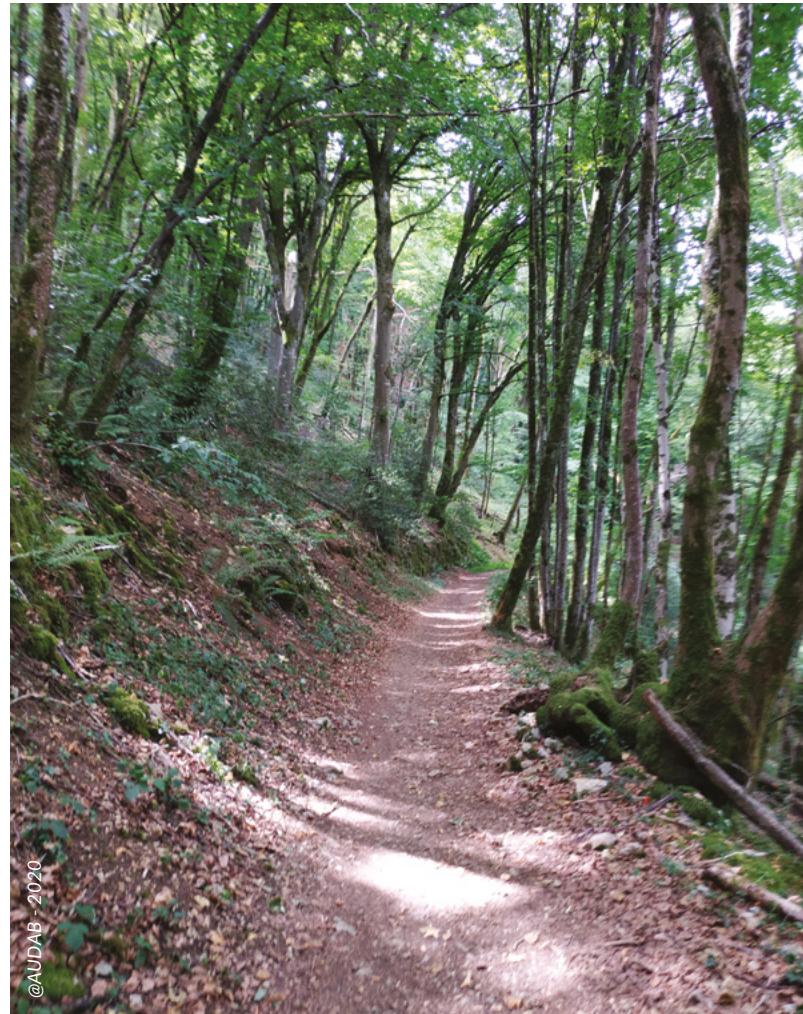
“ La société parfaite est celle où
la possibilité de la réalisation de soi
est offerte à tous les individus.

Abraham Maslow

Le niveau et
le cadre de vie

UN REFLET DE LA DIVERSITÉ DES STRUCTURES SOCIOÉCONOMIQUES

L'aire d'attraction enregistre des revenus relativement élevés, propose une offre sanitaire généraliste supérieure à celle régionale et offre de nombreuses aménités environnementales.



Itinéraire pédestre,
Thoraize.



Façade principale du
théâtre municipal de
Besançon construit par
l'architecte Claude Joseph
Alexandre Bertrand,
d'après les plans de
Claude-Nicolas Ledoux

5.1 REVENU DISPONIBLE MÉDIAN DES MÉNAGES 2020



Revenu médian par unité
de consommation (UC)

Aire d'attraction
21 370 €*

SCoT de l'agglomération
bisontine
entre **21 250 €****
et **21 800 €*****

Grand Besançon
Métropole
21 250 €

Besançon
19 110 €

“ Dans l'aire
d'attraction, le revenu
annuel médian est
estimé à **21 400 €** pour
20 860 en Bourgogne-
Franche-Comté.

Le revenu médian annuel net correspond ici au revenu dont les ménages disposent pour consommer et épargner, après prise en compte des revenus sociaux et déduction des impôts. Dans l'aire d'attraction, ce revenu annuel médian est estimé à 21 400 € par unité de consommation (UC) contre 20 860 en Bourgogne-Franche-Comté et 20 820 € en France métropolitaine. Avec un revenu médian net annuel de 19 110 € par UC, la commune de Besançon accueille la plupart des ménages vivant dans le parc social, dont les revenus sont assez faibles. À l'inverse, les communes de sa première couronne urbaine accueillent les revenus médians les plus élevés (Montfaucon, Châtillon-le-Duc, Pirey, Fontain, Pouilley-les-Vignes, Les Auxons, Miserey-Salines où les revenus dépassent 25 000 € net par an). Une deuxième couronne située après 10 km de Besançon

enregistre, quant à elle, des revenus médians intermédiaires compris entre 20 000 € et 25 000 € (Ornans, Saint-Vit, Marnay, Rioz...). Au-delà, les revenus diminuent au fur et à mesure que l'on s'éloigne de Grand Besançon Métropole. Les communes proches des limites de l'aire d'attraction ont des revenus médians nets inférieurs à 20 000 € par an (Fraisans, Orchamps ou Baume-les-Dames par exemple). Toutefois, les petites communes isolées de l'aire d'attraction, qui enregistrent des revenus médians modestes, voire très modestes (en-deçà de 20 000 €), offrent une structure socioéconomique le plus souvent homogène et ne peuvent être comparées avec les pôles urbains ayant des revenus médians similaires mais qui, en contrepartie, accueillent de fortes disparités internes. En effet, le rapport inter-décile qui permet de calculer le degré d'écart entre les revenus des personnes les plus riches et ceux des personnes les plus pauvres est plus élevé à Besançon (3,7) qu'à Saône (2,7) par exemple. Au niveau national, ce rapport est de 3,4 ; ce qui signifie *in fine* que les revenus des plus aisées sont 3,4 fois supérieurs à ceux des plus modestes.



Clé de lecture
Le revenu disponible d'un ménage

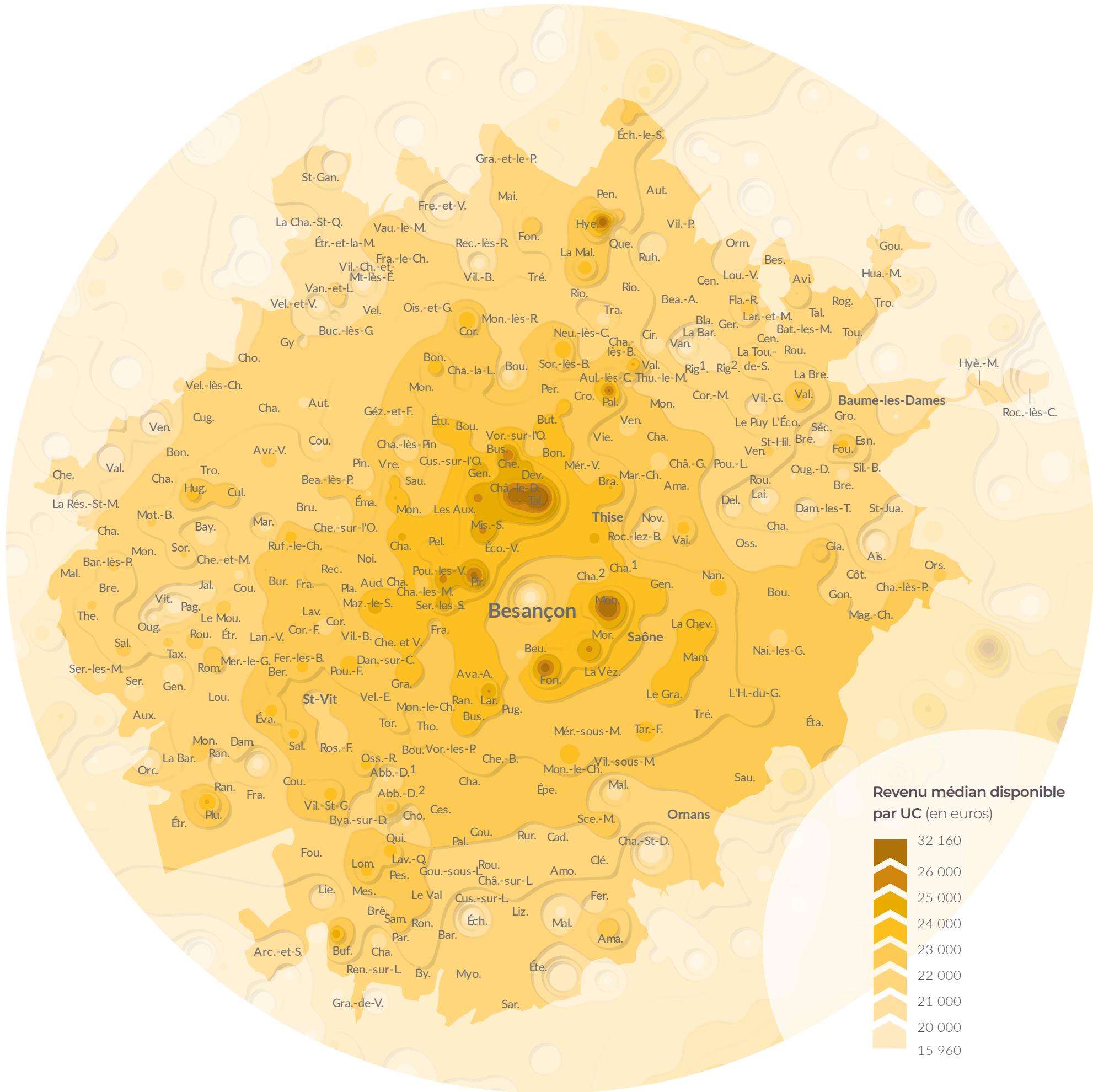
comprend les revenus d'activité (nets de cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales, nets d'impôts directs. Le nombre d'unités de consommation (UC) d'un ménage est basé sur l'attribution à chaque personne d'un poids en rapport avec sa part supposée dans la consommation du ménage. L'échelle actuellement utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage ; 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ; 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

La médiane partage une distribution statistique en deux parties d'effectifs égaux. Ainsi, pour une distribution de salaires, 50 % des salaires se situent sous la médiane et 50 % au-dessus.

* : Revenu calculé à partir de la zone d'emploi de Besançon.

** : Revenu médian de Grand Besançon Métropole

*** : Revenu médian du Val Marnaysien



Sources : IGN, INSEE-DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA | Réalisation : AUDAB, 2021

5.2 ACCESSIBILITÉ POTENTIELLE AUX MÉDECINS GÉNÉRALISTES 2018

“ En 2018, l'accessibilité moyenne aux médecins généralistes libéraux était de 4,8 consultations potentielles par habitant par an, pour 3,7 en Bourgogne-Franche-Comté.

L'Accessibilité Potentielle Localisée (APL), exprimée en nombre théorique de consultations par an par habitant, permet de rendre compte, à l'échelle communale, des difficultés ou facilités théoriques d'accès des populations aux médecins généralistes libéraux. Cet indicateur est calculé au niveau d'une commune, mais il considère aussi l'offre de médecins et la demande des territoires environnants puisqu'il tient compte du temps qui sépare un patient de son médecin. En 2018, dans l'ensemble de l'aire d'attraction, l'accessibilité moyenne aux médecins généralistes libéraux était de 4,8 consultations potentielles par habitant par an, contre 3,7 en Bourgogne-Franche-Comté et 3,9 en France ; ceci met en évidence un très bon niveau de service sanitaire dans l'aire de Besançon. Avec plus de 120 médecins généralistes pour 100 000 habitants, l'aire d'attraction propose une offre sanitaire généraliste largement supérieure à la moyenne régionale (88 médecins

généralistes pour 100 000 hab.) et nationale (94 médecins généralistes pour 100 000 hab.).

Toutefois, ce bon niveau d'accessibilité global aux médecins généralistes n'est pas homogène. Il est élevé, c'est-à-dire supérieur à 5 consultations potentielles par an et par habitant, dans et autour de Besançon (Morre, École-Valentin, Pirey...) et dans une moindre mesure autour des centres intermédiaires et locaux d'équipements et de services (Baumeles-Dames, Étalans, Ornans, Saint-Vit, Orchamps, Marnay, Gy, Rioz). Il subsiste cependant trois zones où l'accessibilité potentielle aux médecins généralistes est très faible (inférieure à 2 consultations par an et par hab.) : au sud (Quingey, Chenecey-Buillon, Cessey), à l'est (Aïssey, Orsans, Chaux-lès-Passavant) et au nord de l'aire d'attraction (Authoison, Pennesières, Quenoche).

Clé de lecture

L'Accessibilité Potentielle Localisée est un indicateur local, disponible au niveau de chaque commune, qui tient compte de l'offre et de la demande issue des communes environnantes. Calculée à l'échelle communale, l'APL met en évidence des disparités d'offre de soins. L'APL tient également compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins. Elle se mesure en consultations potentielles par an par habitant.



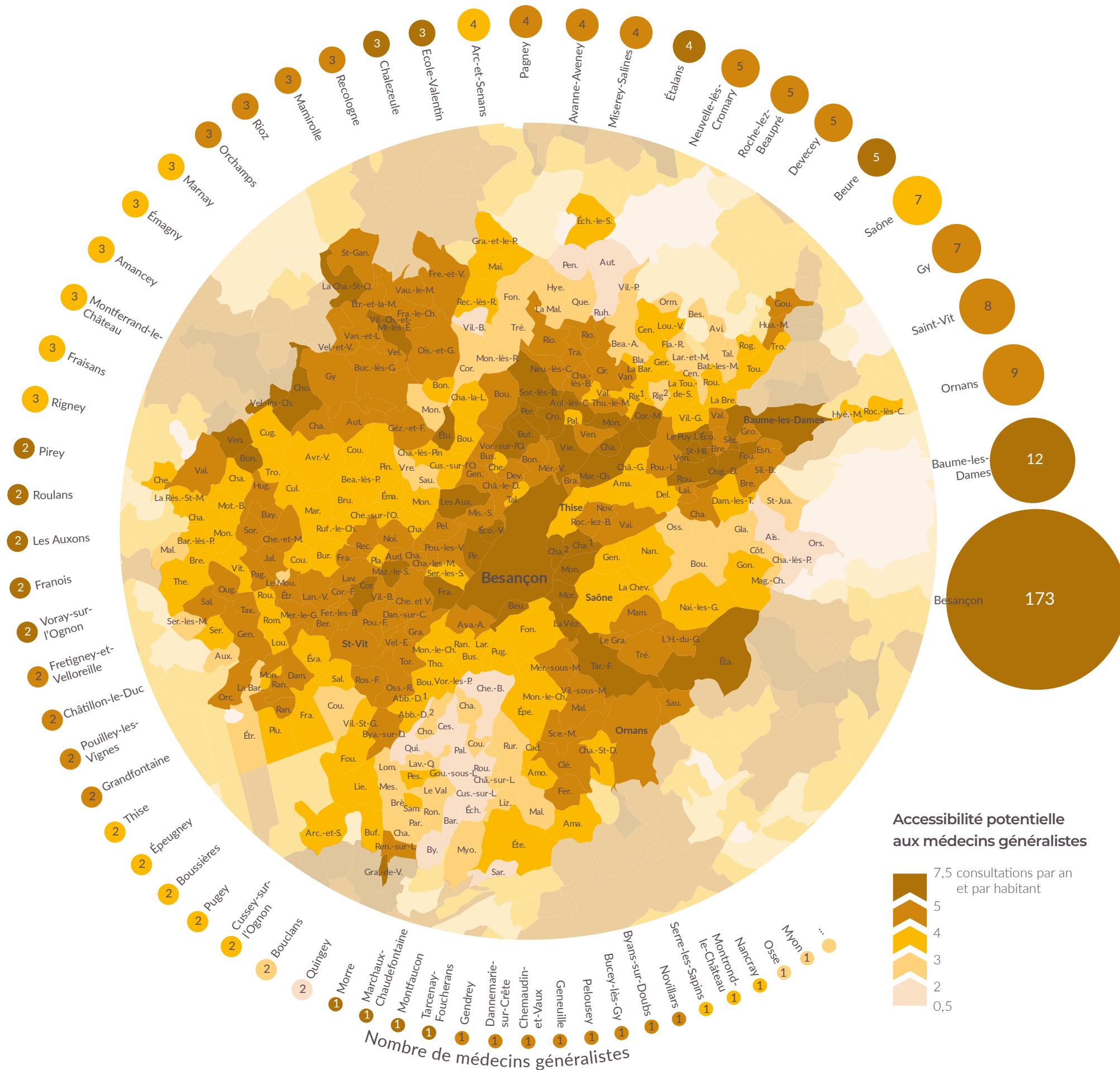
Nombre de consultations par an et par habitant
(médecin généraliste)

Aire d'attraction
4,8 consultations par an par habitant

SCoT de l'agglomération bisontine
3,9 consultations

Grand Besançon Métropole
5,2 consultations

Besançon
5,7 consultations



Sources : IGN, SNIIR-AM, EGB CNAM-TS, INSEE, traitements DREES | Réalisation : AUDAB, 2021

5.3 CENTRES D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES 2020

18% des communes de l'aire d'attraction exercent des fonctions de centres d'équipements et de services différenciées en trois niveaux (sur les quatre présents au niveau national).

- **Le centre majeur d'équipements et de services** de Besançon apporte la quasi-totalité des services de santé, des commerces de la grande distribution ou alimentaires spécialisés, plusieurs services aux particuliers supplémentaires, notamment des services de l'administration judiciaire, de l'administration fiscale, des établissements scolaires et universitaires et des équipements de sports, loisirs et culture.

- **11 centres intermédiaires d'équipements et de services** (Baume-les-Dames ; Saint-Vit ; Ornans ; Saône ; École-Valentin ; Rioz ; Roche-lez-Beaupré ; Marnay ; Quingey ; Chalezeule ; Gy) offrent un panier d'une trentaine de

commerces et services qui en font de véritables foyers d'activité du quotidien : offre de soin de premier recours complète, activité commerciale renforcée, médecin généraliste, pharmacie, chirurgien-dentiste, bureau de poste, banque, station-service, supermarché, école maternelle, collège, etc.

- **43 centres locaux d'équipements et de services** (Thise, Les Auxons, Miserey-Salines, Franois, Avanne-Aveney, Montferrand-le-Château, Pirey, Châtillon-le-Duc...) proposent une offre restreinte autour d'une douzaine d'équipements du quotidien et/ou de proximité tels que coiffeur, école élémentaire, restaurant, boulangerie, artisans du bâtiment...

Les autres communes de l'aire qui ne sont pas considérées comme des pôles peuvent toutefois posséder des équipements et des services mais leur offre est insuffisante

par rapport à celle des communes identifiées comme centres.

- Plusieurs **centres structurants d'équipements et de services** entourent l'aire d'attraction, sans y être intégrés (Morteau, Pontarlier, Dole, Gray). Ils proposent une quarantaine d'équipements et services structurants, parfois essentiels, mais pas obligatoirement fréquentés au quotidien : équipements commerciaux plus spécialisés (librairie, épicerie, magasin de chaussures, de sports, d'électroménager, de meubles), hôtels, agences de travail temporaire ; mais aussi des services de santé plus spécialisés : laboratoire d'analyse, ophtalmologie, cardiologie, gynécologie.

Clé de lecture

L'indicateur des niveaux de centres d'équipements et de services est issu des travaux de l'étude "Centralités : comment les identifier et quels rôles dans les dynamiques locales et intercommunales ?" qui a été réalisée par l'institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) et le centre d'économie et de sociologie appliquées à l'agriculture et aux espaces ruraux (CESAER) en partenariat avec l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) en 2019. La méthode utilisée pour identifier les centres à partir de la diversité des commerces et services est celle de la classification automatique mixte. Cette typologie a été réalisée sur les communes de France métropolitaine 2019 et à partir de la Base permanente des équipements de l'INSEE 2017. Ce classement a permis de distinguer quatre niveaux de centralités en regroupant les centres dont les offres de services en équipements étaient comparables : centres majeurs, structurants, intermédiaires et locaux.

Nombre de pôles d'équipements et de services dans l'aire d'attraction

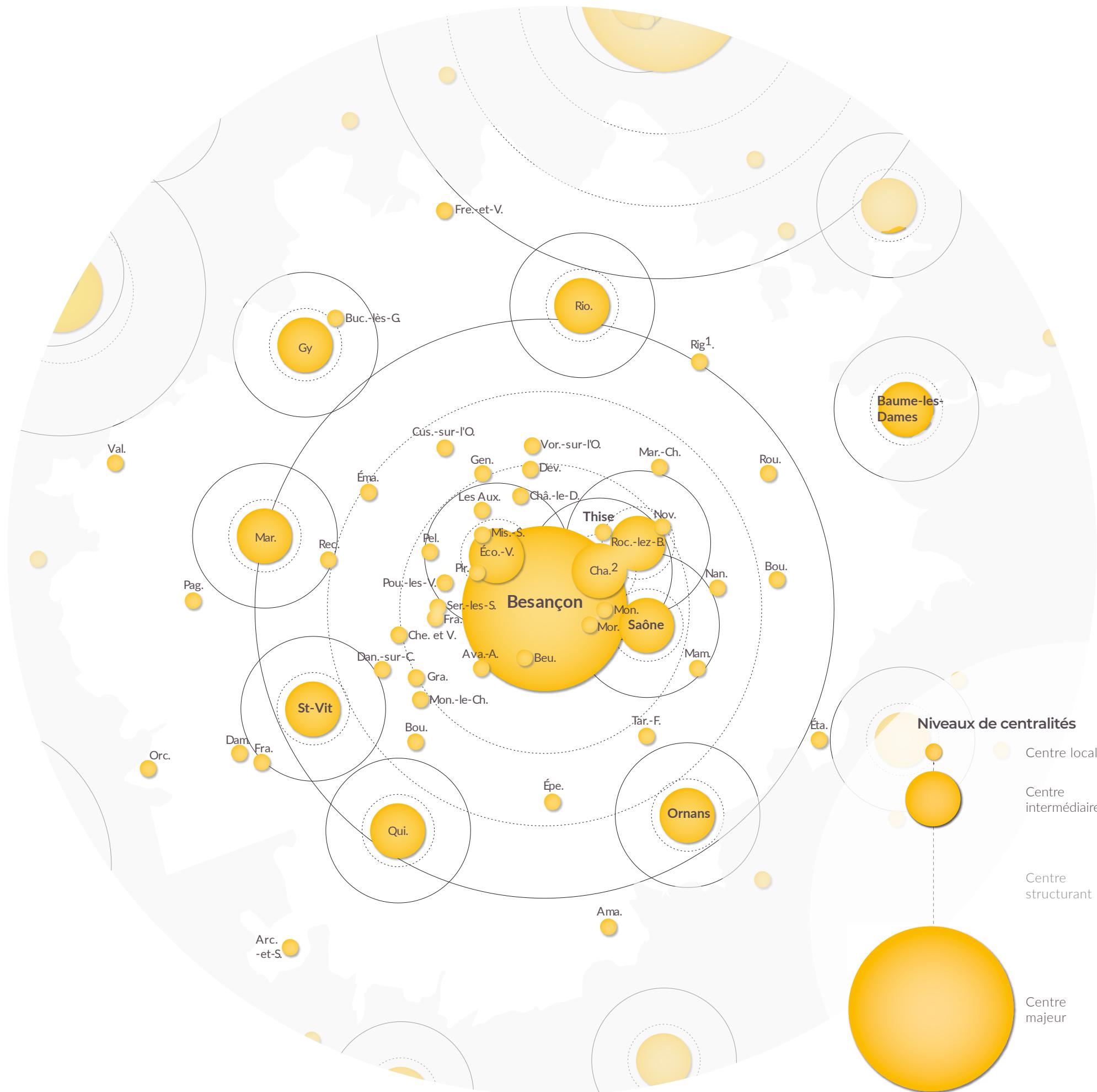
1 centre majeur

0 centre structurant

11 centres intermédiaires

43 centres locaux

257 communes non pôle



Sources : IGN, INRAE-CESAER, ANCT, 2020 | Réalisation : AUDAB, 2021

5.4 NIVEAUX D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS 2018

Zoom sur les cinémas

En 2018, deux français sur trois sont allés au moins une fois au cinéma. La tendance à la baisse de la fréquentation à l'œuvre depuis les années 1950 s'est inversée au début des années 1990 avec l'apparition des multiplexes cinématographiques (cinémas comptant au moins huit salles) qui se sont rapidement développés dans les zones commerciales en périphérie des grandes villes comme à École-Valentin par exemple. Ces grandes structures réalisent 60% des entrées totales au niveau national et ont complètement renouvelé l'offre cinématographique lors de ces 30 dernières années. La ville de Besançon offre la particularité d'en accueillir un dans son centre-ville. Enfin, avec près de 200 fauteuils pour 10 000 habitants, contre 160 en France, l'aire d'attraction fait partie des territoires ou l'offre en cinémas est relativement élevée.

De par son environnement, l'aire d'attraction de Besançon est considérée comme un véritable « terrain de jeux » à ciel ouvert pour la pratique du sport de plein air. Elle accueille également des équipements sportifs structurants tels que des bassins de natation (14), salles spécialisées (34), pistes de Roller-Skate-Vélo-Bicross ou freestyle (21) ainsi que des structures d'athlétisme (24) qui rayonnent au-delà des limites communales. Si ces équipements sont les plus nombreux dans la commune de Besançon, les centres intermédiaires de Chalezeule, Rioz, Ornans et Baume-les-Dames affichent les densités les plus élevées. De plus, certains petits centres locaux tels que Dannemarie-sur-Crète, Pelousey, Châtillon-le-Duc ou Miserey-Salines offrent des densités d'équipements

sportifs à leurs habitants relativement élevés et supérieurs à ceux enregistrés dans la commune de Besançon par exemple. Les niveaux d'équipements culturels représentés sont ceux de la gamme supérieure, gérés par l'État ou les collectivités, comme les théâtres, musées, conservatoires de musique, de danse, d'art et ceux portés par la sphère privée tels que les cinémas ou multiplexes cinématographiques. L'aire d'attraction accueille à ce jour 11 musées (dont 7 à Besançon), 5 théâtres, 6 cinémas (dont 2 multiplexes) et un conservatoire à rayonnement régional qui propose trois spécialités : musique, chorégraphie et art dramatique.

🗝️ Clé de lecture

Le nombre d'équipements pour 10 000 habitants s'obtient en divisant le nombre d'équipements total sur une commune par la population municipale totale de la commune, le tout multiplié par 10 000. Ont été retenus ici les équipements intermédiaires structurants ayant un rayonnement qui dépasse les limites communales. Dès lors, des aires de répartition spatiale ont été construites à partir d'une série de polygones théoriques formés autour de l'emplacement de chaque équipement structurant (appelé point d'échantillonnage). Ces polygones sont conçus de sorte que chaque emplacement dans un polygone soit plus proche (en distance euclidienne) du point d'échantillonnage présent dans ce polygone que tout autre point d'échantillonnage. Ils sont également appelés diagrammes de Voronoï.

Le cinéma Mégarama Beaux-Arts de Besançon, situé derrière le musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, dans le centre-ville.



34 salles spécialisées

14 bassins de natation

21 pistes de Roller, Skate, Vélo, Bicross ou freestyle

24 structures d'athlétisme

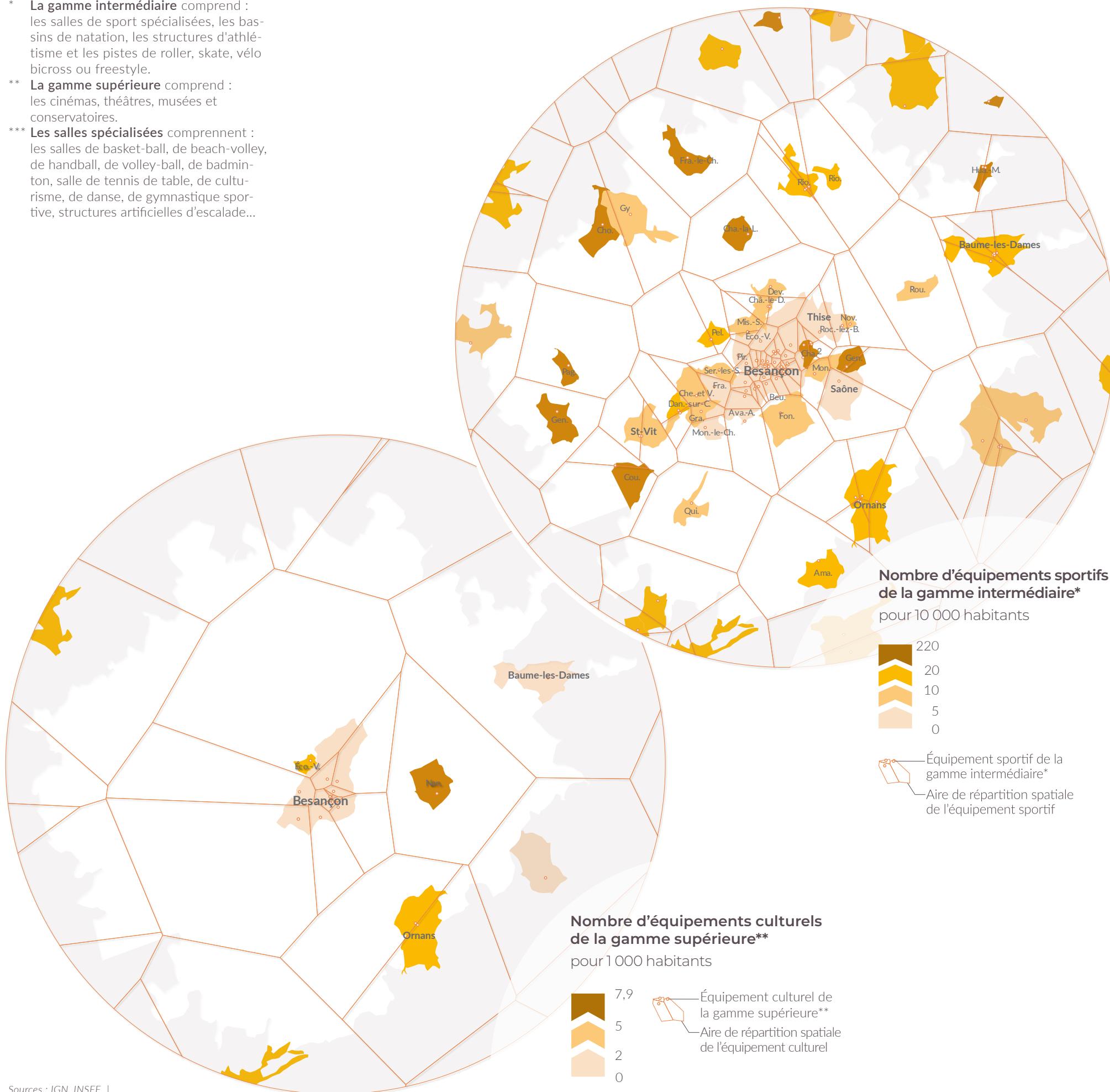
11 musées

5 théâtres

6 cinémas

1 conservatoire

- * **La gamme intermédiaire** comprend :
les salles de sport spécialisées, les bassins de natation, les structures d'athlétisme et les pistes de roller, skate, vélo bicross ou freestyle.
- ** **La gamme supérieure** comprend :
les cinémas, théâtres, musées et conservatoires.
- *** **Les salles spécialisées** comprennent :
les salles de basket-ball, de beach-volley, de handball, de volley-ball, de badminton, salle de tennis de table, de culturisme, de danse, de gymnastique sportive, structures artificielles d'escalade...



Sources : IGN, INSEE |
Réalisation : AUDAB, 2021

5.5 ESPACES DE QUALITÉ ET REMARQUABLES 2019

“ **Plusieurs villages ainsi que le centre ancien de Besançon sont inscrits parmi les sites remarquables.** ”

Les espaces de qualité et remarquables (qu'ils soient naturels ou bâtis) contribuent indéniablement à améliorer la qualité de vie offerte par un territoire. Cette composante à la fois naturelle et culturelle a été abordée par le prisme des sites naturels ou bâtis remarquables inscrits et classés par les Ministères de la Culture et de l'Écologie.

En 2019, il a été recensé 55 sites dont 22 sites classés et 33 sites inscrits dans l'aire d'attraction de Besançon où par ailleurs, plus de 20% de la superficie totale est également couverte d'espaces naturels protégés (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique, Natura 2000, arrêtés de protection de biotope, réserves biologiques intégrales...).

La répartition de l'ensemble des sites remarquables fait apparaître une dizaine de sites ponctuels, d'une superficie inférieure à un hectare, qui correspondent à des

édifices, cascades, sources, grottes... Dans des superficies plus grandes, plusieurs villages (Abbans-Dessus, Beure, Fondremand et Monclay) ainsi que le centre ancien de Besançon sont aussi inscrits parmi les sites remarquables. De plus, l'aire d'attraction de Besançon comprend, en tout ou partie, des grands sites naturels tels que la Haute et moyenne vallée de la Loue (site inscrit de 130 km²), les Falaises d'Ornans et la vallée de la Brême (site classé de 22 km²) et la vallée du Cusancin près de Baume-les-Dames (site classé de 8 km²) qui forment de vastes espaces de qualité et remarquables au plan paysager.

L'aire d'attraction accueille enfin trois biens inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO : deux sites bâtis, la Saline royale d'Arc-et-Senans et les fortifications de Vauban (incluant la Citadelle de Besançon, l'enceinte urbaine et le fort Griffon), ainsi qu'un bien inscrit dans la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, "les savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art" situés dans l'Arc jurassien franco-suisse.

Nombre de sites classés, inscrits et UNESCO

Aire d'attraction

2 sites UNESCO
1 inscription au patrimoine culturel immatériel
22 sites classés
33 sites inscrits

SCoT de l'agglomération bisontine

1 site UNESCO
1 inscription au patrimoine culturel immatériel
12 sites classés et
22 sites inscrits

Grand Besançon Métropole

1 site UNESCO
1 inscription au patrimoine culturel immatériel
11 sites classés et
16 sites inscrits

Besançon

1 site UNESCO
1 inscription au patrimoine culturel immatériel
7 sites classés et
1 site inscrit

Clé de lecture

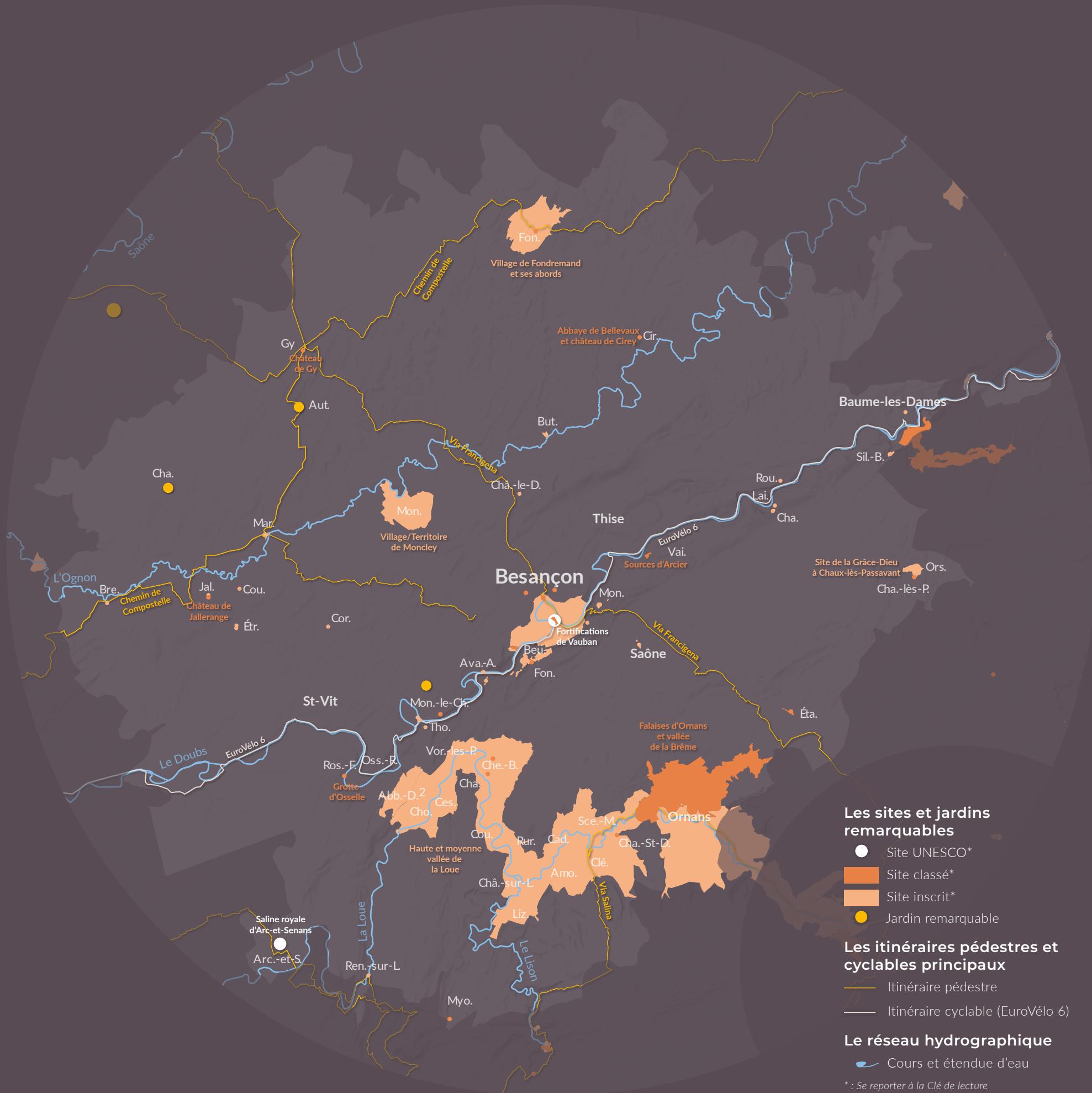
Un site UNESCO est un bien culturel ou naturel, matériel ou immatériel, présentant un intérêt exceptionnel pour l'héritage commun de l'humanité.

Un site inscrit est un espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui nécessite d'être conservé.

Un site classé est un site de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave. Le classement concerne des espaces naturels ou bâtis, quelle que soit leur étendue.

Château de Montferrand-Le-Château, site classé.

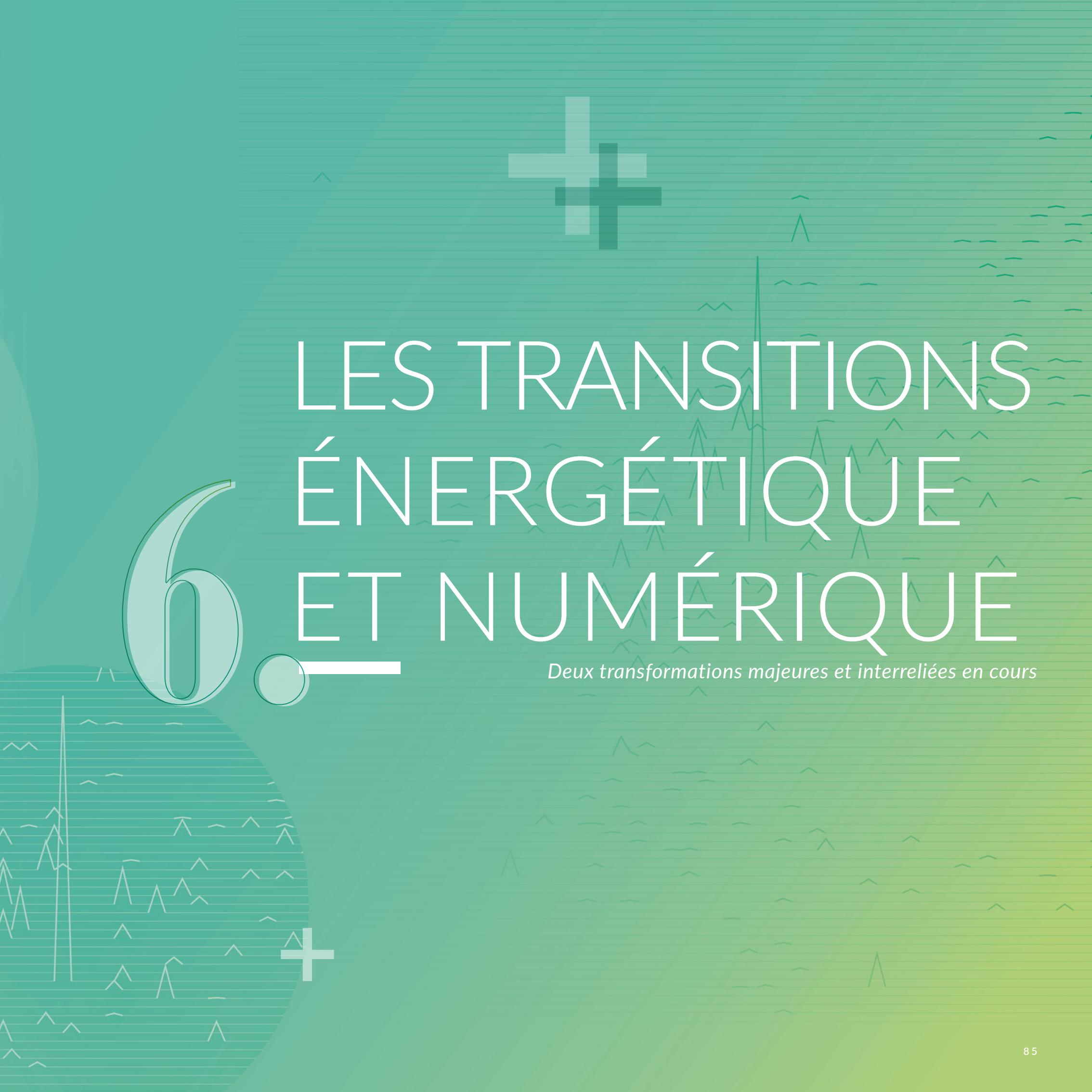






0

6+9



LES TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUE ET NUMÉRIQUE

Deux transformations majeures et interreliées en cours



“ L'être humain est à la fois la créature
et le créateur de son environnement.

René Dubois

Les transitions énergétique
et numérique

DEUX TRANS- FORMATIONS MAJEURES ET INTERRELIÉES EN COURS

Réussir les transitions énergétique
et numérique constitue un facteur
déterminant de développement
économique, de bien-vivre,
d'attractivité et de cohésion sociale.



Centrale de cogénération
biomasse de Novillars.



Vue aérienne du parc éolien de
Villers-Grélot et Rougemontot.



6.1

LOCALISATION DES ÎLOTS DE CHALEUR URBAINS 2019

“ À terme, ce phénomène combiné d'îlots de chaleur et de surchauffe urbaine risque de s'amplifier.

Le phénomène d'îlot de chaleur urbain se caractérise par des températures plus élevées en milieu urbain qu'en périphéries à dominantes agricole ou forestière et ce, de jour comme de nuit. Afin d'identifier et de comprendre ce phénomène croissant dans un contexte de changement climatique, une cartographie des températures de surface a été dressée en s'appuyant sur des images satellites infrarouges (Landsat, USGS, 29/06/2019). Cette représentation à l'échelle de l'aire d'attraction, prise un jour de canicule, a permis d'identifier précisément les îlots de chaleur - mais également de fraîcheur - ainsi que leur intensité (en degrés Celsius) et de mieux les corrélés avec la nature des sols et du bâti. Le samedi 29 juin 2019, jour de canicule, il a été mesuré ponctuellement une température de 45°C dans la zone industrielle de



Kiosque à musique du parc arboré de Granvelle à Besançon.

Trépillot-Tilleroyes à Besançon. L'aire d'attraction a connu ce jour-là une température moyenne de 29,5°C soit plus de 9°C au-dessus de la normale saisonnière. La commune la plus fraîche lors de cette journée exceptionnelle a été celle de Rurey, située au bord de la Loue à 20 km au sud de Besançon. À terme et dans un contexte de changement climatique accru, ce phénomène combiné d'îlots de chaleur et de surchauffe urbaine risque de s'amplifier et de devenir prochainement dans les villes un enjeu majeur de bien-être des habitants et de santé publique.



Minimum

24,23°C

(Commune de Rurey)



Maximum

44,97°C

(ZI Trépillot – Commune de Besançon)

Moyenne

29,46°C

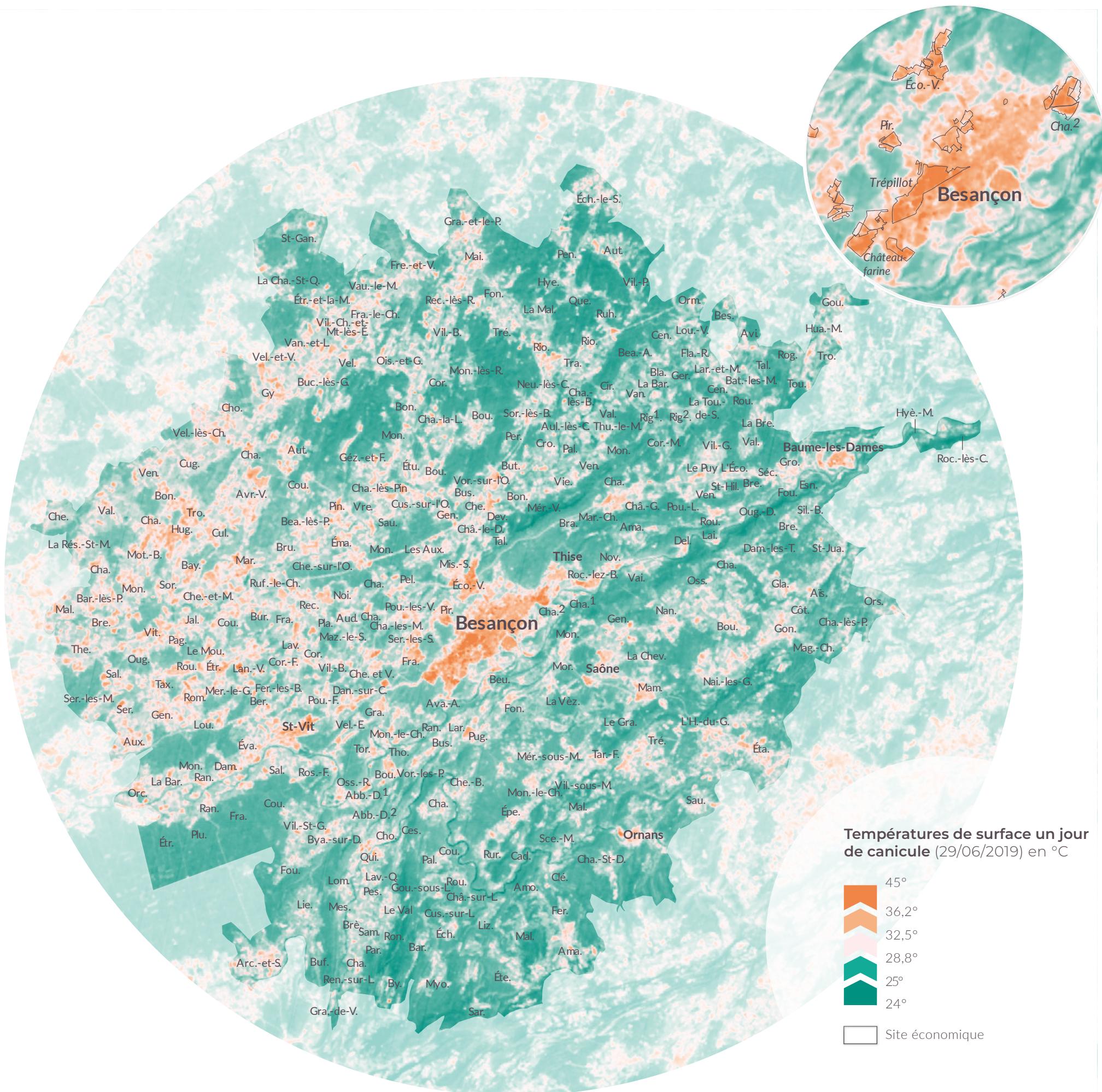
dans l'aire d'attraction



Clé de lecture

Un îlot de chaleur urbain est un secteur urbanisé où les températures sont plus élevées que dans les secteurs environnants.

Il est le résultat des choix d'aménagement des milieux de vie, notamment la minéralisation des surfaces. Cet enjeu local est préoccupant pour les villes puisqu'il entraîne de nombreuses conséquences néfastes, entre autres sur la santé.



Sources : IGN, AER BFC, USGS ; Date de prise de vue : 29/06/2019 | Réalisation : AUDAB, 2021

6.2 QUALITÉ DE L'AIR 2016

“ **En 2016, la qualité de l'air a été estimée bonne dans l'ensemble de l'aire d'attraction sans exception.** ”

Qu'elles soient d'origine naturelle (suspension de poussières de sable ou de terre par exemple) ou anthropique (poussières de pneus, métaux, engrais...), les particules en suspension dans l'air font régulièrement l'objet d'une préoccupation importante du fait de leur impact sanitaire. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), elles peuvent pénétrer dans les poumons, entrer dans la circulation sanguine et provoquer des maladies graves et chroniques. C'est la raison pour laquelle l'OMS a fixé des seuils de qualité de l'air : concernant les particules PM10 (d'une taille égale ou inférieure

à 10 micromètres), la qualité de l'air est jugée « bonne » lorsque leur concentration ne dépasse pas 20 microgrammes par mètre cube d'air ($\mu\text{g}/\text{m}^3$), « moyenne » entre 20 et 40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ et « médiocre » au-delà de 40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. En 2016, la qualité de l'air a été estimée bonne dans l'ensemble de l'aire d'attraction sans exception. Les zones où les PM10 étaient les plus concentrées n'ont pas dépassé 15 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. Ces concentrations récurrentes sont situées dans l'agglomération bisontine (Besançon, École-Valentin, Morre, Pirey, Serre-les-Sapins ...) avec quelques exceptions plus à l'ouest dans les communes de Bresilley, Corcelles-Ferrières et Vitreux. Enfin, la qualité de l'air est très bonne dans la partie sud qui englobe les premiers plateaux du Massif du Jura où les concentrations de PM10 étaient seulement de 11 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en 2016.

Concentration annuelle moyenne de PM10

11 $\mu\text{m}/\text{m}^3$
11 communes

12 $\mu\text{m}/\text{m}^3$
54 communes

13 $\mu\text{m}/\text{m}^3$
124 communes

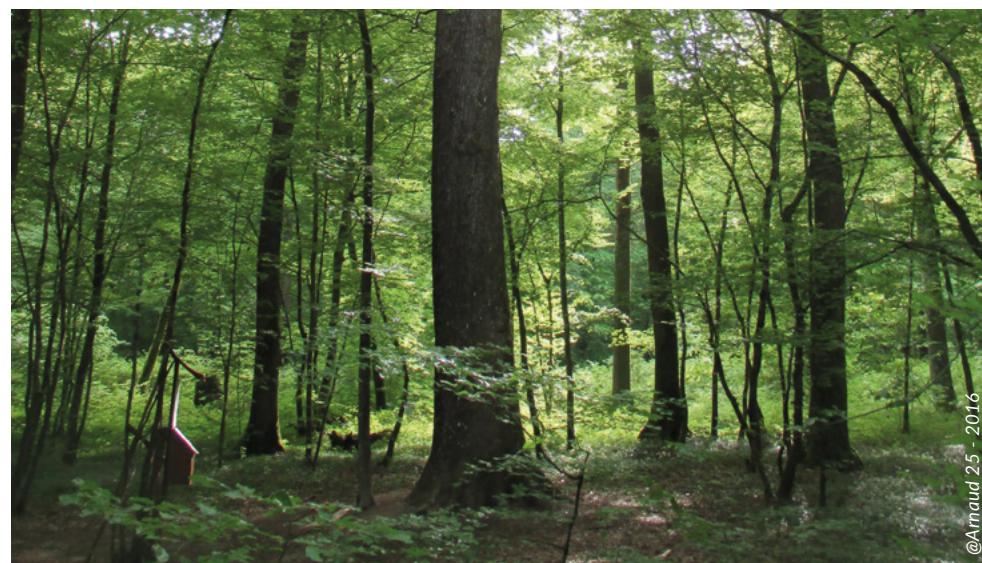
14 $\mu\text{m}/\text{m}^3$
100 communes

15 $\mu\text{m}/\text{m}^3$
17 communes

6 communes
sans donnée disponible

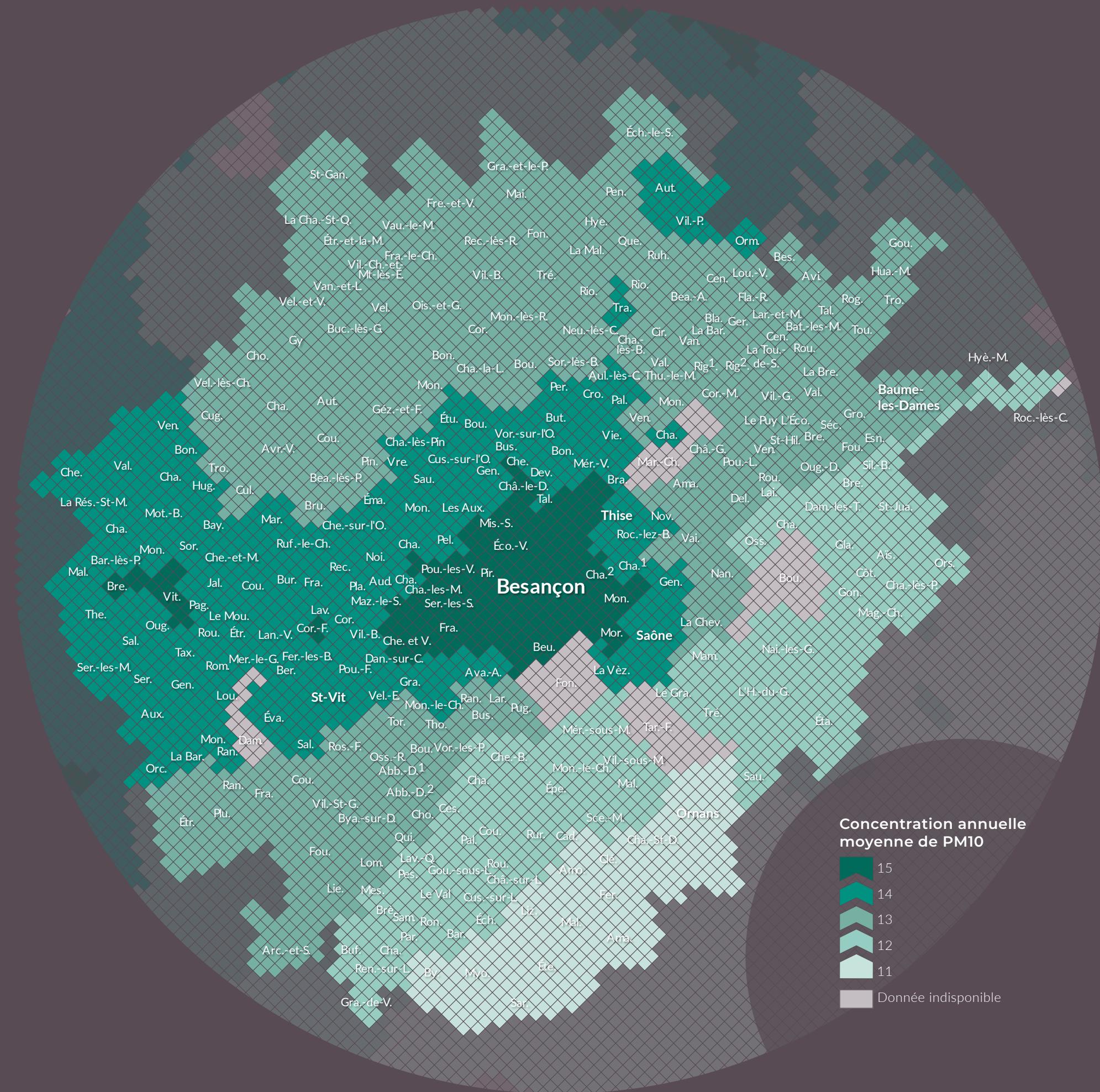
Clé de lecture

Les particules en suspension PM10 sont des particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres (poussières inhalables). Une partie des poussières en suspension, qui se trouvent dans l'air, est d'origine naturelle : sable du Sahara, embrun marin, pollens, etc. S'y ajoutent les poussières d'origines anthropiques, émises notamment par les installations de combustion (chauffage), les transports (moteurs diesels), les activités industrielles (construction, secteur minier), l'érosion de la chaussée, etc. Selon l'OMS, une exposition chronique ne doit pas dépasser la concentration annuelle moyenne de 20 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ pour les particules PM10.



Forêt de Chaux.

@Arnaud 25 - 2016



Concentration annuelle moyenne de PM10



Sources : ATMO BFC | Réalisation : AUDAB, 2021

6.3 TRAME VERTE ET BLEUE 2015

“ À l'échelle de l'aire d'attraction, 37 % de la surface totale (soit 927 km²) est couverte par des continuités écologiques.

La trame verte et bleue s'appuie sur l'identification des réseaux de continuités écologiques terrestres (trame verte) et aquatiques (trame bleue). Elle vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges écologiques pour que les espèces animales et végétales puissent y circuler, se propager et assurer leur cycle de vie. Elle porte l'ambition d'inscrire la préservation et la restauration de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire, contribuant ainsi à l'amélioration de la biodiversité, du cadre de vie et à l'attractivité résidentielle et touristique. Elle a un rôle important vis-à-vis de la préservation de l'environnement par l'identification de réseaux mais elle constitue également le support d'autres fonctions écosystémiques et d'usages pour le territoire : espaces de détente, de fraîcheur, de pratiques sportives et touristiques,

de polyculture, d'élevage sylvicole ou piscicole, de diversité des paysages...

À l'échelle de l'aire d'attraction, 37% de la surface totale (soit 927 km²) est couverte par des continuités écologiques. La trame verte s'étend sur 489 km² (53% de l'ensemble de la TVB) notamment dans les forêts (de Chauv ou de Chailluz), les bois (de la Serre ou de Cussey), les ripisylves de cours d'eau mais aussi dans la ville (bois de Chaudanne ou de Bregille à Besançon), etc. La trame bleue s'étend quant à elle sur 438 km² (soit 47% de l'ensemble de la TVB) et comprend des rivières (Doubs, Loue, Lison, Ognon...), des marais (de Saône) ou des zones humides (Les Auxons, Brussey, Chenevrey-et-Morogne...).

Clé de lecture

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), outil d'aménagement intégrateur issu du Grenelle de l'Environnement en matière de biodiversité, a intégré le nouveau schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Cet outil permet de définir à l'échelle régionale une trame verte et bleue (TVB) qui se matérialise par un réseau formé de continuités écologiques (ou sous-trames) terrestres (composante "verte") et aquatiques (composante "bleue"). Ces continuités sont formées de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques. La carte ci-contre de la TVB est issue du SRCE.

Superficie et part de la TVB

Aire d'attraction

927 km²

soit **17** %

SCoT de l'agglomération bisontine

278 km²

soit **16** %

Grand Besançon Métropole

197 km²

soit **20** %

Besançon

23 km²

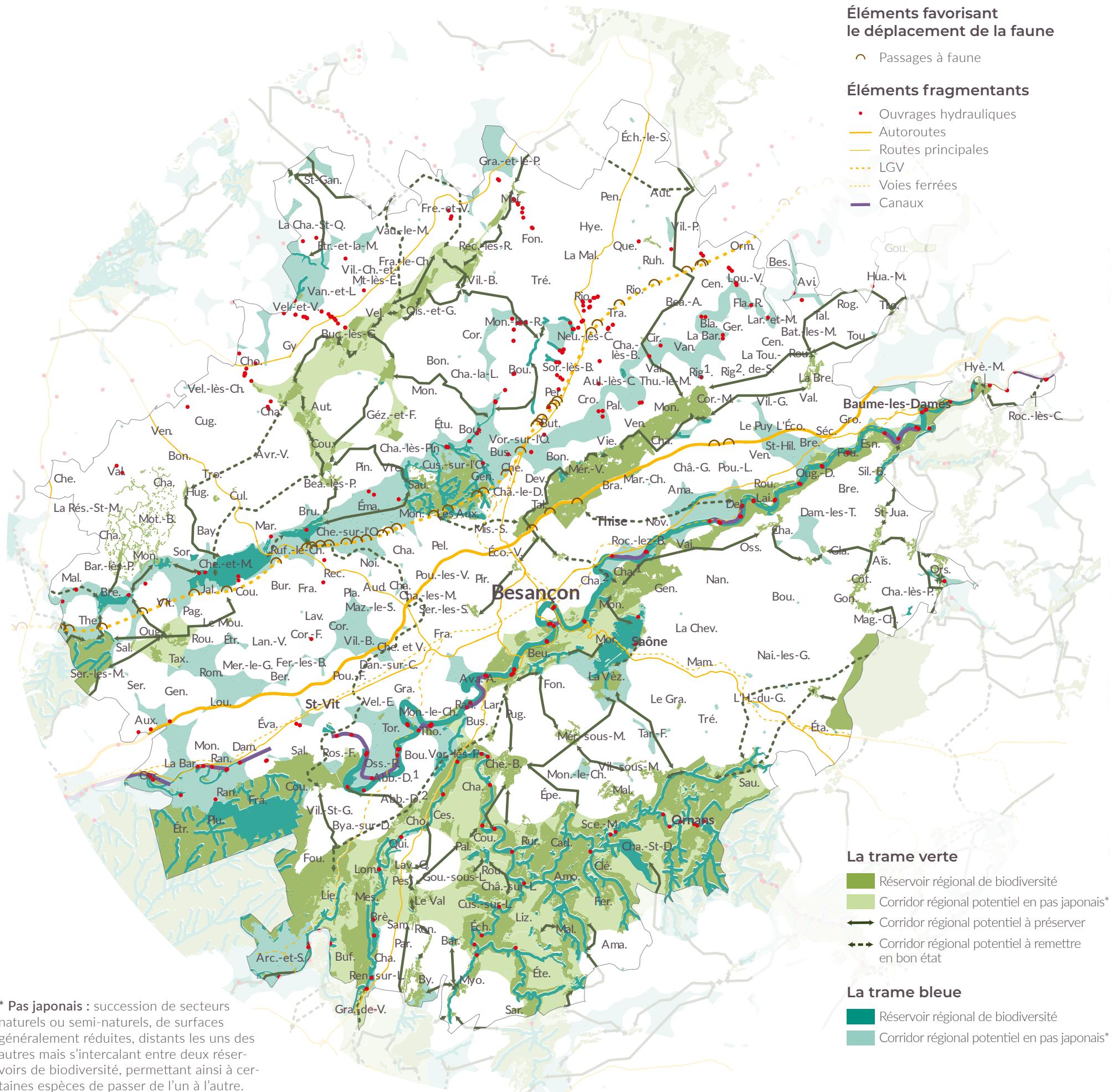
soit **25** %

Éléments favorisant le déplacement de la faune

○ Passages à faune

Éléments fragmentants

- Ouvrages hydrauliques
- Autoroutes
- Routes principales
- - - LGV
- - - Voies ferrées
- Canaux



La trame verte

- Réservoir régional de biodiversité
- Corridor régional potentiel en pas japonais*
- Corridor régional potentiel à préserver
- - - Corridor régional potentiel à remettre en bon état

La trame bleue

- Réservoir régional de biodiversité
- Corridor régional potentiel en pas japonais*

* **Pas japonais** : succession de secteurs naturels ou semi-naturels, de surfaces généralement réduites, distants les uns des autres mais s'intercalant entre deux réservoirs de biodiversité, permettant ainsi à certaines espèces de passer de l'un à l'autre.

Sources : IGN, DREAL BFC, Région BFC | Réalisation : AUDAB, 2021



6.4

CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET ÉVOLUTION 2008 - 2018

Les consommations d'énergie de l'aire d'attraction ont représenté 8 383 GWh en 2018 contre 8 508 GWh en 2008. En 2018, les énergies consommées provenaient des produits pétroliers (carburant) à 57,4%, de l'électricité à 18,2%, du gaz naturel à 14,9%, des énergies renouvelables à 6,7%, de la chaleur urbaine à 2%, des combustibles minéraux solides (charbon) et des autres types d'énergie à 1%. Le transport routier est le premier secteur consommateur d'énergie sur le territoire (38,5%) suivi des secteurs industriel (34,7%), résidentiel (17,6%) et agricole (1,2%). Entre 2008 et 2018, la consommation globale d'énergie a légèrement diminué (-1,5%) sous l'effet notamment d'une année 2018 plus chaude en moyenne (12,3°C) que celle de 2008 (10,6°C). Cette baisse a concerné les différents types d'énergie à l'exception de l'électricité et des combustibles minéraux solides dont la consommation a faiblement augmenté entre ces deux dates. La carte des consommations d'énergie dans l'aire d'attraction est fortement corrélée avec la localisation des infrastructures, des résidences principales ainsi que du tissu économique local et notamment industriel.

Consommation par principaux types d'énergie 2018



Produits pétroliers

57,4 %



Électricité

18,2 %



Gaz naturel

14,9 %



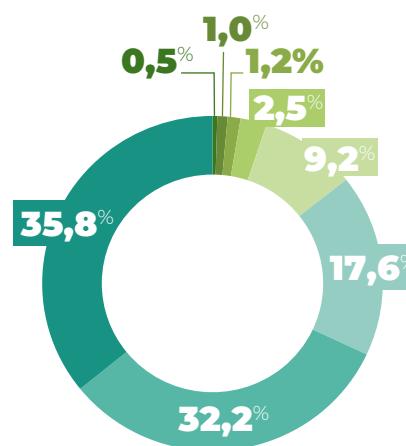
Énergies renouvelables

6,7 %

Autres

2,8 %

Consommation par secteur (2018)

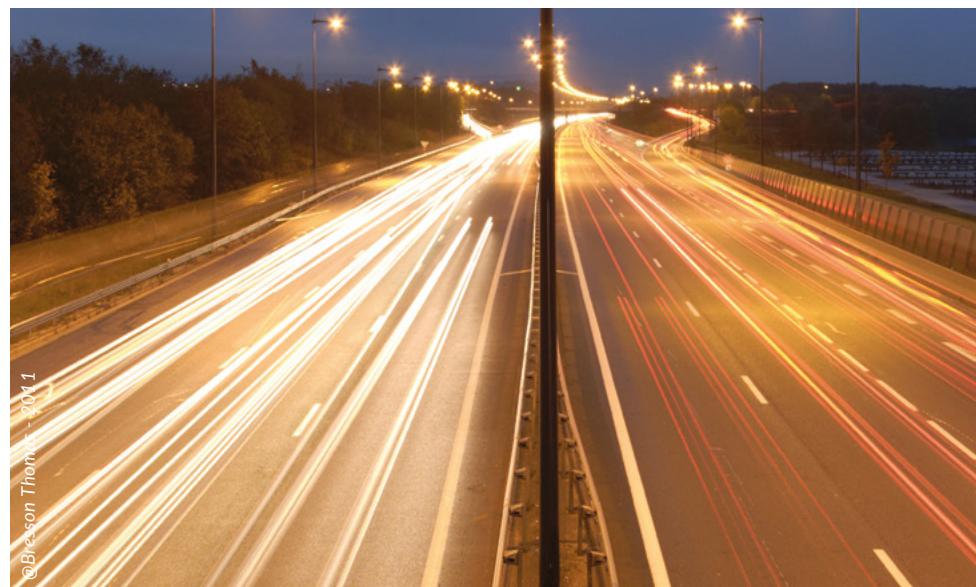


- Transports non routiers
- Traitement des déchets
- Agriculture
- Industrie de la production et de la distribution d'énergie
- Tertiaire
- Résidentiel
- Industrie manufacturière
- Transports routiers

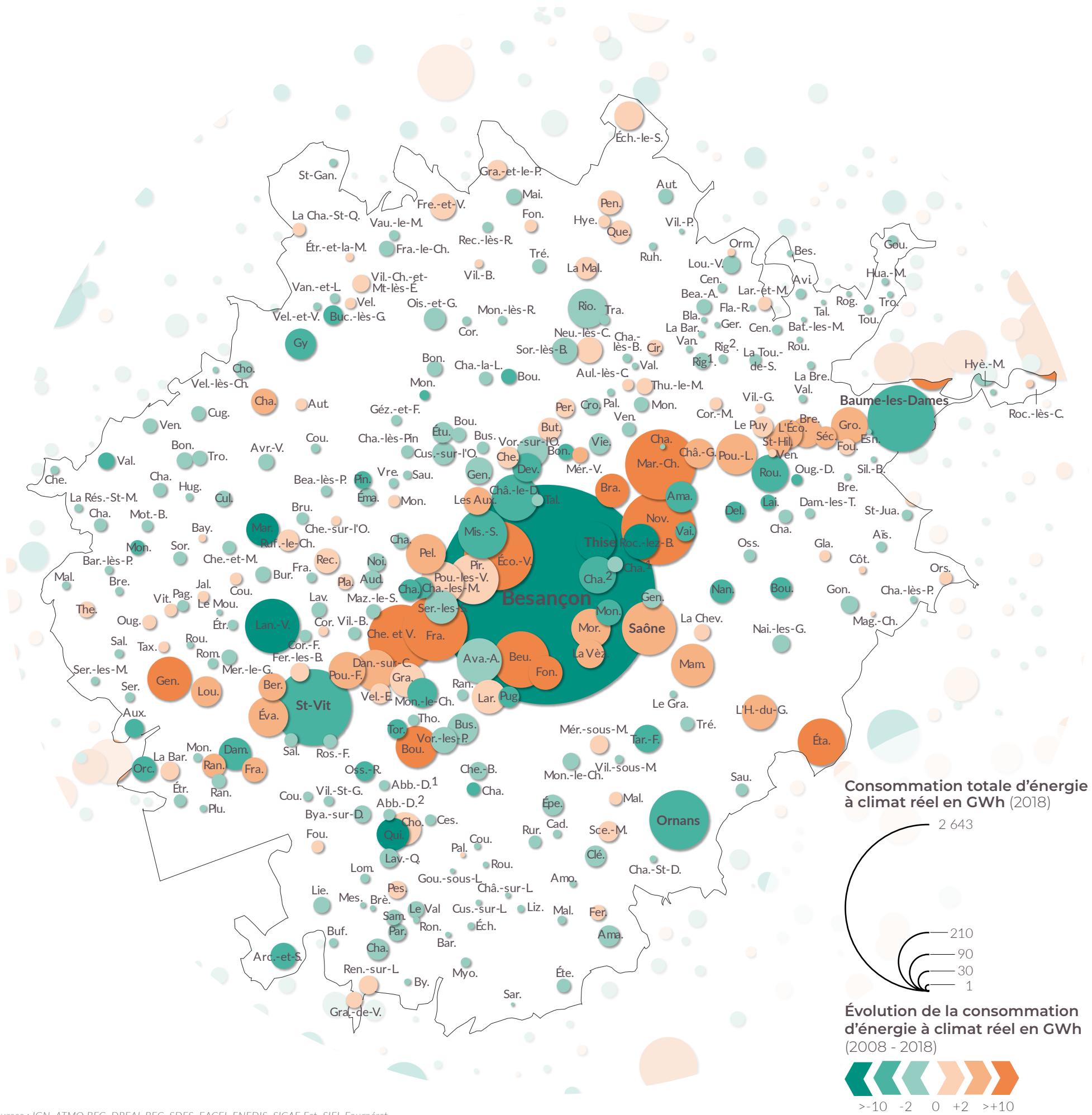
Clé de lecture

La consommation totale d'énergie à climat réel comprend tous les types d'énergie (combustibles de minéraux solides, gaz naturel, électricité, énergies renouvelables, produits pétroliers, chaleur urbaine et autres*), tous secteurs confondus (agriculture, industrie, tertiaire, résidentiel...). Les valeurs de consommations sont à climat réel, elles peuvent donc varier en fonction des évolutions de températures d'une année sur l'autre.

* : Déchets industriels particuliers et autres combustibles minéraux solides



Trafic routier, autoroute A36.



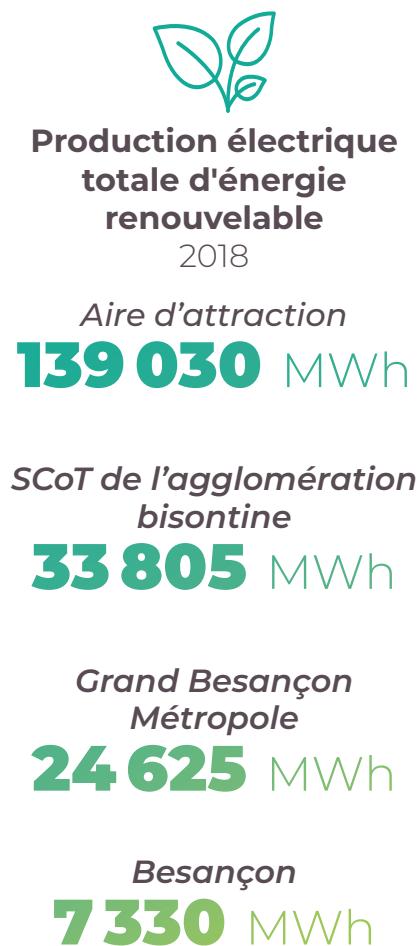
Sources : IGN, ATMO BFC, DREAL BFC, SDES, EACEI, ENEDIS, SICAE Est, SIEL Fourpéret, Enquête RICA, ADIB, GRDF, ORT FC, GRT | Réalisation : AUDAB, 2021

6.5 PRODUCTION ÉLECTRIQUE D'ORIGINE RENOUVELABLE 2018

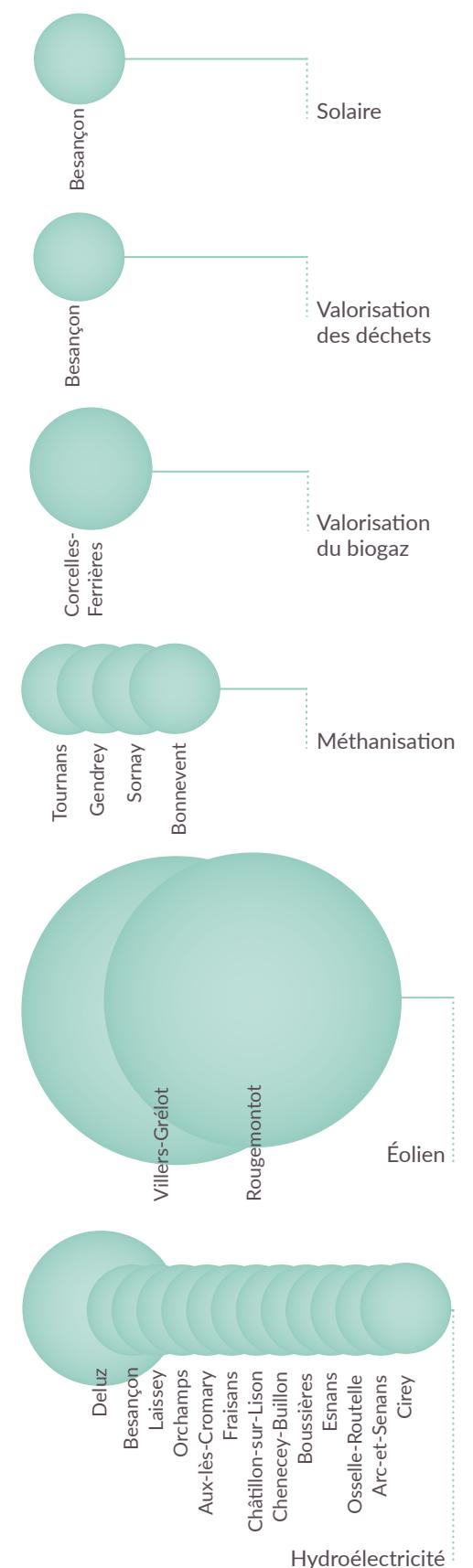
Fournies par le soleil, le vent, la chaleur de la terre, l'eau ou encore les végétaux et les déchets, les énergies renouvelables (EnR) n'épuisent pas de ressources naturelles et engendrent très peu d'émissions de gaz à effet de serre (GES). Ces énergies bas carbone sont de surcroît gratuites une fois les installations rentabilisées. Entre 2009 et 2018, la production électrique annuelle issue des énergies renouvelables a été multipliée par 5 dans l'aire d'attraction, passant de 26 485 MWh en 2009 à 139 032 MWh en 2018.

En 2018, 80% du gisement en électricité renouvelable dans l'aire d'attraction provenaient de deux types de ressources : de la production éolienne (57%) et de l'hydroélectricité (23%). Les 20% restants provenaient de la méthanisation (6%), de la valorisation du biogaz (5%), du solaire photovoltaïque (8%) et de la valorisation des déchets (2%).

La production électrique éolienne se concentre à l'est de l'aire d'attraction, dans les communes de Villers-Grélot et Rougemontot qui ont produit à elles seules 79 335 MWh en 2018. Grâce à leur centrale hydroélectrique sur le Doubs, les communes de Deluz et de Besançon ont produit respectivement 10 720 MWh et 3 175 MWh. L'autre particularité de Besançon a été de produire également 1 830 MWh d'électricité issus de la valorisation des déchets et 1 525 MWh issus de panneaux photovoltaïques. Enfin, la commune de Corcelles-Ferrières a produit 6 535 MWh grâce au traitement du biogaz de décharge et les communes de Tournans et Gendrey plus de 2 000 MWh chacune grâce à la méthanisation. Les autres communes ont enregistré des productions en-deçà de 2 000 MWh grâce à la méthanisation, à l'hydroélectricité ou au solaire.



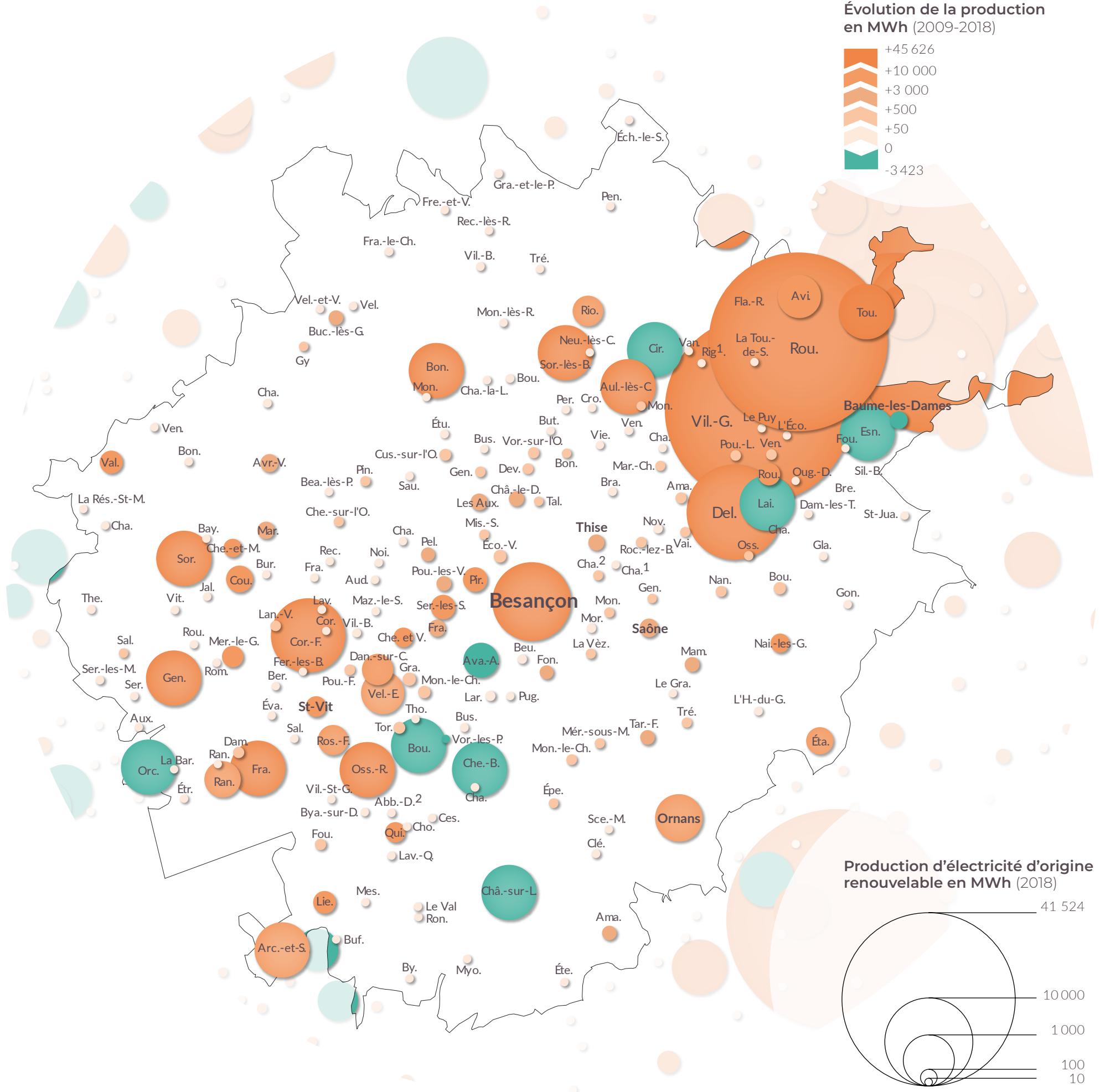
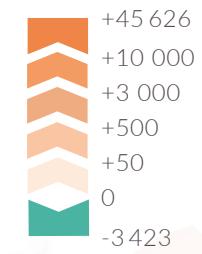
Production d'électricité supérieure à 1 000 MWh selon le type d'énergie (2018)



Clé de lecture

La production électrique d'énergie renouvelable (EnR) est exprimée en mégawattheure (MWh), ce qui correspond à la capacité de production d'une installation électrique agissant pendant une heure. 6 types de production électrique issue des énergies renouvelables sont recensés : l'éolien, l'hydroélectricité, la méthanisation, la valorisation du biogaz, le solaire photovoltaïque et la valorisation des déchets (par incinération).

Évolution de la production en MWh (2009-2018)



Sources : IGN, ENEDIS, RTE, ALTERRE BFC, OPTTEER BFC, SIEL, SICAE-Est, SDES | Réalisation : AUDAB, 2021

6.6 DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE 2020

“ En 2020, 60,9% des locaux de l'aire d'attraction étaient raccordables à la fibre contre 59,7% en France métropolitaine.

L'aménagement numérique des territoires apparaît désormais comme un enjeu majeur de confort et d'attractivité pour les ménages et les entreprises. Le Très Haut Débit via l'installation de la fibre offre de nouvelles perspectives, à la fois pratiques et innovantes : accès aux services administratifs, à la formation, à la culture, au télétravail, à la télésanté, à la domotique, etc. L'arrivée de la fibre représente aussi un atout indéniable pour la revitalisation des zones rurales et la redynamisation des territoires en déprise démographique et/ou économique. En 2020, 60,9% des locaux de l'aire d'attraction (logements et locaux

professionnels) étaient raccordables à la fibre contre 59,7% en France métropolitaine et 38,6% en Bourgogne-Franche-Comté. À l'intérieur de l'aire d'attraction, 66,3% des locaux étaient raccordables dans le SCoT de l'agglomération bisontine, 68,8% dans Grand Besançon Métropole et 70,8% dans la commune de Besançon. L'ensemble de l'aire d'attraction est relativement bien connecté. Il existe cependant un gradient d'intensité dégressif entre Besançon et les bordures de son aire. Les zones les mieux équipées se concentrent autour de Besançon, au sud (Quingey, Arc-et-Senans, Amancey...) et à l'est de l'aire (Roulans, Baume-les-Dames, Roche-lès-Clerval...). *A contrario*, il subsistait encore en 2020 des « zones blanches » situées dans les parties ouest (Marnay, Gy, Orchamps...), sud-est (Ornans, Étalans...) et nord de l'aire (Fretigney-et-Velloreille, Oiselay-et-Grachaux...).



Nombre et part de locaux raccordables à la fibre optique 2018

Aire d'attraction
102 727 locaux
60,9%

SCoT de l'agglomération bisontine
112 597 locaux
66,3%

Grand Besançon Métropole
85 473 locaux
68,8%

Besançon
59 527 locaux
70,8%

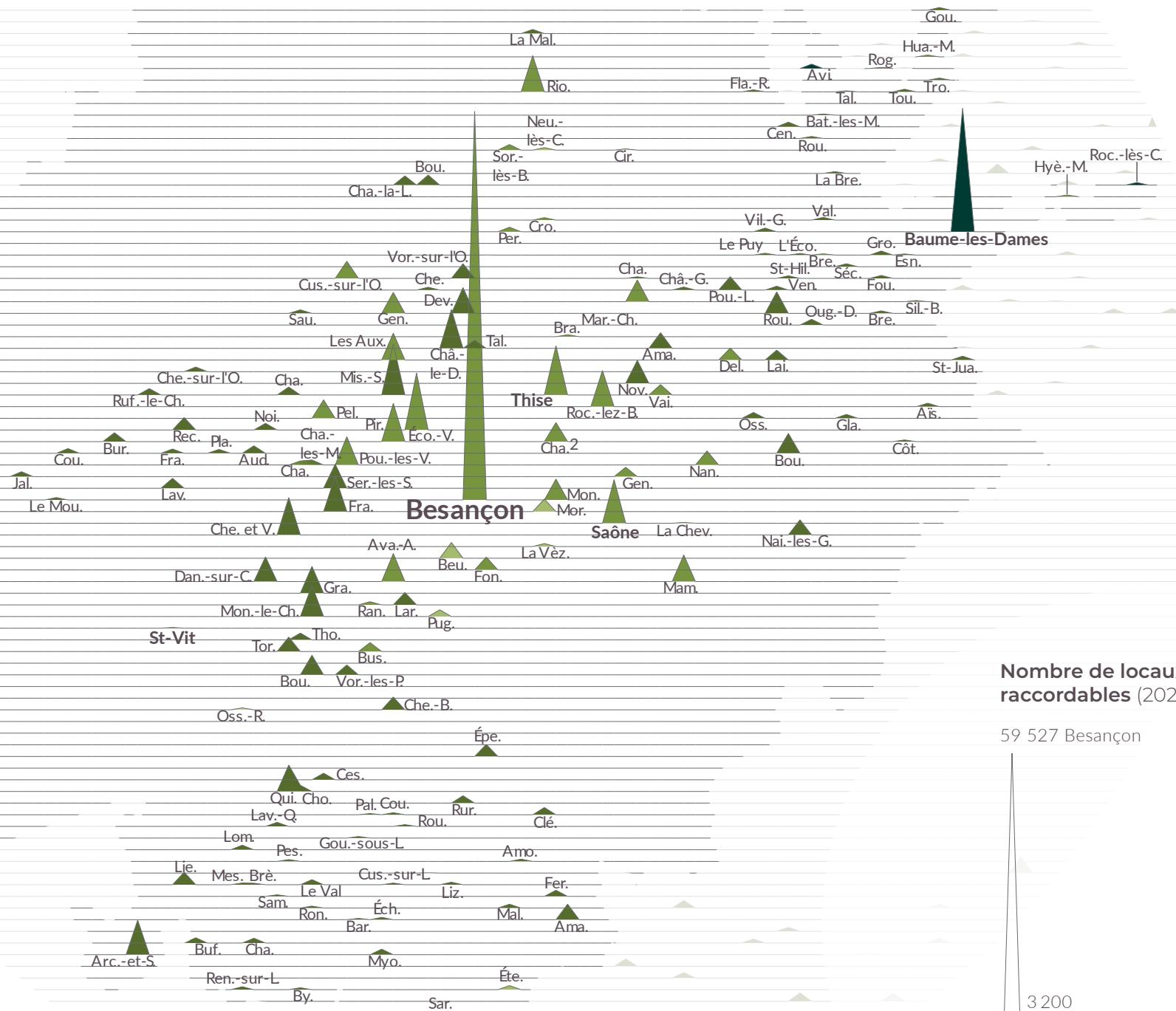
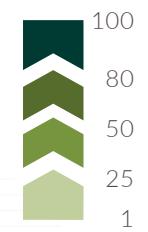
Clé de lecture

Les locaux raccordables au réseau FttH ("Fiber to the Home" qui signifie "Fibre optique jusqu'au domicile") correspondent aux logements ou locaux à usage professionnel raccordables à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique par l'intermédiaire d'un point de mutualisation. Les opérateurs transmettent à l'Arcep (autorité de régulation des communications électroniques et des postes) des données détaillées sur leur déploiement de réseaux en fibre optique. L'autorité agrège alors les données obtenues en utilisant les codes géographiques de l'INSEE pour obtenir commune par commune un nombre absolu de locaux raccordables au réseau FttH. Le taux de couverture FttH d'une commune évalue la proportion des logements ou locaux à usage professionnel raccordables à un ou plusieurs réseaux FttH. Il s'agit d'une estimation, qui rapporte le nombre total de lignes FttH déployé déclaré par les opérateurs à une comptabilisation du nombre total de locaux de la commune, évalué à partir de la « meilleure estimation des locaux à date » (mise à disposition par l'Arcep depuis le 4ème trimestre 2019), qui retient le nombre de locaux le plus élevé parmi les chiffres avancés par les opérateurs et l'INSEE.

Les acteurs du déploiement de la fibre

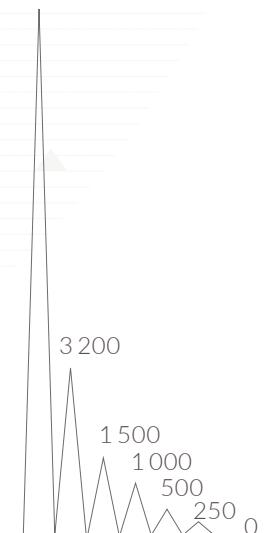
Dans les grandes agglomérations, ce sont les opérateurs privés qui déploient les réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH). Au-delà, ce sont les collectivités territoriales (EPCI, Département et Région) avec le soutien de l'État, qui financent le déploiement de ces réseaux.

Part des locaux raccordables en % (2020)



Nombre de locaux raccordables (2020)

59 527 Besançon







ANNEXES



Abréviation	Commune	Superficie (km ²)	Population (hab.)	Densité
Abb.-D. 1	Abbans-Dessous	3,2	258	81 hab./km ²
Abb.-D. 2	Abbans-Dessus	4,5	305	68 hab./km ²
Aïs.	Aïsey	10,8	163	15 hab./km ²
Ama.	Amagney	13,2	904	69 hab./km ²
Ama.	Amancey	13,8	703	51 hab./km ²
Amo.	Amondans	5,7	87	15 hab./km ²
Arc.-et-S.	Arc-et-Senans	15,1	1 618	107 hab./km ²
Aud.	Audeux	1,8	430	246 hab./km ²
Aul.-lès-C.	Aulx-lès-Cromary	4,3	163	38 hab./km ²
Aut.	Authoison	16,0	317	20 hab./km ²
Aut.	Autoreille	10,0	345	34 hab./km ²
Aux.	Auxange	5,2	201	39 hab./km ²
Ava.-A.	Avanne-Aveney	8,5	2 244	263 hab./km ²
Avi.	Avilley	5,6	162	29 hab./km ²
Avr.-V.	Avrigny-Virey	22,4	415	19 hab./km ²
Bar.-lès-P.	Bard-lès-Pesmes	5,2	142	27 hab./km ²
Bar.	Bartherans	5,9	57	10 hab./km ²
Bat.-les-M.	Battenans-les-Mines	2,8	50	18 hab./km ²
Bau.-les-D.	Baume-les-Dames	24,8	4 977	201 hab./km ²
Bay.	Bay	4,9	145	30 hab./km ²
Bea.-A.	Beaumont-Aubertans	13,7	471	34 hab./km ²
Bea.-lès-P.	Beaumont-lès-Pin	8,3	301	36 hab./km ²
Ber.	Berthelange	4,1	340	83 hab./km ²
Bes.	Besançon	65,2	116 775	1 790 hab./km ²
Bes.	Besnans	2,9	78	27 hab./km ²
Beu.	Beure	4,0	1 335	334 hab./km ²
Bla.	Blarians	0,9	56	63 hab./km ²
Bon.	Bonboillon	4,5	199	45 hab./km ²
Bon.	Bonnay	7,7	834	108 hab./km ²
Bon.	Bonnevent-Velloreille	5,4	376	70 hab./km ²
Bou.	Bouclans	24,4	1 068	44 hab./km ²
Bou.	Boulot	7,1	676	95 hab./km ²
Bou.	Boult	14,7	652	44 hab./km ²
Bou.	Boussières	5,6	1 145	205 hab./km ²
Bra.	Brailles	2,0	209	107 hab./km ²
Bre.	Breconchaux	3,3	91	28 hab./km ²
Brè.	Brères	2,1	63	29 hab./km ²
Bre.	Bresilley	3,6	182	51 hab./km ²
Bre.	Bretigny-Notre-Dame	5,8	113	20 hab./km ²
Bru.	Brussey	7,4	276	38 hab./km ²
Buc.-lès-G.	Bucey-lès-Gy	21,5	597	28 hab./km ²
Buf.	Buffard	8,1	179	22 hab./km ²
Bur.	Burgille	9,3	568	61 hab./km ²
Bus.	Bussières	6,1	431	70 hab./km ²
Bus.	Busy	5,2	635	121 hab./km ²
But.	Buthiers	5,7	308	54 hab./km ²
By.	By	7,4	84	11 hab./km ²
Bya.-sur-D.	Byans-sur-Doubs	9,9	576	58 hab./km ²
Cad.	Cademène	3,5	68	20 hab./km ²
Cen.	Cenans	5,0	128	25 hab./km ²
Cen.	Cendrey	5,5	190	34 hab./km ²
Ces.	Cessey	7,5	330	44 hab./km ²

Abréviation	Commune	Superficie (km ²)	Population (hab.)	Densité
Cha.	Chalèze	5,7	366	64 hab./km ²
Cha.	Chalezeule	4,0	1 302	327 hab./km ²
Cha.-lès-B.	Chambornay-lès-Belleveaux	6,0	189	32 hab./km ²
Cha.-lès-Pin	Chambornay-lès-Pin	5,1	359	71 hab./km ²
Cha.	Champagney	3,0	284	94 hab./km ²
Cha.	Champlive	8,2	247	30 hab./km ²
Cha.	Champoux	3,0	90	30 hab./km ²
Cha.-les-M.	Champvans-les-Moulins	2,5	333	133 hab./km ²
Cha.	Chancey	7,7	199	26 hab./km ²
Cha.	Charcenne	7,2	327	45 hab./km ²
Cha.	Charnay	5,7	473	83 hab./km ²
Cha.-St-D.	Chassagne-Saint-Denis	9,2	113	12 hab./km ²
Châ.-G.	Châtillon-Guyotte	4,4	133	30 hab./km ²
Châ.-le-D.	Châtillon-le-Duc	6,3	2 038	326 hab./km ²
Châ.-sur-L.	Châtillon-sur-Lison	2,9	8	3 hab./km ²
Cha.	Chaucenne	4,9	507	104 hab./km ²
Cha.	Chaumercenne	5,1	188	37 hab./km ²
Cha.-la-L.	Chaux-la-Lotière	8,9	457	51 hab./km ²
Cha.-lès-P.	Chaux-lès-Passavant	8,5	128	15 hab./km ²
Cha.	Chay	6,6	210	32 hab./km ²
Che. et V.	Chemaudin et Vaux	12,6	1 976	157 hab./km ²
Che.-B.	Chenecey-Buillon	16,9	511	30 hab./km ²
Che.-et-M.	Chenevrey-et-Morogne	8,9	312	35 hab./km ²
Che.	Chevigny	5,2	36	7 hab./km ²
Che.-sur-l'O.	Chevigny-sur-l'Ognon	4,6	292	63 hab./km ²
Che.	Chevroz	2,0	131	67 hab./km ²
Cho.	Chouzelot	6,4	268	42 hab./km ²
Cho.	Choye	14,5	467	32 hab./km ²
Cir.	Cirey	13,1	373	29 hab./km ²
Clé.	Cléron	14,5	302	21 hab./km ²
Cor.-M.	Corcelle-Mieslot	6,5	105	16 hab./km ²
Cor.-F.	Corcelles-Ferrières	2,3	204	90 hab./km ²
Cor.	Corcondray	5,4	142	26 hab./km ²
Cor.	Cordonnet	10,5	141	13 hab./km ²
Côt.	Côtebrune	3,2	83	26 hab./km ²
Cou.	Courcelles	3,6	103	29 hab./km ²
Cou.	Courchapon	5,3	231	43 hab./km ²
Cou.	Courcuire	7,1	130	18 hab./km ²
Cou.	Courtefontaine	13,7	253	19 hab./km ²
Cro.	Cromary	5,3	248	46 hab./km ²
Cug.	Cugney	11,5	208	18 hab./km ²
Cul.	Cult	7,0	232	33 hab./km ²
Cus.-sur-L.	Cussey-sur-Lison	5,7	64	11 hab./km ²
Cus.-sur-l'O.	Cussey-sur-l'Ognon	7,5	1 045	140 hab./km ²
Dam.-les-T.	Dammartin-les-Templiers	10,0	194	19 hab./km ²
Dam.	Dampierre	9,7	1 285	132 hab./km ²
Dan.-sur-C.	Dannemarie-sur-Crête	4,1	1 497	367 hab./km ²
Del.	Deluz	8,0	615	77 hab./km ²
Dev.	Devecey	3,8	1 416	375 hab./km ²
Éch.	Échay	5,5	130	24 hab./km ²
Éch.-le-S.	Échenoz-le-Sec	15,6	295	19 hab./km ²
Éco.-V.	École-Valentin	3,2	2 631	815 hab./km ²

Abréviation	Commune	Superficie (km ²)	Population (hab.)	Densité
Éma.	Émagny	5,2	596	114 hab./km ²
Épe.	Épeugney	14,0	577	41 hab./km ²
Esn.	Esnans	3,5	66	19 hab./km ²
Éta.	Étalans	41,0	1 573	38 hab./km ²
Éte.	Éternoz	29,2	333	11 hab./km ²
Étr.	Étrabonne	5,5	189	34 hab./km ²
Étr.-et-la-M.	Étrelles-et-la-Montbleuse	6,3	78	12 hab./km ²
Étr.	Étrepigny	15,6	428	27 hab./km ²
Étu.	Étuz	5,3	672	126 hab./km ²
Éva.	Évans	9,9	648	66 hab./km ²
Fer.-les-B.	Ferrières-les-Bois	4,2	320	76 hab./km ²
Fer.	Fertans	8,2	272	33 hab./km ²
Fla.-R.	Flagey-Rigney	3,0	116	38 hab./km ²
Fon.	Fondremand	16,5	200	12 hab./km ²
Fon.	Fontain	21,4	1 276	60 hab./km ²
Fou.	Fourbanne	1,9	173	89 hab./km ²
Fou.	Fourg	12,2	384	32 hab./km ²
Fra.	Fraisans	16,8	1 203	72 hab./km ²
Fra.	Franey	3,4	274	81 hab./km ²
Fra.	François	7,3	2 318	317 hab./km ²
Fra.-le-Ch.	Frasne-le-Château	12,5	294	24 hab./km ²
Fre.-et-V.	Fretigney-et-Velloreille	22,2	738	33 hab./km ²
Gen.	Gendrey	13,9	427	31 hab./km ²
Gen.	Geneuille	6,4	1 324	207 hab./km ²
Gen.	Gennes	7,2	681	94 hab./km ²
Ger.	Germondans	3,7	61	17 hab./km ²
Géz.-et-F.	Gézier-et-Fontenelay	12,1	212	17 hab./km ²
Gla.	Glamondans	9,8	212	22 hab./km ²
Gon.	Gonsans	17,5	562	32 hab./km ²
Gou.	Gouhelans	6,2	118	19 hab./km ²
Gou.-sous-L.	Goux-sous-Landet	5,5	65	12 hab./km ²
Gra.	Grandfontaine	5,7	1 709	300 hab./km ²
Gra.-et-le-P.	Grandvelle-et-le-Perrenot	10,5	380	36 hab./km ²
Gra.-de-V.	Grange-de-Vaivre	1,7	34	20 hab./km ²
Gro.	Grosbois	3,0	240	81 hab./km ²
Gy	Gy	24,7	1 021	41 hab./km ²
Hua.-M.	Huanne-Montmartin	3,5	93	27 hab./km ²
Hug.	Hugier	7,1	128	18 hab./km ²
Hye.	Hyet	6,5	122	19 hab./km ²
Hyè.-M.	Hyèvre-Magny	3,4	69	20 hab./km ²
Jal.	Jallerange	5,5	262	48 hab./km ²
La Bar.	La Barre	3,3	236	71 hab./km ²
La Bar.	La Barre	1,9	99	51 hab./km ²
La Bre.	La Bretenière	4,2	71	17 hab./km ²
La Cha.-St-Q.	La Chapelle-Saint-Quillain	10,5	158	15 hab./km ²
La Chev.	La Chevillotte	7,7	154	20 hab./km ²
La Mal.	La Malachère	5,5	307	56 hab./km ²
La Rés.-St-M.	La Résie-Saint-Martin	3,2	160	50 hab./km ²
La Tou.-de-S.	La Tour-de-Sçay	8,9	299	34 hab./km ²
La Vèz.	La Vèze	5,3	466	88 hab./km ²
Lai.	Laissey	2,8	442	157 hab./km ²
Lan.-V.	Lantenne-Vertière	9,9	533	54 hab./km ²

Abréviation	Commune	Superficie (km ²)	Population (hab.)	Densité
Lar.-et-M.	Larians-et-Munans	2,5	268	107 hab./km ²
Lar.	Larnod	4,1	773	189 hab./km ²
Lav.-Q.	Lavans-Quingey	5,9	183	31 hab./km ²
Lav.	Lavernay	7,8	578	74 hab./km ²
Le Gra.	Le Gratteris	3,0	177	60 hab./km ²
Le Mou.	Le Mouterot	1,3	125	97 hab./km ²
Le Puy	Le Puy	3,4	113	33 hab./km ²
Le Val	Le Val	6,6	241	37 hab./km ²
L'É.	L'Écouvotte	2,2	90	42 hab./km ²
Les Aux.	Les Auxons	10,1	2 524	249 hab./km ²
L'H.-du-G.	L'Hôpital-du-Grosbois	7,8	595	76 hab./km ²
Lie.	Liesle	16,6	537	32 hab./km ²
Liz.	Lizine	7,3	94	13 hab./km ²
Lom.	Lombard	5,9	188	32 hab./km ²
Lou.-V.	Loulans-Verchamp	8,2	453	55 hab./km ²
Lou.	Louvatange	3,3	95	29 hab./km ²
Mag.-Ch.	Magny-Châtelard	4,2	61	15 hab./km ²
Mai.	Maizières	11,7	365	31 hab./km ²
Mal.	Malans	10,5	167	16 hab./km ²
Mal.	Malans	6,8	134	20 hab./km ²
Mal.	Malbrans	8,8	168	19 hab./km ²
Mam.	Mamirolle	11,6	1 776	154 hab./km ²
Mar.-Ch.	Marchaux-Chaudefontaine	16,4	1 477	90 hab./km ²
Mar.	Marnay	10,4	1 495	144 hab./km ²
Maz.-le-S.	Mazerolles-le-Salin	4,2	206	49 hab./km ²
Mer.-le-G.	Mercey-le-Grand	6,6	547	83 hab./km ²
Mér.-sous-M.	Mérey-sous-Montrond	10,8	436	41 hab./km ²
Mér.-V.	Mérey-Vieilley	3,4	150	44 hab./km ²
Mes.	Mesmay	3,1	71	23 hab./km ²
Mis.-S.	Miserey-Salines	6,2	2 538	409 hab./km ²
Mon.	Moncey	5,0	594	120 hab./km ²
Mon.	Monclay	7,9	278	35 hab./km ²
Mon.	Montagney	9,3	508	55 hab./km ²
Mon.-lès-R.	Montarlot-lès-Rioz	9,7	293	30 hab./km ²
Mon.	Montboillon	8,4	278	33 hab./km ²
Mon.	Monteplain	1,6	131	80 hab./km ²
Mon.	Montfaucon	7,3	1 574	217 hab./km ²
Mon.-le-Ch.	Montferrand-le-Château	7,5	2 171	288 hab./km ²
Mon.-le-Ch.	Montrond-le-Château	11,0	563	51 hab./km ²
Mor.	Morre	5,3	1 351	255 hab./km ²
Mot.-B.	Motey-Besuche	6,2	98	16 hab./km ²
Myo.	Myon	15,7	179	11 hab./km ²
Nai.-les-G.	Naisey-les-Granges	25,3	795	31 hab./km ²
Nan.	Nancray	16,6	1 258	76 hab./km ²
Neu.-lès-C.	Neuveville-lès-Cromary	6,3	409	65 hab./km ²
Noi.	Noironte	6,8	389	57 hab./km ²
Nov.	Novillars	2,0	1 497	756 hab./km ²
Ois.-et-G.	Oiselay-et-Grachaux	23,3	423	18 hab./km ²
Orc.	Orchamps	9,9	1 132	114 hab./km ²
Orm.	Ormenans	3,6	80	22 hab./km ²
Orn.	Ornans	36,1	4 426	123 hab./km ²
Ors.	Orsans	8,3	162	19 hab./km ²

Abréviation	Commune	Superficie (km ²)	Population (hab.)	Densité
Oss.	Osse	8,3	320	39 hab./km ²
Oss.-R.	Osselle-Routelle	10,8	952	88 hab./km ²
Oug.	Ougney	7,1	385	55 hab./km ²
Oug.-D.	Ougney-Douvot	6,6	255	39 hab./km ²
Pag.	Pagney	6,0	318	53 hab./km ²
Pal.	Palantine	4,4	75	17 hab./km ²
Pal.	Palise	2,1	141	68 hab./km ²
Par.	Paroy	4,4	125	29 hab./km ²
Pel.	Pelousey	6,2	1 524	245 hab./km ²
Pen.	Pennesières	9,1	193	21 hab./km ²
Per.	Perrouse	4,3	270	62 hab./km ²
Pes.	Pessans	4,4	86	20 hab./km ²
Pin.	Pin	14,1	700	50 hab./km ²
Pir.	Pirey	6,7	2 093	311 hab./km ²
Pla.	Placey	2,6	198	77 hab./km ²
Plu.	Plumont	12,2	103	8 hab./km ²
Pou.-F.	Pouilley-Français	6,1	831	136 hab./km ²
Pou.-les-V.	Pouilley-les-Vignes	9,4	1 982	211 hab./km ²
Pou.-L.	Pouligney-Lusans	11,6	848	73 hab./km ²
Pug.	Pugey	7,5	739	99 hab./km ²
Que.	Quenoche	9,8	249	26 hab./km ²
Qui.	Quingey	8,6	1 434	166 hab./km ²
Ran.	Rancenay	3,7	382	104 hab./km ²
Ran.	Ranchot	7,0	499	71 hab./km ²
Ran.	Rans	6,1	534	87 hab./km ²
Rec.	Recologne	6,8	667	98 hab./km ²
Rec.-lès-R.	Recologne-lès-Rioz	10,3	249	24 hab./km ²
Ren.-sur-L.	Rennes-sur-Loue	5,5	107	20 hab./km ²
Rig. 1	Rigney	9,6	383	40 hab./km ²
Rig. 2	Rignosot	3,8	116	30 hab./km ²
Rio.	Rioz	17,3	2 283	132 hab./km ²
Roc.-lès-C.	Roche-lès-Clerval	5,3	101	19 hab./km ²
Roc.-lez-B.	Roche-lez-Beaupré	5,7	2 140	379 hab./km ²
Rog.	Rognon	4,1	47	11 hab./km ²
Rom.	Romain	6,0	210	35 hab./km ²
Ron.	Ronchaux	5,2	87	17 hab./km ²
Ros.-F.	Roset-Fluans	8,3	527	64 hab./km ²
Rou.	Rouffange	2,9	113	39 hab./km ²
Rou.	Rougemontot	4,3	94	22 hab./km ²
Rou.	Rouhe	4,2	77	19 hab./km ²
Rou.	Roulans	8,4	1 130	135 hab./km ²
Ruf.-le-Ch.	Ruffey-le-Château	7,3	363	50 hab./km ²
Ruh.	Ruhans	5,1	151	30 hab./km ²
Rur.	Rurey	14,8	344	23 hab./km ²
St-Gan.	Saint-Gand	16,1	142	9 hab./km ²
St-Hil.	Saint-Hilaire	2,6	159	60 hab./km ²
St-Jua.	Saint-Juan	12,2	173	14 hab./km ²
St-Vit	Saint-Vit	16,5	4 874	295 hab./km ²
Sal.	Salans	6,6	603	91 hab./km ²
Sal.	Saligney	8,0	188	24 hab./km ²
Sam.	Samson	2,0	80	41 hab./km ²
Saô.	Saône	20,7	3 297	159 hab./km ²

Abréviation	Commune	Superficie (km ²)	Population (hab.)	Densité
Sar.	Saraz	6,0	13	2 hab./km ²
Sau.	Saules	7,7	228	30 hab./km ²
Sau.	Sauvagny	4,0	186	47 hab./km ²
Sce.-M.	Scey-Maisières	12,5	288	23 hab./km ²
Séc.	Séchin	1,1	114	105 hab./km ²
Ser.	Sermange	7,1	242	34 hab./km ²
Ser.-les-M.	Serre-les-Moulières	5,6	191	34 hab./km ²
Ser.-les-S.	Serre-les-Sapins	5,3	1 702	324 hab./km ²
Sil.-B.	Silley-Bléfond	4,4	60	14 hab./km ²
Sor.-lès-B.	Sorans-lès-Breurey	14,4	458	32 hab./km ²
Sor.	Sornay	6,3	344	55 hab./km ²
Tal.	Tallans	4,1	47	12 hab./km ²
Tal.	Tallenay	2,3	420	180 hab./km ²
Tar.-F.	Tarcey-Foucherans	24,1	1 499	62 hab./km ²
Tax.	Taxenne	3,9	114	29 hab./km ²
The.	Thervay	15,7	384	24 hab./km ²
Thi.	Thise	8,9	3 028	339 hab./km ²
Tho.	Thoraise	4,0	355	90 hab./km ²
Thu.-le-M.	Thurey-le-Mont	4,8	126	26 hab./km ²
Tor.	Torpes	5,6	1 022	183 hab./km ²
Tou.	Tournans	9,3	122	13 hab./km ²
Tra.	Traitiéfontaine	5,9	163	28 hab./km ²
Tré.	Trépot	14,7	537	36 hab./km ²
Tré.	Trésilley	11,1	234	21 hab./km ²
Tro.	Tromarey	6,2	107	17 hab./km ²
Tro.	Trouvans	2,7	105	39 hab./km ²
Vai.	Vaire	14,1	813	58 hab./km ²
Val.	Valay	17,5	681	39 hab./km ²
Val.	Val-de-Roulans	3,0	200	67 hab./km ²
Val.	Valleroy	3,1	149	49 hab./km ²
Van.	Vandelans	3,1	108	35 hab./km ²
Van.-et-L.	Vantoux-et-Longeville	9,7	180	19 hab./km ²
Vau.-le-M.	Vaux-le-Moncelot	7,1	72	10 hab./km ²
Vel.-E.	Vesemes-Essarts	2,9	353	122 hab./km ²
Vel.	Velleclair	4,2	107	26 hab./km ²
Vel.-et-V.	Vellefrey-et-Vellefrange	7,2	122	17 hab./km ²
Vel.-lès-Ch.	Velloreille-lès-Choye	4,2	79	19 hab./km ²
Ven.	Venère	8,0	213	27 hab./km ²
Ven.	Venise	6,3	518	82 hab./km ²
Ven.	Vennans	1,4	258	191 hab./km ²
Vie.	Vieilley	9,5	699	74 hab./km ²
Vil.-St-G.	Villars-Saint-Georges	5,2	277	53 hab./km ²
Vil.-B.	Villers-Bouton	5,3	163	31 hab./km ²
Vil.-B.	Villers-Buzon	3,2	258	80 hab./km ²
Vil.-Ch.-et-Mt-lès-É.	Villers-Chemin-et-Mont-lès-Étrelles	7,4	123	17 hab./km ²
Vil.-G.	Villers-Grélot	7,1	150	21 hab./km ²
Vil.-P.	Villers-Pater	4,7	52	11 hab./km ²
Vil.-sous-M.	Villers-sous-Montrond	6,3	210	33 hab./km ²
Vit.	Vitreux	8,0	283	35 hab./km ²
Vor.-sur-l'O.	Voray-sur-l'Ognon	6,9	834	121 hab./km ²
Vor.-les-P.	Vorges-les-Pins	4,8	606	128 hab./km ²
Vre.	Vregille	4,3	175	40 hab./km ²

CONÇU ET RÉALISÉ PAR L'AUDAB,
L'AGENCE D'URBANISME BESANÇON CENTRE FRANCHE-COMTÉ

Directeur de la publication

Michel Rouget

Conception / Réalisation / Rédaction / Mise en page

Pierre Clap, Cécile Matusiak, Dorianne Noriega, Rémi Vallet

Traitement des données

Olivier Canillac

Relecture

Ophélie Bornand, Benjamin Gracieux, Justine Huot-Marchand,
Valérie Lecoultre, Elsa Lonchamp, Isabelle Maquin, François Runge

Crédits photographiques

Photographies : François Runge, AUDAB, Wikimedia commons (Arnaud 25,
Bresson Thomas, Espirat, G. Simon, Pline, Smiley.toerist, Wikipedro, Zairon.)

Pictogrammes : Flaticon (www.flaticon.com) et Freepik (www.freepik.com)

Impression

Imprimerie SIMON GRAPHIC

Édité à 200 exemplaires, août 2021.



Hôtel Jouffroy

1, rue du Grand Charmont - 25000 Besançon

03 81 21 33 00 | contact@audab.org

www.audab.org



